

N°11
OCT
NOV
2011

P.5 REGARD
AFGHANISTAN
ZENDAGI !

P.31 COMBAT D'IDÉES
POLAR ET POLITIQUE

P.41 COMMUNISME EN QUESTION
ENTRETIEN AVEC
DIDIER DAENINGCKX,
ÉCRIVAIN

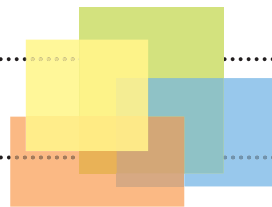
REVUE
POLITIQUE
MENSUELLE
DU PCF

LA REVUE DU PROJET

► P.6 LE DOSSIER

PLACE AU PEUPLE

Parti communiste français



Les ouvriers et l'avenir

Merci pour votre numéro consacré à « La classe ouvrière : fantôme de la gauche », sujet toujours difficile à traiter. Merci à Pierre Laurent d'avoir sur la grande scène de la fête de l'Humanité appelé à la fierté des ouvriers tout en cherchant une articulation avec celle des catégories ingénieurs, des enseignants, des cadres et des techniciens. Voilà qui peut redonner à voir de la pertinence à la perspective communiste.

[...] Pendant de longues décennies, les communistes ont su articuler une vision transformatrice et émancipatrice de l'avenir et la prise en compte du niveau réel de développement des forces productives et du salariat. Mais à un moment, nous avons faibli dans notre capacité à travailler cette articulation : sans doute au tournant du milieu des années 60. Notre ancrage idéologique, notre stratégie politique et notre enracinement dans le salariat se sont affaiblis sur le fond. Au tournant des années 80, les événements historiques en France et dans le monde ont été considérés comme les causes de l'affaiblissement du projet communiste. Ils étaient d'abord les conséquences de notre

décrochage face aux transformations du travail et du salariat.[...]

Allons-nous aider le salariat à dépasser le capitalisme, à libérer les potentialités des forces productives entravées que celui-ci a développées alors qu'il faut relever le défi d'un développement durable de l'émancipation humaine et pas seulement un développement humain durable ?

Avons-nous une chance d'y parvenir avec dans l'organisation communiste de multiples collectifs et structures s'intéressant isolément à une partie seulement des enjeux du travail, ou à une partie seulement du salariat et que rien aujourd'hui ne nourrit en profondeur la réflexion et l'activité des communistes sur et à partir du concept central de forces productives ?

FRANCIS VELAIN, SYNDICALISTE, INGÉNIEUR

SOMMAIRE

2

4 FORUM DES LECTEURS/LECTRICES

5 REGARD

Anne Bourvic Afghanistan-Zendagi par Oriane Zerah

6 ► 29 LE DOSSIER

PLACE AU PEUPLE

Guillaume Quashie-Vauclin Place au peuple ! Résolument !

Nicole Borvo Cohen-Seat

Institutions : la rupture nécessaire

Raymond Huard

La République, un enjeu séculaire

François Auguste Révolution citoyenne, révolution participative !

Jean-Michel Brun Démocratie participative, éléments d'une expérience locale.

Jean-Jacques Paris Pour une république citoyenne et solidaire

Jean-Louis Le Moing Outre-mer : le développement dans la responsabilité

Olivier Dartigolles La démocratie comme réponse à la crise européenne

Anicet Le Pors

Éloge contradictoire de l'État de droit

Jean-Pierre Brard Intérêts particuliers contre intérêt général, éviter que ne meure la démocratie

Rémi Lefebvre Le parti socialiste dissout dans les institutions de la V^e République

Bernard Vasseur La démocratie anesthésiée.

Marie-George Buffet Pourquoi faut-il une nouvelle constitution ?

Fabienne Haloui Droit de vote des résidents étrangers : un enjeu démocratique !

Jean-Marc Coppola Redessignons la démocratie territoriale

Laurence Cohen Société égalitaire ou société d'ordre sexué ?

Jean-François Téaldi Pas d'alternative à gauche sans démocratisation des médias

Éric Corbeaux Droits nouveaux contre capitalisme financier.

L'humain d'abord ! Une constitution démocratique des lieux de travail aux institutions

30 COMBAT D'IDÉES

Gérard Sreiff : Polar et politique

32 SONDAGES :

L'idéologie des militants socialistes

33 NOTES DE SECTEUR

Santé Une politique de santé répondant aux besoins humains

Existrans Trans : là aussi l'humain d'abord

Peine de mort 30^e anniversaire de l'abolition de la peine de mort

36 REVUE DES MÉDIAS

Alain Vermeersch Sarkozy a-t-il déjà perdu la présidentielle ?

38 CRITIQUES

Coordonnées par **Marine Roussillon**

• François Ruffin, *La guerre des classes*

• Slavoj Žižek, *Vivre la fin des temps*

• Samuel Zarka, *Art contemporain : le concept*.

• Jean-Pierre Cotten, *Entre théorie et pratique*

• *La Revue des Livres*

40 COMMUNISME EN QUESTION

Entretien avec **Didier Daeninckx**, écrivain

42 HISTOIRE

Hélène Cilière Quelle place des femmes dans le christianisme ancien ?

44 SCIENCES

Olivier Gebuhrer Mathématiques : de quelques enjeux politiques actuels

46 CONTACTS / RESPONSABLES DES SECTEURS



Part de femmes et part d'hommes s'exprimant dans ce numéro.

Parce que prendre conscience d'un problème, c'est déjà un premier pas vers sa résolution, nous publions ce mois-ci, et publierons désormais chaque mois, un diagramme indiquant le pourcentage d'hommes et de femmes s'exprimant dans la revue.



Nous disposons d'une édition *La Revue du Projet* publiée et recommandée par la rédaction de **Mediapart**. Nous vous invitons à participer à cette collaboration en réagissant, en commentant et en diffusant largement les contributions que nous mettons en ligne. <http://blogs.mediapart.fr/edition/la-revue-du-projet>

Note : Pour tout commentaire concernant cette édition, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : nicolasdutent@gmail.com



LA TERREUR

Nous vivons une époque où les dirigeants des grandes démocraties, les principaux éditorialistes, les responsables économiques regardent les peuples avec terreur.

Quoi que l'on pense de Silvio Berlusconi, les manchettes des journaux annonçant son départ au nom de la volonté des marchés sont d'une légèreté incroyable au regard de l'esprit démocratique. L'accueil fait au chef du gouvernement grec au G20 par la France, l'Allemagne, les États-Unis est une insulte insupportable. Je ne parle même pas de la perspective d'un référendum qui a suscité des commentaires chez les bien-pensants dont le fond était un mépris désormais établi, normalisé du fait démocratique.

Sous nos yeux, une des grandes idées du Conseil national de la Résistance se trouve validée à nouveau par l'expérience : il n'y a pas d'État démocratique sans la maîtrise publique et démocratique des grandes féodalités économiques, financières, bancaires, industrielles.

La France est désormais engagée dans un scénario à la grecque. Le deuxième plan de rigueur du plan Fillon a provoqué la hausse des taux d'intérêts de notre dette publique. Le spread avec l'Allemagne n'a jamais été aussi grand. Nous sommes devant l'injonction contradictoire des marchés : ils veulent à la fois la rigueur et la relance de l'activité. Ils n'auront ni l'un, ni l'autre. Les dix années de douleur que promet Angela Merkel se solderont à la fois par un appauvrissement des États et

par un appauvrissement de l'activité économique.

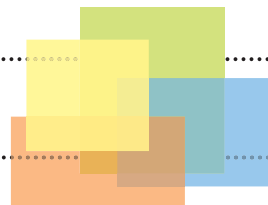
La prédominance de l'Allemagne dans le débat européen, et des pays émergés dans le débat mondial ne durera pas. Les pays créditeurs sur le plan du commerce extérieur ont besoin des pays débiteurs. Le système est profondément instable d'un point de vue commercial, industriel, écologique et social. En réalité, la restructuration capitaliste commence à peine.

Cette réalité rend encore plus dérisoire les gesticulations visant à retrouver l'équilibre du système. Le non-dit du débat public actuellement en cours en France est que le soi-disant équilibre précédent a provoqué le déséquilibre actuel. Et ainsi, car il faut appeler les choses par leurs nom, concentrer sur les finances publiques l'essentiel du débat présidentiel est une pure gesticulation. L'issue est dans une réforme-révolution profonde des conditions actuelles de production, de commerce et donc de financement intégrant le triple enjeu du développement social contre le développement financier, du développement écologique contre la liberté commerciale, du développement mondial contre les politiques de compétitivité.

La complexité du monde est aujourd'hui un prétexte pour enfermer toute alternative dans le binarisme. Fermer les frontières, les ouvrir, sortir de l'euro, y rester, gouvernement mondial, pouvoir des nations. Le discours du capital enferme toute alternative dans l'impossibilité de gouverner le monde.

Et pourtant. Cet enfermement ne résiste pas à l'examen précis. Il est possible pour le premier espace commercial du monde, l'Europe, de renégocier la fiscalité des grandes entreprises multinationales qui accèdent à nos marchés. Il est possible pour un pays comme la France de réorienter sa politique agricole dans le sens de sa souveraineté alimentaire, de la rémunération des producteurs, d'une agriculture plus écologique sans se défaire de la totalité de ses engagements internationaux. Au fond, contre l'enfermement binaire, tout ou rien, nous devons montrer que l'engagement conflictuel et intelligent de notre pays dans le sens d'une nouvelle organisation économique est possible. Le cas de l'Allemagne notamment avec la place de la machine-outil et du soutien bancaire aux innovations industrielles montre que les politiques nationales ont un poids bien réel à travers notamment le système financier, d'éducation ou de recherche universitaire.

Ces mots maladroits, et qui seront critiqués pour leur imprécision, visent un but : personne ne se nourrit d'idée généreuses, sauf ceux qui sont déjà bien nourris et qui peuvent s'offrir le luxe de la charité. Entrer dans le débat des possibles, de la crédibilité des transformations que nous proposons, c'est répondre à la seule question qui fait véritablement obstacle aujourd'hui dans les têtes : est-il possible de faire autrement ? ■



Démocratie participative

En réponse aux propositions d'Alain Obadia concernant des « procédures de décision novatrice » et de Jacky Hénin relatives aux « nouvelles formes d'appropriation et d'échanges », un lecteur soumet deux suggestions concrètes :

- Sur 35 heures par semaine, il y aurait 32 heures de travail effectif, et 3 heures de participation citoyenne (obligatoire pour tous), avec l'obligation pour les entreprises de créer un emploi par tranche de 12 salariés (exemple : 50 salariés ==> 4 emplois créés). Il définit le contenu de ces 3 heures....

- Les conventions de citoyens, permettraient de discuter et de prioriser les diverses propositions de priorité de recherche, en s'appropriant certains outils de prospective et en confrontant les points de vue contradictoires de différents responsables scientifiques, politiques, économiques et associatifs. ■

JEAN-PIERRE ISRAËL

Crise de la production

La substitution du besoin et du désir par la quantité de valeur inverse les rapports sociaux et l'inversion des rapports sociaux entraîne l'inversion de la représentation que nous nous faisons de la réalité. [...] Mais une société ne se répare ni ne se remplace comme un moteur. Elle est une construction continue parce qu'elle est « une construction biologique » et « une construction pensante ». La crise n'est pas « financière ». C'est une crise de production. [...] Une réflexion pour une nouvelle organisation du travail, une cohérence entre la personne et l'activité globale de production doit passer par une réflexion sur l'artisanat. Il ne s'agit pas de nier l'industrialisation et sa forme informatisée mais de lui donner une qualité nouvelle dans ce rapport entre l'homme et la nature, l'artisanat étant un « modèle » instructif. ■

PIERRE ASSANTE

Une visée civilisationnelle

Le problème de la politisation de la classe populaire tient moins de la disparition des repères politiques que de la disparition d'un idéal porté par le discours politique. Le pragmatisme qui prévaut maintenant depuis la fin des années 80, et qui a conduit au désastre de la gauche, a conduit à l'abandon de la revendication à la vie. Or la vie ne se résume pas à l'acceptation d'un sort plus ou moins heureux qui conduit la majorité des individus à gagner un presque droit à faire de leur vie ce qu'ils ont envie, à attendre la retraite comme une levée d'écrou, à avoir les moyens de se soigner... Cette absence d'humanité, d'acceptation même par la gauche d'un économe reléguant l'homme à une variable d'ajustement, a renforcé l'idée d'un fatalisme face aux inégalités. Car le travail comme moyen de gagner son droit à la vie est un principe d'aliénation. De fait, la nature du travail, ce qu'il recouvre comme réalité plus ou moins nauséabonde ou remplie de bienfaits est intimement lié à un déterminisme social, à la réussite intellectuelle, au mérite. Tous ces aspects renvoient à une équité posant l'inégalité comme quelque chose de naturel. La visée "civilisationnelle" doit donc primer sur la stratégie de gestion à court terme si on veut, il me semble, donner de l'espoir aux gens et donc les amener à revendiquer, à lutter et donc à se politiser. Il est donc urgent de repenser le travail comme un investissement social qui se situe au-delà du droit et non comme un moyen d'acheter des droits. ■

PHILIPPE MISRAHI

Negawatt/ Négatep

Amar Bellal stigmatise à juste titre les perspectives inquiétantes pour notre civilisation de la disparition progressive du pétrole (...) La situation est angoissante, nous avons peu de temps pour réagir et éviter que cet effondrement ne se fasse dans un chaos économique et social extrême. (...) Les médias font beaucoup de bruit autour du scénario « Negawatt » qui envisage de sortir de cette économie carbonée mais en rejetant l'énergie nucléaire. Pour donner de la crédibilité à ce scénario ses promoteurs sont obligés de miser sur une réduction des consommations d'un facteur 3 d'ici 2050 avec dans l'immédiat un recours accru au gaz naturel. N'est-ce pas tout simplement avec l'explosion des coûts de l'énergie que cela entraînerait à terme, institutionnaliser le chaos économique, social, environnemental qu'il faudrait éviter ? Moins connu est le scénario « Négatep » établi par l'association « Sauvons le climat » qui cible bien la tonne d'équivalent pétrole qui doit être en ligne de mire et non pas la consommation énergétique en général. Négatep fait une place importante aux économies d'énergie, au nucléaire et aux énergies renouvelables. Il s'agit d'une approche réaliste qui mise sur une stabilisation des consommations énergétiques et permet d'aboutir au facteur 4 de réduction de nos émissions d'ici 2050 au moindre coût pour la société.

JYG



© Photos : Oriane Zerah

Afghanistan Zendagi !

Quelles étaient mes perspectives de voyage quand en cette lumineuse matinée d'avril j'embarquais à l'aéroport d'Islamabad à destination de Kabul ? A quelle espèce de réalité allais-je être confrontée, moi qui m'étais fait un devoir de concrétiser enfin ce rêve d'Afghanistan ?

J'avais en tête de photographier la vie, la vie malgré tout, la vie malgré la guerre, malgré le chaos.

Cette vie je l'ai vue guerroyer farouchement, et j'ai tenté au travers de quelques images de la représenter.

Les jeux de lumière sur les collines, les rayons de soleil irradiant les murs ocre des maisons en pisée, les premières silhouettes enturbannées, celles drapées d'azur. J'étais à Kabul, à Hérat, à Mazar-e-Sharif. J'étais en Afghanistan....

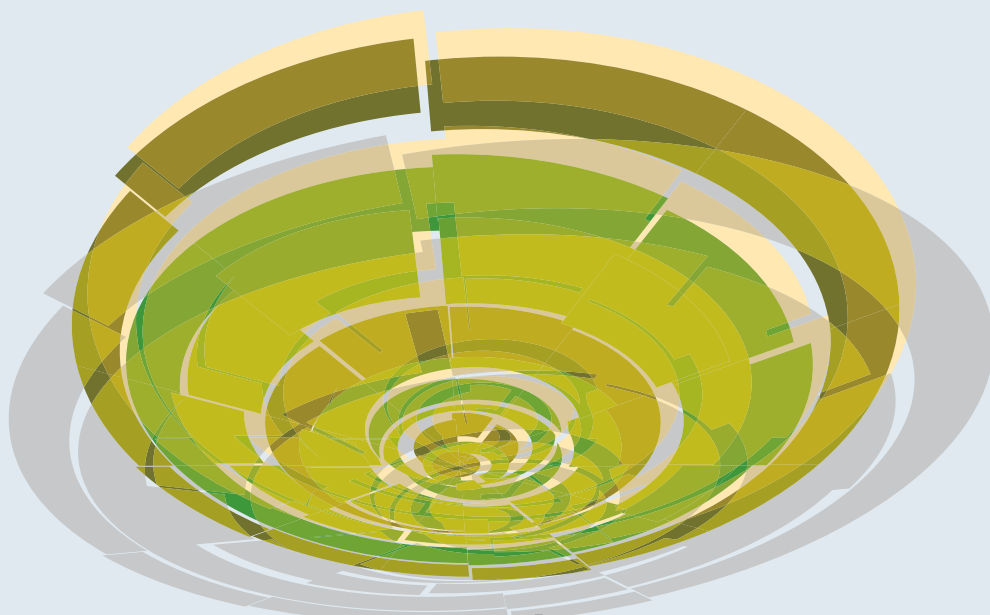
Combien de fois me le suis-je répété comme pour m'en convaincre ?

ORIANE ZERAH

Pour sa deuxième exposition, Oriane Zerah a posé son objectif en Afghanistan. Elle y a photographié des rues, des boutiques, des hommes au travail, des jeux d'enfants : des images aussi simples qu'un couple riant, des autos tamponneuses, une fête foraine. Mais surtout, ce sont des images fortes qui clament la vie du peuple afghan... malgré tout.

Depuis plus de dix ans, Oriane Zerah partage son temps entre l'Inde, le Pakistan et la France, au fil de ses voyages. Cette jeune femme, répétitrice de Jean-Pierre Léaud avant d'entrer au Théâtre du Soleil, s'est découvert une passion et un talent incontestable pour la photographie. Plus que le simple récit de sa vie nomade – une vie à laquelle elle s'adonne en parcourant inlassablement les régions de France, du sous-continent indien et du Moyen-Orient – la photographie d'Oriane Zerah est un témoignage sensible et vrai. Ces images s'attachent à peindre les hommes, les femmes et les enfants qu'elle croise sur la route ; avec justesse et pudeur, mais aussi avec un engagement et une sincérité troublante. Elles révèlent les atmosphères, les moments de vie, le quotidien des pays qu'elle traverse.

ANNE BOURVIC



ÉDITO

PLACE AU PEUPLE ! RÉSOLUMENT !

PAR GUILLAUME QUASHIE-VAUCLIN

Ah on en aura soupé de la belle science politique avec ses roides modèles géométriques où démocratie et capitalisme sont indéfectiblement unis dans d'invincibles cercles ! « Où il n'est point de capitalisme, il n'est point de démocratie ; où il n'est point de démocratie, il n'est point de capitalisme ; où il y a démocratie, il y a capitalisme ; où il y a capitalisme, il y a démocratie », etc. *Ad libitum*. Sans compter, passés les manuels et les doctes dictionnaires, les régurgitations quotidiennes des ruminants médiatiques : matin, midi et soir. Tous ces masques idéologiques volent en éclats sous nos yeux ! « La Grèce doit être dépecée » disent nos modernes Caton. Et n'allez pas nous parler de *ce dont nous vous parlions sans cesse* : démocratie, vote, liberté... Une loi supérieure l'exige – sans doute venue de quelque mont \$ina€ – : la loi du marché. Rarissimes dans l'Histoire sont les moments où pareils aveux sont formulés avec autant de netteté. Il n'est plus nécessaire de lire un tract du Parti communiste ou de savants ouvrages critiques pour comprendre enfin que le capitalisme va « contre la démocratie » (selon la belle formule de Thomas Coutrot). Les discours sur l'idéal démocratique – comme l'idéal européen – n'étaient que des masques pour la rapacité sans limite des marchés. Faut-il égorger un peuple de tyrannique façon pour se repaître de son sang, adieu veaux, vaches, cochons, masques et dithyrambes : sus au peuple, sus aux peuples !

Bien sûr, nos ruminants improvisent des régurgitations de substitution et s'essaient au masque du tragédien :

« Sauvons ! Sauvons le triple A ! Ou l'Apocalypse surviendra ! Ah ! Ah ! Ah ! » Mais qui ne voit que c'est précisément le triple A l'Apocalypse : la négation de la démocratie et la saignée des peuples ! Ces nouveaux voiles encore diaphanes cachent bien mal la face hideuse d'un capital aux abois...

La remise en selle de la démocratisation tous azimuts de la France, de l'Europe et du monde n'en est que plus urgente. À la « désémancipation » (Domenico Losurdo) qui nous est *imposée*, n'est-il pas urgent *d'opposer* une démocratisation émancipatrice ?

Démocratisation politique bien sûr. Car de quelle démocratie parle-t-on lorsque des décisions majeures sont prises par des hommes – et quelques femmes – politiques contre la ferme et large volonté populaire, du traité de Lisbonne à la réforme des retraites ? Certes, ces messieurs – et ces quelques dames – ont été élus à un moment donné par une partie de la population, majeure, de nationalité française, inscrite sur les listes électorales, exprimant un vote mais cette « compétition légalement organisée pour l'exercice du pouvoir » entre différents prétendants qui, une fois élus, font tout ce qu'ils désirent, résume-t-elle la démocratie ? C'en est la définition pour bien des libéraux ; c'en est même « l'essence » pour Raymond Aron. Et pour nous ? Pensons-nous également que la formule de Schumpeter soit indépassable : « Le peuple ne commande pas, il choisit ses

chefs » ? La question paraîtra rhétorique mais elle appelle réponse fournie et rigoureuse, élaborée et discutée, traversée et trempée du débat populaire. Mais la démocratisation que nous visons ne se borne pas à la seule sphère politique. Jusqu'à quand tolèrerons-nous que quelques actionnaires guidés par la folle boussole du profit mènent l'économie de notre monde ? Jusqu'à quelle catastrophe sociale, économique, écologique, humaine, anthropologique ? La crise actuelle du capitalisme, en ce qu'elle révèle la totale et criminelle incurie des financiers pour gérer la production et les échanges, redonne toute sa force à cette question cruciale de la démocratie sociale et économique. En ces temps historiques d'apocalypse⁽¹⁾ du capitalisme comme système frontalement ennemi de la souveraineté populaire, la question démocratique est en train de prendre une tournure toute nouvelle pour des millions de personnes étonnées de sentir sur leur épaule nue la poudre grise des masques pulvérisés qu'on avait cru inamovibles réalités. En ces temps historiques donc, il est décidément décisif de remettre sur le métier et sur la place publique la question de la démocratie, pouvoir du peuple, pour le peuple et par le peuple. C'est ce à quoi entend bien contribuer ce dossier double de *La Revue du Projet*. Place au peuple ! Résolument ! ■

1) Apocalypse non plus au sens chrétien, mais au simple sens grec cette fois, c'est-à-dire de « révélation », ἀποκαλυπτω voulant dire dévoiler, démasquer, révéler.

INSTITUTIONS : LA RUPTURE NÉCESSAIRE

L'enjeu d'une refondation de l'édifice républicain est de donner plus de droits et de pouvoirs aux individus dans la cité et dans l'entreprise : autrement dit, une démocratie participative.

PAR NICOLE BORVO COHEN-SEAT*

Le 25 septembre, un événement considérable est venu bousculer la scène institutionnelle. Pour la première fois dans l'histoire de la V^e République, la gauche est devenue majoritaire au Sénat. Ce résultat longtemps improbable est significatif de la fracture qui ne cesse de s'élargir entre les élites politiques et les citoyens, voire leurs représentants les plus proches. En effet, le vote des grands électeurs, pour l'essentiel des maires et conseillers municipaux, a reflété ce que pensent nos concitoyens.

UN POUVOIR ACCAPARÉ

Ce désaveu s'est traduit, au fil des années, par l'abstention, les votes « refuge », dans les enquêtes d'opinion à répétition. Il tient évidemment aux politiques menées contre les intérêts populaires. De ce point de vue, crise sociale et crise démocratique sont étroitement liées. A partir des années 80, au fur et à mesure que le consensus droite/social-démocratie sur le libéralisme rendait possible la destruction du socle social et démocratique issu de 1945, les citoyens ont eu le sentiment de perdre prise sur les choix. Ce phénomène n'est pas propre à la France : partout, la mondialisation capitaliste confisque leurs pouvoirs au profit des actionnaires.

Les gouvernements assument leur impuissance au regard des choix économiques et financiers, et s'inscrivent dans une logique de confiscation du pouvoir aux mains de quelques-uns. Cette concentration des pouvoirs a été accrue par l'évolution institutionnelle depuis 1958 : quinquennat, inversion du calendrier électoral, réforme constitutionnelle de juillet 2008. S'y ajoute la pratique de N. Sarkozy. Depuis 2007, nous avons en quelque sorte une « monarchie élective », avec un chef de l'État doté de pouvoirs considérables et tout à la fois chef de l'exécutif, de la majorité et du parti majoritaire de la majorité.

Il est temps d'en finir avec une république où le pouvoir est accaparé par une oligarchie politique et économique,

et dans laquelle les citoyens assistent impuissants aux dérives.

CRÉER UN NOUVEL ESSOR DÉMOCRATIQUE

La question est donc posée de créer les conditions d'un nouvel essor démocratique nécessaire pour rétablir la souveraineté populaire et la confiance des citoyens dans la politique, nécessaire à la mise en œuvre de politiques répondant aux aspirations populaires.

Concernant le PCF, c'est un cheminement de longue date qui l'a amené à chercher une réponse à une double question : quelle organisation des pouvoirs pour rendre possible une transformation révolutionnaire de la société ? Comment garantir que ce mouvement transformateur ne puisse plus jamais se retourner contre l'idéal qu'il prétend porter ? Nous avons formulé des propositions concrètes en 2001⁽¹⁾ et en 2005⁽²⁾ notamment, lesquelles constituent toujours de réelles avancées. Pour nous, l'enjeu d'une refondation de l'édifice républicain ne peut être un nouveau partage des pouvoirs entre ceux qui les ont déjà, mais de donner plus de droits et de pouvoirs aux individus dans la cité et dans l'entreprise : autrement dit, une démocratie participative. Il est déjà une condition indispensable : une construction citoyenne de ce processus de rupture. Sauf à être illusoire, il ne peut qu'être le fruit d'un débat démocratique intense, d'une participation populaire effective, avec le support d'une assemblée constituante et d'un référendum.

UNE CONSTITUTION DÉMOCRATIQUE

Nous proposons que les libertés individuelles et collectives et les droits sociaux soient garantis par leur inscription dans la Constitution. Les lois sécuritaires doivent être abrogées et les libertés publiques rétablies.

Le parlement, et notamment l'Assemblée nationale, doit être revalorisé sur la base d'une séparation des pouvoirs réelle. Il doit avoir la primauté sur l'exécutif. Toutes les dispositions qui font obstacle à sa souveraineté – article 40, ordonnances... – doivent disparaître. La fonction du président de la Répu-

blique doit être circonscrite à celle de garant du fonctionnement démocratique des institutions, et ses pouvoirs actuels exercés par le premier ministre et le gouvernement, responsables devant le parlement. Cela permet d'envisager la fin de son élection au suffrage universel direct.

La Constitution doit garantir l'indépendance de la justice à l'égard de l'exécutif, comme celle des médias à l'égard du pouvoir et de l'argent. Le contrôle de constitutionnalité doit devenir le fait d'une instance pluraliste et être accessible aux citoyens. Censé représenter le peuple dans sa diversité, le parlement doit être à son image. Ceci implique d'affirmer la primauté de la citoyenneté sur l'expertise, la déprofessionnalisation et la « dé-notabilisation » de la « fonction » politique. Ce qui suppose des mesures précises : citoyenneté de résidence, scrutin proportionnel, statut de l' élu, limitation en nombre et en durée des mandats pour permettre une rotation plus fréquente et donc plus démocratique de l'exercice des responsabilités électives.

DES POUVOIRS CITOYENS DANS LA CITÉ ET L'ENTREPRISE

L'initiative citoyenne doit être effective à tous les échelons territoriaux, jusqu'à l'initiative législative, par des conseils de circonscription, des formes diverses d'organisation. De ce point de vue, un Sénat transformé pourrait devenir une caisse de résonance de l'initiative des citoyens, du mouvement social et des collectivités locales.

Aujourd'hui, dans l'entreprise, le capital détient seul le pouvoir. Il faut un changement du statut des grandes entreprises publiques et privées qui permette un pouvoir partagé entre les détenteurs des capitaux, les salariés et les représentants élus des citoyens. Dans toutes les entreprises, les droits des salariés sur les choix de gestion doivent être accrus et garantis.

UNE DÉCENTRALISATION DÉMOCRATIQUE

La décentralisation doit faire des bonds en avant, au rebours de la réforme des collectivités territoriales de N. Sarkozy. Celle-ci doit être abrogée pour une nouvelle réforme guidée par trois grands principes. L'État doit assurer l'égalité des citoyens sur l'ensemble du territoire (péréquation financière, droits...), avec le concours des grands

services publics et des agents publics territoriaux. Proximité et subsidiarité du bas vers le haut (décisions prises au plus près des besoins qu'elles visent à satisfaire) doivent devenir la règle. Les collectivités territoriales doivent retrouver leur autonomie.

L'EUROPE AUSSI

Il est urgent de rétablir le respect des choix démocratiques nationaux par rapport aux décisions européennes et d'agir pour la démocratisation des insti-

tutions européennes elles-mêmes. Notre pays doit s'affranchir du traité de Lisbonne.

Le programme partagé du Front de gauche s'engage globalement sur ces orientations. La gauche ne peut pas se couler dans le moule institutionnel actuel. Le basculement du Sénat à gauche et les élections de 2012 doivent être l'occasion d'aboutir enfin à des changements démocratiques. Or, on voit bien que le Parti socialiste peine à convaincre dans

ce domaine. Et les primaires participent de la présidentialisation et du bipartisme. À l'inverse, le Front de gauche a fait le choix de la rupture institutionnelle. Ce choix, il le portera résolument dans les mois à venir. ■

1) 2001 : *Pour une démocratisation permanente de la République* ;

2) 2005 : *Une VI^e République démocratique et solidaire*

*Nicole Borvo Cohen-Seat est sénatrice, responsable du secteur institutions, démocratie, justice du PCF

LA RÉPUBLIQUE : UN ENJEU SÉCULAIRE

Comparée à d'autres pays d'Europe, la France présente une particularité notable, c'est d'avoir connu cinq régimes républicains de caractère différent qui ont marqué profondément son histoire.

PAR RAYMOND HUARD*

De ce fait, la République a été un enjeu séculaire pour lequel on a combattu, souffert parfois, quand elle était absente. Et une fois réapparue, le désir de la perfectionner a toujours été vivace ce qui entretient le débat politique.

LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE

Elle est née en septembre 1792 à la suite de l'insurrection parisienne du 10 août qui a renversé le roi Louis XVI maintenu au pouvoir dans les premières années de la Révolution. Au moment où la France en guerre est menacée d'invasion, la royauté apparaît complice des envahisseurs, hostile aux acquis de l'ère nouvelle. Imposée par le peuple parisien aidé par des contingents de province, la première République, d'abord provisoire est mise en place à partir de juin 1793 et son action vise non seulement à repousser l'ennemi extérieur, mais à construire une démocratie élargie, reconnaissant des droits sociaux, et promouvant par un enseignement de masse, les valeurs républicaines. Elle affronte de dures oppositions qu'elle juggle par une « Terreur » légale. Après la chute, le 27 juillet 1794, du comité de salut public dirigé par Maximilien Robespierre, elle revêt un caractère plus bourgeois et son contenu démocratique est rogné. Elle est anéantie de fait par le coup d'Etat opéré par le général Bonaparte les 9 et 10 novembre 1799 (18 Brumaire an VIII), mais subsiste formellement jusqu'au passage à l'Empire en 1802. Son souvenir a profondément

marqué la pensée et l'action politique pendant tout le XIX^e siècle et c'est de sa chute qu'on peut dater la naissance encore très embryonnaire d'un « parti républicain ».

LA SECONDE RÉPUBLIQUE

Près de cinquante ans après le 18 Brumaire la seconde République naît le 24 février 1848, encore une fois à la suite d'une insurrection parisienne et ouvrière qui met fin à une longue séquence de régimes monarchiques (Empire : 1802-1815 ; Restauration : 1815-1830 ; Monarchie de Juillet : 1830-1848). C'est une grande aspiration à la démocratie politique (instauration du suffrage universel seulement masculin), à une prise en compte des besoins du monde du travail notamment urbain, qui, dans une atmosphère romantique, sous-tend les débuts de cette république, constitutionnalisée le 4 novembre 1848. Mais la France des notables et la France rurale contrôlent bien vite le nouveau régime, mettent fin à la pression ouvrière (journées de juin 1848), et s'engagent dans une politique de limitation des libertés nouvellement conquises. Elles favorisent ainsi l'ascension d'un neveu de Napoléon, Louis-Napoléon Bonaparte, élu président de la République en décembre 1848 et qui étrangle celle-ci par un coup d'Etat militaire en décembre 1851 avant de se faire proclamer empereur sous le nom de Napoléon III. Le spectre du coup d'Etat hantera désormais les républicains. Ceux-ci, pourchassés et proscrits, se réorganisent cependant et deviennent bientôt la principale force d'opposition.

Ayant cherché une issue à ses difficultés dans une guerre extérieure qui se révélera catastrophique, le régime impérial s'écroule sans violence le 4 septembre 1870 et à nouveau la république est proclamée.

LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

Cette III^e République mettra cinq ans à se consolider. Elle est au départ menacée par les monarchistes, les anciens bonapartistes, mais elle conquiert l'adhésion du pays et durera 70 ans jusqu'en 1940. Il lui revient d'avoir mis en œuvre durablement les principes républicains ce que n'avaient pu faire ses devancières : les libertés fondamentales de presse et de réunion dès 1881, d'association (1901), le droit syndical (1884) la laïcité de l'école (1881-1886) puis la séparation de l'Église et de l'État (1905). Régime parlementaire, elle repose sur la prépondérance des assemblées et entretient un contact étroit avec le pays grâce aux élus locaux. Pourtant la majorité parlementaire, républicaine modérée puis radicale, inquiète devant les progrès du monde ouvrier révélés par la Commune de Paris (1871), tarde à mettre en place une politique sociale. Il faudra une forte pression populaire pour que des conquêtes sociales soient obtenues tant en 1919 qu'en 1936. A la veille de la deuxième guerre, en 1939 seul un large appui des classes populaires et ouvrières pouvait empêcher la France de résister à la vague fascisante qui touche l'Europe. Or c'est une voie inverse que suivent les gouvernants de l'époque qui après la défaite en 1940, cèdent aux factieux de droite. La III^e République est sabordée au profit du maréchal Pétain (juillet 1940).

LA QUATRIÈME RÉPUBLIQUE

Les excès du régime de Vichy dirigé par Pétain, la lutte héroïque des résistants

en France même, et à l'étranger sous la conduite du général de Gaulle, le rôle décisif de la classe ouvrière dans ce combat rendaient inévitable en 1944 l'avènement d'une nouvelle république, la IV^e, mais cette fois à contenu social avancé. Malgré des résistances, la constitution de la IV^e République en 1946 et les principales réformes de la Libération, (vote des femmes, Sécurité sociale) mettent en œuvre au moins partiellement cette aspiration. Régime parlementaire, la IV^e République a relevé le pays épuisé par la guerre. Mais une nouvelle fois, elle a évolué de la gauche vers la droite. La coupure du monde en blocs, les conflits de la décolonisation (Indochine puis Algérie) ont miné le régime. En mai 1958, une émeute à Alger le menace gravement et permet le retour au pouvoir du général de Gaulle qui impose un changement de constitution.

LA CINQUIÈME RÉPUBLIQUE

La V^e République présente cette originalité de s'être imposée non contre un régime autoritaire, mais contre une autre république jugée trop démocratique. Ses fondateurs ont voulu renforcer le pouvoir exécutif au détriment du Parlement et, en rétablissant le scrutin majoritaire, ils ont affaibli l'expression de la diversité politique dans les assemblées. Dominée d'abord par la personnalité du général De Gaulle, la V^e République a connu à partir de 1969 un fonctionnement plus régulier, mais l'instauration de l'élection du président au suffrage universel en 1962 a contribué à renforcer encore l'exécutif déjà prépondérant. Contre la droite jusque-là dominante, l'alternance politique a pu être cependant réalisée d'abord entre 1981 et 1995, puis entre 1997 et 2002. Le texte constitutionnel de 1958 et la législation ont

enregistré un certain nombre de mutations de caractère international, social ou de mœurs intervenues depuis le début du régime : fin de la domination coloniale, aliénations de souveraineté liées à la construction européenne, droit de vote à 18 ans, abolition de la peine de mort, parité homme/femme (proclamée plus que réalisée).

En tant que forme politique, La république n'admet qu'une seule légitimité, celle que donne périodiquement l'expression du suffrage, mais elle peut présenter des contenus divers, réactionnaires ou progressistes. Il est donc toujours nécessaire de rechercher les moyens de la rendre plus authentique et plus populaire. ■

***Raymond Huard** est historien, professeur émérite à l'université de Montpellier.

RÉVOLUTION CITOYENNE, RÉVOLUTION PARTICIPATIVE !

Je plaide pour nous approprier le concept de démocratie participative, pour en faire un projet de transformation sociale et politique, le fondement de la VI^e République.

PAR FRANÇOIS AUGUSTE*

On sait que nous ne mettons pas tous les mêmes choses derrière les mêmes mots. C'est vrai de la démocratie participative. La démocratie participative, c'est la construction d'un nouveau système de représentation qui associe élus et citoyens, organisés ou pas, dans les processus de décisions, en amont et en aval, du local au national, et au mondial. Dit autrement, il s'agit d'une nouvelle articulation entre une démocratie représentative elle-même démocratisée, et une démocratie participative qui permet dans des formes très diverses, l'irruption directe des citoyens dans les processus décisionnaires, dans une coélaboration, un partenariat. C'est le partage des pouvoirs.

Nous sommes depuis une bonne décennie, voire plus, dans une crise profonde, mondiale, de la démocratie représentative et des systèmes politiques d'alternance. L'élection présidentielle de 2002 en a été en France, une expression spectaculaire. Cette crise s'est brutalement accélérée et étendue, mondialisée en lien avec la crise financière de 2008. Celle-ci a provoqué une prise de conscience de la réalité et de l'ampleur

des inégalités et aussi du rôle des gouvernements dans ce système. Avec la nouvelle phase de cette crise, cette prise de conscience s'est transformée en explosions sociales, en véritable lame de fond qui touche le monde entier, des pays arabes aux indignés d'Europe et au mouvement qui dénonce les 1% des plus riches aux USA, en passant par le Chili et Israël.

LA CRISE POLITIQUE

On parle, à juste titre, de la crise financière du capitalisme, de sa crise systémique. Dans la crise systémique, il y a la crise politique. On en parle moins et pourtant, elle est désormais spectaculaire. Et elle est décisive pour construire une alternative au capitalisme en crise. Car la lame de fond actuelle met en cause à la fois la dictature des marchés financiers, les inégalités qu'elle engendre, et les gouvernements qui s'en accommodent.

Tous ces mouvements n'ont pas encore trouvé la solution politique alternative, cela se saurait. Mais ils la cherchent, ils la veulent, ils sont disponibles pour cela. Ils sont sans doute, eux aussi, à la recherche d'un nouveau système de représentation politique dans lequel ils aient toute leur place. Être capable de

construire cette offre politique, ce nouveau système, cette révolution participative est, à mon avis, l'enjeu central des mois, des années, des décennies à venir pour construire une société débarassée du capitalisme, un développement fondé sur l'humain d'abord.

Des peuples, des pays, des collectifs humains ont commencé à apporter des réponses à cet enjeu primordial. Il y a bien sûr les processus en cours en Amérique latine. Il y a les révolutions arabes qui doivent (presque) tout inventer. Il y a l'Islande... dont on parle peu. Et pourtant, c'est un peuple courageux, qui a refusé à deux reprises, par référendum, de rembourser les banques qui ont mis à genou leur pays dans une frénésie d'ultralibéralisme, qui ont dégagé leur gouvernement de droite et qui sont en train de construire une nouvelle constitution dans un processus citoyen inédit. Une assemblée constituante de citoyens élabore un projet, en utilisant Internet pour associer des milliers de citoyens, qui sera soumis au gouvernement. Le projet ainsi élaboré est franchement à gauche : propriété commune des ressources naturelles, lutte contre les inégalités, droits humains et sociaux, coopération internationale, etc. Le pouvoir politique va-t-

il accepter tout ou partie de ce projet ? Le soumettre à référendum ? Va-t-il être mis en débat dans tout le pays ? À suivre...

UNE NOUVELLE RÉPUBLIQUE

La nouvelle République que nous voulons (VI^e? I^{re}?) devra clairement être en rupture avec l'actuelle, défigurée par la dérive hyper-centraliste et personnalisée du pouvoir sarkoziste, et être en phase avec les aspirations montantes à une démocratie moderne, sociale et participative. Deux changements fondamentaux la caractérisent :

- réhabiliter le rôle et la place des élus par des réformes radicalement démocratiques de la démocratie représentative : statut de l'élu, proportionnelle et parité à toutes les élections, primauté du parlement, suppression de l'élection du Président de la République au suffrage universel, non cumul des mandats.
- inscrire la démocratie sociale et participative comme un principe fondamental de la Constitution. Voilà une belle règle d'or !

Il faudra ensuite décliner ce principe en lois donnant des droits nouveaux aux salariés sur leurs lieux de travail, aux citoyens à tous les échelons de décision, en multipliant les lieux, les formes, les outils, les moyens de la démocratie participative.

LES LEÇONS DES EXPÉRIENCES

Les premières leçons des expériences que nous avons dans des collectivités territoriales amènent quelques remarques. Nous

sommes bien dans un processus qui, bien qu'urgent à démarrer, s'inscrit dans la durée, qui va demander beaucoup de moyens, d'exigence, de formation, d'apprentissage commun de dialogue, d'écoute, de partage. Dans cette exigence, il faudra non seulement apprendre à coélaborer les décisions, mais aussi s'obliger à en tenir compte vraiment, à appliquer ces décisions prises en commun et même à associer les citoyens concernés à leur mise en œuvre.

Tout ne pourra pas être organisé par les institutions même si beaucoup dépendra de leur volonté et de leurs initiatives. Il faut admettre et reconnaître une part d'initiative citoyenne autonome, savoir l'accepter et l'intégrer dans les décisions. Il n'y a pas une seule forme, un alpha et oméga de la participation. Il y a besoin de diversifier ses formes : tirage au sort d'ateliers citoyens qui planchent sur des thématiques et soumettent leurs conclusions aux élus, en débattant avec eux. Information et association du plus grand nombre à ces avis citoyens, pour les enrichir. Réunions publiques, référendums d'initiative locale, droit à l'initiative citoyenne d'élaboration des lois, tout est bon pour que l'objectif soit la participation la plus large possible, une participation populaire.

Le programme populaire partagé, qui trace les grandes lignes d'une VI^e République, propose d'engager dès 2012 un processus constituant, avec une assem-

blée constituante qui impulsera un « grand débat public réunissant citoyens, organisations sociales et politiques, qui sous des formes encore à définir (assemblées populaires, États généraux, forums citoyens...) relayé par les médias, devra permettre au peuple lui-même de s'en approprier les enjeux. Ce projet sera ensuite soumis à un référendum ».

Pour donner le ton et l'envie, le désir de s'engager dans cette révolution participative, il nous faut mener une campagne électorale qui la préfigure. C'est le but des assemblées citoyennes que nous proposons de construire comme l'outil d'appropriation populaire de la campagne. Des assemblées ouvertes, qui travaillent en ateliers, qui donnent la parole aux citoyens, organisés ou pas, et aux partis du Front de gauche à égalité, qui permettent aux citoyens de participer aux décisions de la campagne et à la campagne elle-même.

Renouons avec la formidable campagne du référendum victorieux de 2005 contre le TCE. Place au peuple !

Redonnons-lui confiance, en lui-même et dans la politique. Si le Front de gauche réussit cela, il donne crédit à son projet de VI^e République et il bousculera tous les scénarii préécrits de l'élection présidentielle et des élections législatives. ■

***François Auguste** est conseiller régional Rhône-Alpes et président du Conseil national du PCF.



DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, ÉLÉMENTS D'UNE EXPÉRIENCE LOCALE

Face à la délégation de pouvoir montent des exigences multiples de participation, de nouveaux modes de représentation à construire, bref de démocratie réelle.

PAR JEAN-MICHEL BRUN*

Dans « *Le 18 brumaire de Louis Bonaparte* », Marx décrit la structuration en France, depuis le Moyen Âge, du pouvoir exécutif, « sa gigantesque organisation bureaucratique et militaire, son imposante machinerie étatique [...] ». Tout intérêt commun fut détaché de la société, placé en face d'elle comme intérêt supérieur, général, arraché à l'activité autonome des membres de la société et pris comme objet de l'activité gouvernementale, depuis le pont et la mairie d'école, jusqu'aux chemins de fer et à l'Université de la France ». En effet, cette désappropriation des citoyens de leurs propres affaires vient de loin. Bien que contre-carrée de luttes sociales et politiques pour gagner de la démocratie (droit de vote, droit syndical, droit de vote des femmes...), c'est cette logique fondamentale de délégation de pouvoir, renforcée par les mécanismes de la V^e République, qui imprègne toute la société, y compris ceux qui la contestent. Et nous communistes en sommes d'autant moins épargnés de par notre conception passée du parti guide.

Cette conception délégataire marque en profondeur les collectivités locales : les pratiques archi dominantes sont — au mieux — d'informer et de débattre avec les habitants sur des projets largement ficelés, qui conduisent généralement à trois positions possibles : le pour, le contre ou le plus souvent, l'indifférence. Or, c'est cette conception même qui est à bout de souffle, avec la crise profonde de la politique, dont témoignent taux d'abstention croissants, décrochage des couches populaires, des jeunes, ou zapping électoral... On en connaît les raisons : image de la politique dégradée par les promesses non tenues, le clientélisme, le cumul des mandats..., par l'expérience que son avis n'est pas pris en compte (Cf. TCE), et encore plus fondamentalement, par l'intériorisation par les citoyens que le suffrage universel n'est plus un moyen efficace pour améliorer sa vie, par l'intériorisation de l'impuissance supposée du politique à changer la donne. Quand par exemple des équipes muni-

cipales sont élues par à peine 1/4 des inscrits, la faute n'en incombe-t-elle qu'aux « gens » ? Surtout quand tant de signes indiquent que cette crise de la représentation politique ne signifie ni dépolitisation massive, ni désintérêt pour la chose publique. Face à la délégation de pouvoir montent des exigences multiples de participation, de nouveaux modes de représentation à construire, bref de démocratie réelle.

MORSANG-SUR-ORGE, UNE EXPÉRIENCE CONCRÈTE ET SINGULIÈRE

Ce sont ces questions qui ont amené l'équipe municipale conduite par Marjolaine Rauze à repenser le rapport aux citoyens, leur rapport et leur accès au pouvoir, leurs moyens d'accès aux décisions et à entamer une démarche de démocratie participative. Quatorze ans d'expériences, de tâtonnements, de remises en questions, qui loin de constituer un modèle, sont pour autant riches d'enseignements. En voici quelques grandes étapes.

En 98 sont créés des Comités de quartiers (CQ), sur les secteurs des 8 écoles de la ville. Tout le quartier est invité, il n'y a ni présidence, ni bureau, ni sujet tabou. Comme l'objectif est de mettre les citoyens en situation de codécision, chacun dispose de 400 000 F (qui deviendront 70 000 €) pour décider d'investissements utiles au quartier : voirie, aménagements de sécurité aux abords des écoles, embellissement... Très vite les habitants décident aussi d'initiatives de convivialité : sorties culturelles, repas de voisinage...

En 2001, la préparation du Budget se fait avec cinq « ateliers citoyens d'élaboration budgétaire », traitant des champs d'action municipale et composés de citoyens, d'élus et des services municipaux. Seize citoyens volontaires constituent un « Observatoire des engagements ».

En 2003, pour approfondir la démarche de budget « 100% participatif » et mieux lier CQ et ateliers citoyens, ces derniers s'émancipent des secteurs budgétaires et de leur cadre annuel et évoluent

comme espaces d'élaboration et de décision thématiques. Ainsi un Atelier « *Théâtre, quel projet ?* » planche de 2004 à 2008 sur la renaissance du théâtre municipal et oriente son projet culturel vers les habitants. Un atelier « *Accueil des personnes âgées* », né de la réflexion d'un CQ, impulse une bataille de longue haleine pour la construction d'un EHPAD, jusqu'à manifester au ministère de la Santé pour exiger les financements d'un équipement qui va ouvrir début 2012. Un atelier « *Finances communales* » disparaîtra avec le temps, tout comme l'Observatoire des engagements, ces questions étant traitées transversalement dans les ateliers et CQ. Un atelier « *Quels moyens pour la tranquillité des Morsaintois ?* » animé par une trentaine d'habitants travaille pendant un an sur les questions de sécurité et de tranquillité, les choix gouvernementaux d'abandonner la police de proximité, jusqu'à organiser une consultation où deux tiers des 4 000 votants repoussent l'idée d'une police municipale demandée par la droite.

Face à l'essoufflement de certains CQ, notamment du fait des difficultés de certains élus — y compris communistes — à se remettre en cause et à faciliter leur prise en main par les citoyens, une **rencontre des CQ** se tient en 2006. 200 personnes y participent, confrontent leurs expériences, interrogent la crise de la politique, bousculent les élus... Elle débouche sur deux décisions majeures :

- aller vers une auto-organisation des CQ, préparés et animés par des citoyens ;
- relancer des ateliers citoyens, permettant de travailler des objectifs de court, moyen et long terme, dans leurs dimensions du local au global. Ainsi des ateliers « *Cadre de vie et environnement* » et « *Le handicap, ça nous concerne tous* », dont les décisions sont intégrées au fur et à mesure dans les budgets. Ainsi des ateliers « *Eau* » qui anime la bataille vis-à-vis de l'agglomération pour un retour en régie publique, « *Enfance* » qui réunissant parents, professionnels et élus bataille en lien avec « *Pas de bébé à la consigne* » contre les orientations de la CAF, ou « *Tram-train* » qui permet aux habitants d'exiger d'être associés au projet de liaison Massy-Evry. Ou encore celui qui, à l'occasion de la construction de la nouvelle cuisine centrale permet aux parents, aux élus et aux agents muni-

cipaux de travailler ensemble à améliorer les repas des enfants. Nous essayons que cette démarche irrigue progressivement les pratiques avec, par exemple, un conseiller municipal délégué aux locataires et à leurs associations, pour les aider à s'organiser collectivement face aux bailleurs, ou encore une réunion régulière de l'ensemble des membres des conseils d'école au sein d'une **commission Vie scolaire**, permettant de débattre de tous les sujets liés à l'école, de décider des travaux prioritaires dans les écoles ou d'organiser la mobilisation contre les fermetures de classes.

Fin 2010, une nouvelle **rencontre citoyenne** avec plus de 200 participants a travaillé sur deux thèmes, préparés et animés par des habitants, une demi-journée d'échanges sur notre démarche participative et comment on poursuit cette auto-organisation des CQ, d'où sort l'idée d'une coordination souple entre eux, d'autant plus nécessaire que la compétence voirie est désormais transférée à l'agglomération ; une demi-journée sur l'élaboration du prochain **Plan local d'urbanisme**. Plutôt que de la confier classiquement à un bureau d'étude, elle est animée par les habitants, à travers des « **ballades urbaines** » dans chaque quartier permettant d'identifier « ce qu'on aime », « ce qu'on n'aime pas » et « ce qu'on voudrait voir évoluer », comme base pour se projeter sur la ville de Morsang dans 15 ans. La décision est prise de constituer un « Conseil local d'élaboration du PLU », fort de près de 90 personnes, qui restitue ses réflexions aux habitants pour mieux les enrichir.

QUELQUES ENSEIGNEMENTS...

On le voit, c'est un processus qui n'est jamais achevé, qui nécessite d'inventer sans cesse de nouveaux espaces, de nouveaux outils. Un processus qui repositionne le rôle des citoyens, des services municipaux et des élus : redonner le pouvoir aux citoyens n'en enlève ni aux services (leur expertise se nourrit de celle des habitants et inversement), ni aux élus, qui ne sont pas « neutres », ont un point de vue, des informations et des analyses nécessaires à la réflexion de tous. Nombre d'élus, y compris à Morsang, rechignent à cet « inconfort de l'inattendu ». Cela nécessite de chercher tous les moyens d'une coélaboration, d'une codécision et d'une coévaluation des politiques publiques, à rebours des pratiques séculaires de délégation de pouvoir. C'est une

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ?

PAR JEAN-JACQUES GOBLOT*

“ La notion même de démocratie participative, si largement vulgarisée depuis quelques années, mérite à mon avis un examen critique. Car ici reparaît la question majeure [...] : la démocratie se définit-elle d'abord et essentiellement comme une procédure de dévolution du pouvoir (le peuple choisit ses gouvernants), ou désigne-t-elle effectivement le détenteur du pouvoir (c'est le peuple qui gouverne) ? Selon la première conception, très largement dominante aujourd'hui, le peuple ne peut exercer le pouvoir que pour s'en dessaisir aussitôt au bénéfice de la classe politique, de sorte que la démocratie est essentiellement représentative. Dès lors, si l'on parle malgré tout de démocratie participative, on n'entend point par là que tous les citoyens sont effectivement parties prenantes aux décisions concernant la collectivité : on a en vue quelque chose de bien plus limité, à savoir un ensemble de procédures de consultation, utilisées le plus souvent dans un cadre local (on parle alors de « démocratie de proximité ») et destinées à donner aux citoyens, pour ainsi dire, voix au chapitre en les associant aux décisions proposées par leurs élus, voire en leur accordant, dans certaines limites, un pouvoir de co-décision. Nul doute que de telles procédures peuvent, dans bien des cas, jouer un rôle très positif pour améliorer les relations entre les citoyens et leurs représentants et pour faire vivre une démocratie locale plus authentique ; mais pour ceux qui s'impliquent dans des démarches de ce genre, il n'est pas si facile de se comporter en véritables décideurs, même à supposer qu'on leur en offre concrètement la possibilité : le poids des habitudes aidant, ils n'ont que trop tendance à se cantonner dans un rôle de plaignant ou de simple témoin. Enfin, il faut bien reconnaître que la participation citoyenne est conçue le plus souvent comme un dispositif subalterne, dont l'usage et les modalités sont laissés à la discrétion des pouvoirs en place, et qui ne met nullement en cause les choix du prince - je veux dire les choix cruciaux ayant trait aux fonctions

« régaliennes » de l'État.

Si au contraire on veut réellement parler d'un gouvernement du peuple, l'essence même de la démocratie réside dans le fait que tous les citoyens ont part aux décisions qui intéressent la collectivité, non point seulement pour approuver ou pour désapprouver celles qu'on leur soumet, mais pour les élaborer eux-mêmes et en contrôler la mise en œuvre. Dès lors, la spécification introduite par l'épithète devient en quelque sorte superflue : toute démocratie est nécessairement « participative » - ce qui ne l'empêche point de recourir, autant que nécessaire, à la médiation « représentative ». Tel est le sens qu'il faut donner, me semble-t-il, à la définition que proposait Robespierre : « La démocratie est un état où le peuple souverain, guidé par des lois qui sont son ouvrage, fait par lui-même tout ce qu'il peut bien faire, et par des délégués tout ce qu'il ne peut faire lui-même. » (Discours du 17 pluviôse an II) Robespierre n'était pas le seul, à cette époque, à écarter la conception purement représentative que défendait déjà Sieyès : n'oublions pas que la Déclaration des droits de l'homme de 1789, en son article 6, reconnaissait à tous les citoyens le droit de concourir à la formation de la loi « personnellement ou par leurs représentants », et que la Constitution de 1793 prévoyait la possibilité pour les électeurs, réunis dans les assemblées primaires, de se prononcer sur les lois votées par le Corps législatif, et même sur un projet de révision de constitution (articles 58, 59, 60, 115). Aujourd'hui, de telles dispositions peuvent nous paraître étranges : une tradition vieille de deux siècles nous a dès longtemps habitués à la domination sans partage des formes délégataires de la démocratie ; quant aux formes dans lesquelles le peuple userait du pouvoir de faire par lui-même tout ce qu'il peut bien faire, pouvons-nous seulement les définir ? En tout cas, nous n'en avons quasiment aucune expérience pratique, et il est clair qu'en ce domaine beaucoup de choses restent à inventer.”■

*Jean-Jacques Goblot (1931-2009)

« Réflexions sur la démocratie » (2008), in *Essais de critique marxiste. Histoire, esthétique, politique*, La Dispute, 2011 avec l'aimable autorisation de la maison d'édition.

démarche exigeante, qui demande du temps, de l'engagement, qui nécessite de donner envie, confiance, d'être attentif aux discrets, aux femmes, aux jeunes, à ceux qui ne viennent pas ou ne parlent pas facilement...

Au fond, nous cherchons à travailler, à notre petit niveau, au passage d'une légitimité délégataire (« les élus sont issus du suffrage universel et donc sont là pour décider ») à une légitimité citoyenne : ce sont les habitants, et pas seulement tous

les six ans, qui en dernier ressort décident, les élus aidant à créer les conditions pour y parvenir. N'est-ce pas la même question qui est posée aux organisations politiques et à notre propre parti, à savoir permettre aux citoyen-ne-s d'être acteurs de la politique, à égalité ? C'est aussi ce que nous essayons de faire vivre dans notre pratique politique de communistes à Morsang, depuis au moins la campagne des cantonales et régionales de 2004. Nous l'avons poursuivi avec la campagne du référendum, avec un collectif antilibéral,

et depuis les élections européennes – et avec un succès grandissant – avec un collectif Front de gauche, très largement ouvert aux citoyens non membres d'un parti. La convergence entre les pratiques politiques municipales et la démarche politique plus large initiée par les communistes se révèle d'une richesse insoupçonnée. ■

***Jean-Michel Brun** est maire-adjoint de Morsang-sur-Orge (91) et animateur de la section du PCF.

POUR UNE RÉPUBLIQUE CITOYENNE ET SOLIDAIRE

Les attaques frontales que subissent les collectivités locales les privent progressivement des marges de manœuvres nécessaires pour jouer pleinement leur rôle. Le projet des élus communistes et républicains consiste tout au contraire à consolider le couple commune/département pour garder ces leviers indispensables à la portée des citoyens et faciliter ainsi leur intervention sur le territoire

PAR JEAN-JACQUES PARIS*

Faut-il rappeler le rôle primordial que tiennent les collectivités locales et les services publics qu'elles ont développés sans relâche, pour répondre autant que possible aux besoins individuels et collectifs croissants, qu'il s'agisse de mobilité, de social, d'éducatif, de culturel, de sportif, etc. Leurs investissements participent pleinement à l'activité des entreprises et de l'économie en général, source d'emplois, de revenus, et de croissance. Les attaques frontales qu'elles subissent tendent à les phagocytter, les privant progressivement des marges de manœuvre nécessaires pour jouer pleinement leur rôle. Leur libre administration est ainsi mise en cause par l'encadrement régressif de leurs recettes. S'y ajoutent les injonctions du gouvernement pour affaiblir et effacer les communes, la démocratie locale et de proximité. Il s'agit en fait de retailler les territoires à la mesure des exigences financières des opérateurs privés.

ABROGER LA RÉFORME DE 2010 DES COLLECTIVITÉS

Le projet des élus communistes et républicains consiste tout au contraire à consolider le couple commune/département pour garder ces leviers indispensables à la portée des citoyens et faciliter ainsi leur intervention sur le territoire où ils habitent, où ils travaillent, où ils vivent, où se concentrent toutes les questions, où peuvent se nouer les coopérations multiples pour y répondre dans l'intérêt général.

À un autre niveau la région doit conserver un rôle majeur, en partenariat avec l'État qui doit affirmer son rôle de garant de l'équilibre entre les territoires et de l'égalité des citoyens. Dotée des moyens nécessaires, la région doit jouer un rôle économique et d'aménagement du territoire stimulant pour l'innovation industrielle et technologique ; les fonds régionaux pour l'emploi doivent servir de levier pour orienter l'argent vers un développement utile aux populations. Nous faisons nôtre le pacte pour un nouvel essor des services publics, pour développer leur champs et augmenter la place des représentants du peuple et des salariés pour garantir une gestion dans le sens de l'efficacité sociale. Une nouvelle phase de décentralisation dans une démarche constituante doit déboucher sur l'institution d'une VI^e République, déprésidentialisée et démocratisée. Le partage des pouvoirs et des responsabilités doit être le moteur d'un essor considérable de la participation citoyenne.

En finir avec le cumul des mandats, en limiter le renouvellement, respecter la parité, introduire sous des formes appropriées la proportionnelle dans toutes les élections afin d'avoir une représentation fidèle du corps électoral. Créer des nouveaux domaines d'intervention populaire à tous les niveaux, y compris par voie de référendum. Améliorer les conditions d'exercice des élu(e)s en leur garantissant les moyens de participer et les protéger face à leurs employeurs sont des données indispensables pour redonner à la démo-

cratie des animateurs nombreux et déterminés.

Il est en fait décisif d'instituer un rapport régulier entre les élus et les électeurs. La création de conseils de territoires pourrait y contribuer. Citoyens, élus, représentants syndicaux, des partis et des associations s'y retrouveraient régulièrement pour évaluer le travail accompli et envisager des projets d'avenir. En clair, la politique doit devenir pour un nombre beaucoup plus important de citoyennes et citoyens une des dimensions courantes de la vie sociale ne prenant qu'exceptionnellement et pour une durée déterminée le caractère d'une activité à plein temps. Le Front de Gauche doit permettre de mieux l'expérimenter et de le faire vivre.

PLEINS POUVOIRS AUX CITOYENS

Il ne suffit pas d'apporter des adaptations à la marge, c'est la démocratie qui doit faire un bond qualitatif indispensable, plus ouverte sur la société, plus ouverte sur le monde, et surtout plus stimulante pour l'intervention des citoyens. Des États généraux pour une nouvelle république permettront un débat pluraliste et déboucheront sur une assemblée constituante. La nouvelle constitution ainsi élaborée sera soumise à référendum. La démocratisation de nos institutions nationales devra s'accompagner d'une action résolue de la France pour une modification radicale des institutions qui régissent le monde et l'Europe. Par exemple les pouvoirs du parlement européen doivent être renforcés. Il doit contrôler

l'exécutif et la Banque centrale européenne. Les coopérations avec les parlements nationaux doivent se développer. Il faut démocratiser, débureaucratiser, déprésidentialiser les institutions à tous les niveaux en associant toujours mieux les citoyens et en assurant une transparence des choix et des raisons qui y mènent, comme leur évaluation. Cela passe par le développement des droits et des garanties statutaires des fonctionnaires qui sont les meilleurs remparts contre les modes de « gestion privés » et les plus sûrs points d'appui pour faciliter le contrôle des citoyens.

La démocratisation c'est aussi reconnaître au citoyen et aux collectivités locales des pouvoirs d'initiative, de débat public, de contrôle et d'évaluation de l'application des lois. Les collectivités territoriales doivent disposer des moyens nécessaires pour mettre les espaces, les outils, les personnels et la formation au service de la participation des citoyens. Pour y parvenir les collectivités territoriales doivent avoir un droit à l'expérimentation, elles le feront sous des formes diversifiées laissées à leur appréciation. Pour développer les droits, l'intervention des acteurs sociaux et des citoyens il est nécessaire d'instaurer des droits nouveaux pour les salariés dans les entreprises, celui par exemple de suspendre un plan de restructuration pour permettre l'élaboration de solutions alternatives.

De plus, le droit à la citoyenneté ne doit pas être fondé exclusivement sur la nationalité. Doit être reconnu citoyen celui qui choisit de vivre sur le sol français et qui doit ainsi pouvoir exercer son droit de vote.

LIBRE ADMINISTRATION ET AUTONOMIE FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Une collectivité doit pouvoir prendre en charge toute activité demandée par la population qui réside sur son territoire. Les décisions seront ainsi prises au plus près des besoins qu'elles visent à satisfaire, et donc des citoyens qu'elles concernent avec leur concours. Une collectivité plus étendue assurera la cohérence et la solidarité sur son territoire évitant ainsi les inégalités territoriales, et prendra en charge les activités que les collectivités locales moins étendues ne peuvent assumer.

L'autonomie des collectivités locales et leur coopération, piliers de la décentralisation, doivent permettre de résister à la logique de concurrence entre territoires. L'intercommunalité doit pouvoir

prolonger l'action communale en se concentrant sur les seules actions d'intérêt communautaire. La création des structures intercommunales relève de la responsabilité exclusive des élus et des citoyens. Le principe d'autonomie financière des collectivités locales doit être garanti. C'est aux instances démocratiques de chaque collectivité de décider avec les citoyens des richesses à prélever sur son territoire et de l'utilisation qui en est faite.

Cependant le principe d'autonomie fiscale est ambiguë : le désengagement quasi-complet de l'État revient à imposer, comme seul élément de lutte contre les inégalités, des péréquations horizontales entre collectivités. Il est impératif d'avoir un cadre national de la fiscalité tout comme un mécanisme de péréquation vertical pour apporter des financements solidaires aux collectivités les plus démunies et bannir la concurrence entre territoires. Les ressources des collectivités locales doivent être repensées pour leur permettre d'assurer leurs missions et parvenir aux objectifs qu'elles se sont démocratiquement données.

Ainsi les dotations de l'État doivent être améliorées, la fiscalité profondément remaniée vers plus de progressivité et le financement et le crédit réorientés vers les

dépenses utiles. La fiscalité doit être transformée vers plus de justice et d'efficacité, en prenant en compte réellement les revenus et l'utilisation réelle des habitations. La contribution des entreprises doit être bonifiée en intégrant dans l'assiette les actifs financiers, le bilan réel en matière d'emplois et des salaires, de formation et d'investissements productifs. Dans le cadre d'une réforme globale du crédit et de la banque, un pôle financier public doit être mis en œuvre par la mise en réseau des institutions financières publiques et semi publiques mais aussi banques mutualistes et coopératives, et articulé avec des banques commerciales privées. Le pôle public permettra le financement du développement local et de l'emploi, il œuvrera à des coopérations avec les banques des autres pays de l'Union européenne et devra s'appuyer sur une banque centrale européenne dotée de nouvelles prérogatives sous contrôle du parlement européen.

Nous aurons l'occasion de porter ces propositions au débat dans les prochaines semaines, en particulier au sein des états généraux des élus locaux au Sénat, et dans les ateliers législatifs du front de gauche. ■

***Jean-Jacques Paris** est secrétaire général de l'Association nationale des élus communistes et républicains.

OUTRE-MER : LE DÉVELOPPEMENT DANS LA RESPONSABILITÉ

Une reconnaissance de l'ensemble de valeurs culturelles des populations issues de l'esclavage est un des éléments de la dynamique populaire, de la prise en main de son destin par le peuple lui-même.

PAR JEAN-LOUIS LE MOING*

Les cinq départements (DOM) et les autres collectivités d'outre-mer (COM) cumulent – avec quelques variations selon les régions concernées – deux à trois fois plus de chômeurs que la métropole, jusqu'à six fois plus d'allocataires du RMI, des prix des denrées de première nécessité insupportables, une pauvreté massive, une jeunesse sévèrement frappée par l'insuffisance de débouchés en matière d'emploi... À Mayotte, quelques mois après la départementalisation imposée à marche forcée par Sarkozy, des mouvements contre la vie chère marquent l'actualité. La Nouvelle-Calédonie connaît, quant à elle, une situa-

tion sociale des plus tendues sur fond d'évolution institutionnelle.

Les mouvements sociaux dans les DOM portent l'exigence d'une remise en cause profonde du mode de développement des territoires d'outre-mer, du dépassement de la situation de dépendance dans laquelle ils ont été placés. L'outre-mer a un urgent besoin d'outils nouveaux de développement. Le statut politique des Dom, tout droit issu de la départementalisation, a certes généré des progrès – chèrement acquis par les luttes des populations, souvent même au prix du sang – mais il est aujourd'hui à bout de souffle. Il doit évoluer sans attendre.

UN DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE

Pour lutter contre la dépendance absolue aux transferts sociaux, il faut favoriser le développement endogène. C'est la seule voie permettant de sortir progressivement du « tout transfert de marchandises » – un véritable couloir de consommation – entre la métropole et les Dom. Cela implique une politique de substitution à cette dépendance dans la production agricole et industrielle. Cela appelle aussi la possibilité de nouer des accords commerciaux et d'échange et des coopérations régionales. Il faut de même travailler à la reconnaissance et à la transmission de l'histoire et de l'identité des populations, et extirper les relents

colonialistes et les discriminations raciales qui perdurent. Cette reconnaissance de l'ensemble de valeurs culturelles des populations issues de l'esclavage est un des éléments de la dynamique populaire, de la prise en main de son destin par le peuple lui-même.

Il est impératif de travailler la question de l'accession aux postes de responsabilités de la population issue des territoires concernés, de favoriser la diffusion de la culture issue du métissage et de l'histoire singulière de chaque territoire. Les communistes proposent de faire évoluer les institutions pour permettre aux ultramarins de formuler et mettre en œuvre

eux-mêmes leurs projets de développement. Aucun modèle ne peut prévaloir en ce domaine, comme le montrent la variété de situation et le niveau très divers d'exigence des populations et des nombreux mouvements politiques. Il reste que sous toutes les latitudes, en toutes circonstances, les communistes soutiennent tout processus visant à développer la responsabilité et la maîtrise par les populations concernées des questions liées à leur devenir. La responsabilité est une question de justice, de respect, mais aussi d'efficacité. ■

***Jean-Louis Le Moing** est délégué national outre-mer du PCF.

LA DÉMOCRATIE COMME RÉPONSE À LA CRISE EUROPÉENNE

L'alignement de Nicolas Sarkozy derrière les positions de la Chancelière Merkel, accompagné d'un matraquage médiatique sur le « modèle allemand », vise à préparer l'opinion publique à plus d'austérité et à moins de souveraineté.

PAR OLIVIER DARTIGOLLES*

De sommet en sommet, la crise de l'Union européenne s'est dangereusement aggravée. Ce processus infernal vient de connaître un nouvel épisode, peu glorieux, lors du dernier Conseil européen. Après une nuit entière de négociations entre chiens et loups, avec les rapaces des marchés financiers invités à la table des discussions, les dirigeants européens ont décidé d'un soutien massif aux banques et d'une nouvelle saignée pour les peuples. Quelle audace !

Les caractéristiques anti-démocratiques des régressions en cours, dissimulées derrière les expressions de « gouvernance économique », de « saut fédéral », viennent d'éclater au grand jour avec le vent de panique provoqué par la décision du gouvernement Papandréou de consulter le peuple grec. Pour les dirigeants européens, les marchés financiers et les agences de notation, les peuples n'ont pas à être consultés. Pour eux, la cure d'austérité, les pertes de souveraineté et la mise sous tutelle ne

se discutent pas. Cette modification en profondeur de la construction européenne telle que nous l'avons connue ne date pas d'aujourd'hui. La fuite en avant des derniers mois se traduit par le durcissement de l'opposition frontale entre les pressions des marchés financiers et l'intervention des peuples. « L'Europe allemande » qui se dessine est donc à la fois une cure d'hyper-austérité et un processus ultra-centraliste et autoritaire. Dans son inénarrable *Discours sur l'État de l'Union*, le 28 septembre dernier, M.Barroso a proposé « d'aller plus loin » dans la voie d'une « intégration » permettant de « réaliser pleinement les objectifs convenus à Maastricht », une intégration que « pas seulement les fédéralistes réclament, mais aussi les marchés ». Plusieurs dirigeants européens jugent, les uns près les autres, qu'il y a aujourd'hui urgence à modifier les traités européens après n'avoir cessé de rappeler au cours des 20 dernières années que cela était tout simplement impossible. La modification vise à pouvoir contrôler et surveiller les budgets des États, allant jusqu'à permettre des modifications en cours d'exercice en passant par dessus les parlements et les gouvernements nationaux. Une mise sous tutelle pure et simple qu'un ancien commissaire européen italien, Mario Monti, pourtant lui-même très libéral, n'a pas hésité à comparer à celle que, sous le fascisme des années 20, dans son pays, le « podestat » était chargé d'exercer dans chaque ville à la place des organes démocratiques.

DÉFENDRE LA PROMOTION DES DROITS DÉMOCRATIQUES

Avec le refus de l'austérité, la mise en cause de la toute-puissance des marchés financiers, il nous faut donc défendre à l'échelle européenne la promotion des droits démocratiques. Avec quelles propositions ?

En juillet dernier, le Parti de la gauche européenne, réagissant au rapport Duff sur le « manque de légitimité populaire » des institutions européennes, a avancé une série de propositions précises.

- **La création de véritables pouvoirs d'intervention des citoyens et des salariés européens.** Cela pourrait commencer par une simplification de la procédure d'Initiative citoyenne européenne qui est, aujourd'hui, parsemée d'obstacles ; et une réelle prise en compte des revendications des syndicats de travailleurs et des ONG.

- **L'organisation de débats publics européens** aboutissant à la consultation des peuples sur les grands enjeux qui les concernent, par référendum partout où les lois fondamentales le permettent.

- **La garantie institutionnelle de la parité** aux niveaux national et européen.

- **La garantie institutionnelle de la représentation des minorités.**

- **La clarification des rôles des différentes institutions** afin d'obtenir **une réelle séparation des pouvoirs.**

- **Le renforcement des pouvoirs du parlement européen** par rapport à ceux de la commission européenne et des instances de « gouvernance intergouvernementale », à commencer par la remise en cause du monopole d'initiative législative aujourd'hui accordé à Bruxelles.

- **Le renforcement du rôle des parlements nationaux** pour contrôler et participer aux décisions concernant l'UE au niveau national.

- **La coopération des institutions européennes avec les parlements nationaux** dont les modes d'élections doivent tendre vers plus de proportionnelle, afin de mieux représenter l'ensemble des citoyens et pour ne pas déformer leurs choix.

- Les dénis de démocratie comme le **passage en force du traité de Lisbonne** après le rejet massif du traité constitutionnel européen par les peuples français et néerlandais ne doivent pas se reproduire.

- **La mise sous tutelle des politiques économiques et budgétaires nationales par la « Troïka »** (UE/FMI/BCE) doit cesser. Les peuples européens sont souverains, ils doivent pourvoir élire des représentants dans leurs parlements nationaux qui ne soient pas pieds et poings liés par une gouvernance européenne autoritaire.

L'enjeu européen sera au centre de la campagne pour l'élection présidentielle et les élections législatives de 2012. Avec le Front de gauche, nous proposons d'en finir avec le traité de Lisbonne que nos concitoyens, avec d'autres, ont rejeté alors que la droite et la majorité du PS l'approuvaient, pour répondre à l'urgence sociale, résoudre la catastrophe écologique et régler la crise démocratique et construire une autre Europe. Seul un changement radical peut sauver l'Europe. L'Union européenne est face à un choix d'orientation majeur : ou la fuite en avant dans l'austérité fondée sur l'ultralibéralisme et un fédéralisme autoritaire, ou sa refondation sur des bases sociales et démocratiques, libérées de l'emprise des marchés financiers et des banques. ■

***Olivier Dartigolles** est porte-parole du PCF, responsable aux questions européennes.

ÉLOGE CONTRADICTOIRE DE L'ÉTAT DE DROIT

Le mouvement ouvrier a traditionnellement marqué une distance avec la notion d'État de droit. L'État ne pouvait être que l'instrument institutionnel de la classe au pouvoir. Par voie de conséquence le droit ne pouvait être que la formalisation juridique de cette domination.

PAR ANICET LE PORS*

L'État de droit cumulait donc cette double réserve et si des normes favorables aux libertés individuelles ou publiques parvenaient à s'inscrire dans le système juridique, ce ne pouvait être que le résultat des luttes sociales : le fait précédait nécessairement le droit, aucune autonomie, du droit, fût-elle partielle ne lui était reconnue.

Pour autant le droit n'était pas ignoré et comptait d'éminents praticiens au sein du mouvement ouvrier. Des avocats talentueux et militants compétaient parmi les plus grands. Les ministres communistes des participations gouvernementales successives ne purent ignorer l'importance des lois, décrets et circulaires qu'ils produisirent (je pense notamment au statut général des fonctionnaires de la loi du 19 octobre 1946 élaboré sous la direction de Maurice Thorez avec le concours actif de la CGT). Certains dirigeants du PCF s'impliquèrent activement dans le débat sur la constitution de la IV^e République. Mais ces témoignages ne contredisent pas la méfiance générale à l'égard d'un droit réputé essentiellement bourgeois. Pour avoir partagé cette idée générale, puis l'avoir contestée et testée dans la pratique, il me semble aujourd'hui possible de placer le débat sur un terrain plus objectif et d'y conduire une réflexion plus rationnelle.

LES INSTITUTIONS, SIÈGE DE CONTRADICTIONS

La République française ne reconnaissant aucune transcendance, la souveraineté nationale et populaire doit disposer d'une loi suprême, d'une constitution. Le contrôle de constitutionnalité des lois fait problème car quelle instance peut prétendre s'ériger en juge de la loi, expression de la volonté générale ? Ce rôle est dévolu dans la constitution de la V^e République au Conseil constitutionnel, organe éminemment politique que j'ai souvent défini comme « une instance politique en forme juridictionnelle » dont on

pouvait fortement douter de l'objectivité. D'autant plus qu'il s'est lui-même doté en 1971 d'un véritable pouvoir constituant que la constitution ne lui avait pas reconnu, en élargissant son champ de référence au préambule de la constitution de 1946 et à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, ce qui renforçait son pouvoir discrétionnaire. Il y avait donc tout lieu de craindre une interprétation très partisane du nouveau « bloc de constitutionnalité ». Or, la pratique a montré que les décisions rendues appelaient une appréciation plus complexe : en de nombreuses circonstances, le Conseil constitutionnel a joué un rôle constructif dans la défense des libertés. L'introduction de la possibilité (très contrôlée) donnée au citoyen de saisir le conseil d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) a constitué une avancée démocratique limitée mais réelle : la première décision prise sur une QPC a ainsi permis de reconnaître le bien fondé de la demande des anciens combattants de l'outre-mer à toucher une pension complète. Pour autant la question du contrôle de constitutionnalité des lois reste entière et appelle une réponse plus satisfaisante que celle actuellement en vigueur. Cette question devrait trouver sa réponse dans le cadre d'un projet constitutionnel global du type de celui qui avait été retenu par le PCF en 1989 pour marquer le bicentenaire de la Révolution française.

L'INTÉRÊT GÉNÉRAL, FONDEMENT DU SERVICE PUBLIC ET DU DROIT ADMINISTRATIF

Il n'est pas contestable que l'État est un instrument de domination, voire de violence, aux mains des forces sociales, économiques et politiques dominantes. Mais il n'est pas que cela. Lorsque, à la fin du XIII^e siècle, Philippe le Bel crée le Conseil d'État du Roi, il entend affirmer que les contentieux impliquant les autorités royales et, plus généralement, les affaires du royaume, ne sauraient être traités par les tribunaux ordinaires ; que le « bien commun » (qui deviendra plus tard l'intérêt général)

est une catégorie éminente qui domine toutes les autres. Certes, le Conseil d'État a connu plusieurs versions au cours des siècles suivants : il s'inscrit dans son acception actuelle en l'an VIII, puis est redéfini en 1872, mais il garde durant toute cette période ses deux caractéristiques fondamentales : d'une part, il est l'instance supérieure de la juridiction administrative (la Cour de cassation étant son pendant dans l'ordre judiciaire), d'autre part, il est le conseil de l'État dans son travail législatif et réglementaire. Ce rôle du Conseil d'État ne va pas sans une certaine ambiguïté puisqu'il est, par ses doubles fonctions, à la fois juge et partie (ce que ne manquent pas de lui reprocher les autorités de l'Union européenne). De fait, de de Gaulle à Sarkozy, le pouvoir exécutif a eu tendance à considérer que la fonction de conseil devrait se traduire en allégeance, ce qui a entraîné parfois une réaction d'indépendance de la haute juridiction sans effacer toujours une certaine propension à ne pas mécontenter le gouvernement. Dans sa fonction contentieuse également, la jurisprudence du Conseil d'État n'est pas immuable : elle est imprégnée par les mouvements d'ensemble de la société. Ainsi, à titre d'exemple, elle a pu considérer en 1985 que l'enseignement des écoles de musique ne relevant pas d'un intérêt général ne pouvait donner lieu à une différenciation des tarifs d'adhésion en fonction des revenus des parents, pour changer complètement de solution dix ans plus tard. Il reste que c'est dans le cadre de la fabrication de cette jurisprudence administrative et du droit administratif plus généralement qu'ont été forgés et explicités avec des avancées et des

reculs, le concept de service public, le principe d'égalité, celui de laïcité, le modèle d'intégration basé sur le droit du sol, etc. Il s'agit là des fondements de l'identité nationale française et de notre conception de la citoyenneté.

« AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS »

Le droit évolue ainsi sous l'effet de multiples influences qui sont celles qui façonnent la citoyenneté aujourd'hui dans un contexte de crise. En vertu de la séparation des pouvoirs – quand bien même on pourra soutenir que celle-ci est bien imparfaite – la justice est rendue « au nom du peuple français » comme le mentionnent en exergue toutes les décisions de justice. Le juge des différentes juridictions est chargé d'appliquer le droit, mais il le fait à travers une appréciation qui contient une part inévitable de subjectivité.

Juge à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), la plus importante juridiction administrative nationale par le nombre d'affaires traitées, je peux témoigner de la dialectique qui forge l'intime conviction du juge. Le droit d'asile est régi par la Convention de Genève de 1951 et les dispositions du livre VII du Code de l'entrée, du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA). Dans ce cadre, trois questions se posent au juge pour se prononcer sur une demande d'asile. Premièrement, doit-il se contenter d'appliquer sèchement le droit positif ou rendre la justice ? Ce n'est pas la même chose et la réponse ne sera pas la même selon que l'on se place principalement sur l'un ou l'autre terrain. Deuxièmement, le demandeur d'asile doit-il apporter la preuve de sa crainte de persécution ? Selon la force de l'exigence

d'une preuve qui n'est demandée par aucun texte la réponse sera très variable. Troisièmement, une contradiction dans la demande d'asile, voire un mensonge avéré, invalident-ils la demande ? Ce serait ne tenir aucun compte des conditions politiques, ethniques, religieuses, voire psychologiques dans lesquelles se trouve le demandeur. On voit bien que des réponses apportées découleront des solutions très différentes. Il y a donc sans doute de bons et de mauvais juges. Mais on retiendra comme hautement significatif de la conception française du droit d'asile (hautement proclamé dans la constitution de 1793 et même dans le Préambule de la constitution de 1946 repris par l'actuelle constitution) le fait que la France est le premier pays de destination des demandeurs d'asile en Europe (le deuxième des pays industrialisés dans le monde après les États Unis), que le taux de reconnaissance du statut de réfugié (de l'ordre de 30 %) y est relativement élevé. Cela résulte des actions combinées de magistrats, d'universitaires, d'avocats, d'associations et d'une tradition qui perdure malgré le contexte défavorable du pouvoir sarkozyste.

Bref, pour tous ces raisons, en matière d'État de droit il faut se garder de toute vision simpliste. ■

***Anicet Le Pors**, ancien ministre, conseiller d'État et président de section à la Cour nationale du droit d'asile.

Projet constitutionnel du PCF, *l'Humanité*, 18 décembre 1989.

A. Le Pors, *La citoyenneté*, coll. Que sais-je ? (4^e éd.), PUF, 2011.

A. Le Pors, *Le droit d'asile*, Que sais-je ? (4^e éd.), PUF, 2011 ainsi que *Juge de l'asile*, Michel Houdiard éditeur, 2010.

<http://anicetlepors.blog.lemonde.fr>

INTÉRÊTS PARTICULIERS CONTRE INTÉRÊT GÉNÉRAL, ÉVITER QUE NE MEURE LA DÉMOCRATIE ?

Le développement de l'influence des intérêts privés sur la décision publique est une illustration de la grave crise que connaît notre système représentatif, tout à la fois sa cause et la conséquence de celle-ci.

PAR JEAN-PIERRE BRARD*

La loi québécoise assimile le lobbying à l'ensemble des « communications orales ou écrites avec un titulaire de la charge publique en vue d'influencer ou susceptibles d'influencer la prise de

décision ». En tant que parlementaire, je suis, chaque jour, destinataire de dizaines de courriels, de lettres et d'appels qui pourraient se rattacher à cette définition. Chaque jour, associations sectorielles, groupements professionnels, organismes publics et privés attirent mon attention,

comme celle de mes collègues, sur tel ou tel point des projets et propositions de loi en discussion dans l'Hémicycle. Chacun des « communicants » y défend la vision de ses commanditaires, son interprétation, ses intérêts catégoriels et, le plus souvent, souhaite établir un contact direct avec le législateur que je suis. J'ai, personnellement, pour règle de ne jamais accepter de rendez-vous que je n'aurai moi-même sollicités, à moins que ces

rencontres ne se fassent à plusieurs parlementaires et soient l'occasion d'un véritable échange de vues et non une simple entreprise de promotion d'intérêts sectoriels (par exemple syndicats ou médecins du travail)

LA SAUVEGARDE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Ces conditions réunies, ces échanges permettent de confronter et de mûrir nos arguments, nourrissant notre réflexion de législateurs en prévision de nos débats dans les commissions et à la tribune de l'Assemblée. Ils peuvent, alors, apporter un éclairage utile - bien qu'orienté - sur tel ou tel sujet de société soumis, souvent dans l'urgence, à la discussion de parlementaires qui ne peuvent évidemment pas être spécialistes de tout. A l' élu qui participe à ces échanges de faire la part des choses et de séparer le bon grain de l'ivraie. Les véritables problèmes surgissent lorsque ces groupes d'intérêts se muent en groupes de pression et lorsque certains élus, oubliant toute distance critique, reprennent à leur compte et in extenso (négligeant sciemment les guillemets) la défense de ces intérêts particuliers au mépris de l'intérêt général ; et ce, sans que cela implique nécessairement une quelconque corruption. Il suffit pour s'en convaincre de lire le journal officiel, les questions écrites au gouvernement qui sont exactement identiques d'un parlementaire à l'autre, parfois ponctuation comprise ! L'absence, en France en général et au Palais Bourbon en particulier, d'une réglementation véritablement contraignante en la matière et d'une définition claire peut inciter certains à rester flous quant aux éléments qui ont conduit à leur prise de position au nom du peuple français.

L'action des groupes d'intérêts en France est une réalité de fait. Nier cette réalité alimenterait dangereusement la suspicion du peuple sur l'ensemble de ses représentants. La limite à ne pas franchir, celle qui s'impose naturellement, c'est celle de l'intérêt général. La boussole en la matière, nous a été donnée par Jean-Jacques Rousseau : « [...] quand il se fait des brigues, des associations particulières aux dépens de la grande, la volonté de chacune de ces associations devient générale par rapport à ses membres et particulière par rapport à l'Etat. [...] Il importe donc pour bien avoir l'énoncé de la volonté générale qu'il n'y ait pas de sociétés partielles dans l'Etat » (in *Le Contrat social*). A travers les siècles, les corps intermédiaires opérant au sein de

l'Etat, demeurent bel et bien des obstacles à l'expression de la souveraineté indivisible du peuple. L'enjeu aujourd'hui est, ni plus ni moins, celui de la démocratie et de la sauvegarde de l'intérêt général confronté à un mode de gestion des affaires publiques faisant la part belle aux intérêts privés et qui connaît, ces dernières années, une croissance inquiétante.

EXEMPLES DE PRIVATISATION PROGRESSIVE DE LA DÉCISION PUBLIQUE

Ce développement de l'influence des intérêts privés sur la décision publique est une illustration de la grave crise que connaît notre système représentatif, tout à la fois sa cause et la conséquence de celle-ci. Réponse négative à la technicisation croissante du politique et à la surproduction législative imposée par l'exécutif, ce développement est aussi le signe inquiétant d'une privatisation progressive de la décision publique conduite aux bénéfices de groupes d'intérêts et au détriment du peuple. Il signale un affaiblissement de l'Etat républicain et de ses institutions et laisse à penser à la société civile que la démocratie représentative ne représente plus, désormais, que ceux qui, par leur position privilégiée au carrefour du monde politique et du monde économique, sont en capacité d'influencer l'élaboration des normes et la décision des pouvoirs publics. Il contribue enfin à décrédibiliser l'activité délibérative des citoyens et de leurs représentants et fragilise jusqu'à l'idée même d'intérêt général, de démocratie et de res publica.

L'actualité nous fournit, hélas, de nombreux exemples de cette crise de la démocratie. Ces exemples soulignent l'ampleur de la servitude du pouvoir sarkozyste vis-à-vis de ses soutiens et de ses « clients ». Ainsi le 7 septembre dernier, lors de l'examen du projet de loi de finances rectificative, flairant le piège du MEDEF, je dénonçai dans l'Hémicycle, les amendements du député Jean-Michel Fourgous qui, depuis, se sont avérés avoir été écrits par deux cadres de la Fédération française des sociétés d'assurances... De même que le MEDEF, la Scientologie (la secte américaine) semble disposer, au cœur de l'appareil étatique, de puissants soutiens capables de modifier des dispositions législatives et de protéger l'organisation sectaire contre sa dissolution. Plus grave encore, la récente affaire Servier et les tentatives réussies du laboratoire pharmaceutique d'imposer ses vues aux parlementaires et aux organismes insti-

tutionnels de veille sanitaire au mépris de la santé publique nous alertent sur les dangers concrets d'un lobbying uniquement motivé par l'appât du gain. Ils mettent également au grand jour, le travail de sape réalisé dans l'ombre par les « représentants d'intérêts », auprès des élus.

DES GARDE-FOUS

Une récente étude le confirme, « le nombre d'organisations figurant sur le registre des représentants d'intérêts (124) mis en place en octobre 2009 par l'Assemblée nationale est largement inférieur au nombre des acteurs auditionnés (4 635) par les parlementaires » (in *Etude sur l'influence à l'Assemblée nationale*, Transparence International France et Regards citoyens, mars 2011). Cette étude nous permet de constater que les dispositions encadrant et définissant les « représentants d'intérêts » semblent clairement inadaptées car les contacts entre lobbyistes professionnels et décideurs politiques apparaissent passer par des voies constituées hors du champ réglementaire propre à l'Assemblée. Non publics, ces contacts sans être toutefois illégaux contournent les quelques dispositions du règlement qui leur sont consacrées. Les articles 23 et 26 ne font ainsi que réglementer l'accès des « représentants d'intérêts » au Palais Bourbon. Ce qui se passe hors des murs de l'Assemblée est, en revanche, passé sous silence. On le voit, les garde-fous de l'intérêt général sont bien limités. Seul l'article 79 encadre l'engagement des députés en faveur des intérêts particuliers en leur interdisant « d'adhérer à une association ou à un groupement de défense d'intérêts particuliers (...) ou de souscrire à l'égard de ceux-ci des engagements concernant sa propre activité parlementaire »

Contrairement à ceux qui, à droite, souhaitent installer le lobbying au cœur de la démocratie, et revendiquent ouvertement les bienfaits de la privatisation des étapes « information » et « réflexion » du processus décisionnel public (cf. le Rapport d'information sur le lobbying présenté en 2008, par Jean-Paul Charié), je suis pour bouter les lobbies hors de nos institutions et pour encadrer strictement les relations entre les élus et les personnes morales ou physiques dont l'activité professionnelle consiste à représenter des intérêts particuliers dès lors que ces contacts ne sont pas publics. A cette fin, j'ai déposé deux propositions de loi visant à assurer l'indépendance de la fonction

publique et des élus vis-à-vis des intérêts privés. Toutefois, ces dispositions, bien qu'utiles, ne peuvent suffire. Car le problème fondamental est celui de la connivence, la porosité, entre un certain monde politique et celui des affaires. C'est cette collusion d'intérêts entre membre d'une même classe qui fait la force de l'oligarchie. La communauté de vie au sein de mêmes quartiers, les parcours universitaires communs, les mariages « endogames », les postes-clefs au sein des grandes entreprises privées et publiques détenus et échangés « entre-soi », les réunions de clubs, les parties de golf, les vernissages... L'oligarchie s'affirme comme une classe consciente d'elle-même et de ses intérêts qu'elle protège

en exerçant un « contrôle » de tous les instants sur les membres de ses réseaux. Comme le dénoncent fort justement les Pinçons-Charlot, « chacun multiplie son pouvoir par le pouvoir des autres, augmentant d'autant la puissance de l'ensemble ». La nuit du Fouquet's, le soir de l'élection de Nicolas Sarkozy, a marqué le triomphe public de cette connivence entre toutes les composantes de la classe dominante : grands patrons, politiques et show-biz (connivence que l'on retrouve dans la scandaleuse affaire Tapie). Elle a symbolisé la fin de l'intérêt général comme but de l'action publique.

Si l'on veut mettre fin à ce lobbying de tous les instants d'une classe au bénéfice

d'elle-même, il nous faut prendre conscience de nous-mêmes, de la force de notre solidarité. Il nous faut, comme l'oligarchie, défendre nos intérêts, ceux de notre classe et nous organiser pour abolir définitivement les privilèges de quelques centaines de familles qui décident, à la place du peuple du sort de la France. Créer des barrières pour que ne meure pas la démocratie ne suffira probablement pas. Il en va du système politique comme du système économique et financier, il faut rompre et non l'accompagner. Décidément, nous avons besoin de la V^e République. ■

*Jean-Pierre Brard est député de Seine-Saint-Denis.

LE PARTI SOCIALISTE DISSOUT DANS LES INSTITUTIONS DE LA V^e RÉPUBLIQUE ?

Longtemps hostiles aux institutions de la V^e République et à leur logique présidentialiste, les socialistes les ont aujourd'hui pleinement acceptées et intériorisées jusque dans leur fonctionnement interne.

PAR RÉMI LEFEBVRE*

Le socialisme a, au cours de son histoire, longtemps cultivé une forme d'extériorité à l'égard du système politique et des règles du jeu de la démocratie représentative. La SFIO est un parti de classes, issu de la matrice marxiste, à vocation révolutionnaire qui cherche à mettre en cause non seulement le système économique et social mais aussi politique et institutionnel (même si sa pratique de fait fut très tôt réformiste). Léon Blum distingue dans les années 1930 conquête et exercice du pouvoir. Dans la culture socialiste (parlementaire et centré sur le collectif) a longtemps perduré une méfiance à l'égard de l'électoratisme, du pouvoir et tout particulièrement du pouvoir personnel. L'élé socialiste tire avant tout son pouvoir du mandat que le parti lui a confié et non de ses caractéristiques personnelles ou de son capital politique individuel. Les socialistes récusent la personnalisation du pouvoir politique. Longtemps hostiles aux institutions de la V^e République et à leur logique présidentialiste, les socialistes les ont aujourd'hui pleinement acceptées et intériorisées jusque dans leur fonctionnement interne. Devenu parti de gouvernement dominant à gauche, le PS est pleinement intégré dans le système politique français. Deux

événements récents en témoignent : l'adoption des primaires ouvertes qui consacre la présidentialisation du parti et la conquête du Sénat, produit d'une implantation locale sans précédent historique. Le PS est devenu un parti de notables qui joue pleinement le jeu présidentiel.

LES PRIMAIRES, CONSÉCRATION DE LA PRÉSIDENTIALISATION

Les socialistes ont longtemps été hostiles à l'élection présidentielle, marque de l'affirmation d'un pouvoir personnel. Guy Mollet a cherché dans les années 1960 à démonétiser l'élection présidentielle au suffrage universel direct. François Mitterrand, critique à l'égard des institutions (il est l'auteur du *Coup d'état permanent*, réquisitoire contre le présidentielisme) adopte une autre stratégie. Comprenant la centralité de cette nouvelle règle du jeu, il en fait un levier de l'union de la gauche et la met au centre de sa stratégie de conquête du pouvoir. Mais les logiques d'opinion sont encore tempérées par le poids du parti. Alors que les sondages sont plus favorables à Michel Rocard, François Mitterrand est désigné candidat en 1981.

Loin de remettre en cause le pouvoir présidentiel, François Mitterrand le consacre à partir de 1981. Le jeu partisan

se présidentialise fortement après 1988 : le trophée présidentiel structure la concurrence interne et tend à surdéterminer l'ensemble des enjeux intra-partisans. L'équilibre partisan se présidentialise. Les courants deviennent des « écuries » présidentielles, autour de Laurent Fabius, Lionel Jospin, Michel Rocard notamment, et plus généralement des machines à répartir des postes (des sections aux ministères). Pour autant, la maîtrise du parti sur laquelle est centrée la lutte entre courants est toujours pensée comme un enjeu présidentiel essentiel assurant la candidature. Les courants structurent toujours le jeu interne, même s'il apparaît largement désidéologisé. Revenus au pouvoir en 1997, les socialistes renforcent la logique présidentielle (adoption du quinquennat et inversion du calendrier présidentiel).

L'élection présidentielle est devenue l'alpha et l'omega du système politique. La vie démocratique s'organise autour de la conquête du trophée présidentiel qui structure les stratégies personnelles, les fonctionnements organisationnels, les cadrages médiatiques. Les socialistes ont largement contribué à ce phénomène. L'adoption en 2008 du principe des primaires ouvertes consacre cette personnalisation du débat public. Le

« fait présidentiel », jugé intangible, est avalisé par les socialistes comme l'horizon indépassable de la démocratie, à l'instar de l'économie de marché. En alignant le fonctionnement interne sur les règles du jeu institutionnel, le PS s'interdit de tempérer la logique présidentialisée qui est comme redoublée. À l'élection présidentielle les socialistes ont ajouté un scrutin de présélection qui renforce ses effets. La présidence de la République est plus que jamais le Graal des dirigeants socialistes. Il surdétermine les logiques de la concurrence interne. Comme en témoigne le projet voté en mai 2011, les socialistes ont progressivement abandonné toute lecture critique des institutions qui « pensent » désormais à leur place (l'expression est de Paul Allières). En organisant les primaires et en légitimant cette personnalisation, le PS rend improbable, s'il retrouve le pouvoir, une transformation de l'institution présidentielle. Comment remettre en cause la centralité d'un pouvoir que l'on a pleinement intériorisé dans son fonctionnement organisationnel ? L'idée que le candidat fait l'élection prend le pas sur la construc-

tion idéologique d'une offre politique. La temporalité des primaires est celle d'un rassemblement ponctuel autour d'un candidat. Ce modèle politique s'oppose à une vision du parti comme construction d'un point de vue collectif, adossée à une vision du monde, visant à inscrire les valeurs de gauche durablement dans la société. À une rhétorique partisane de la mobilisation et de la conviction se substitue une esthétique de la séduction où domine la mise en avant du style personnel. L'évolution n'est certes pas nouvelle mais les primaires, nouveau feuillet « démocratique », ne font que la renforcer.

LE PS, PARTI D'ÉLUS LOCAUX

Si le parti socialiste remporte l'élection présidentielle de 2012, il s'appuiera sur une étendue de pouvoirs sans précédent sur le plan historique. La conquête du Sénat en 2011 est le produit de dix ans de victoires locales aux élections municipales, régionales et cantonales. Le PS est majoritaire dans la France urbaine, il dirige la quasi-totalité des conseils régionaux et 60% des conseils généraux. Seules trois grandes villes échappent à

sa domination locale (Marseille, Bordeaux et Nice). Le PS est devenu une machine électorale performante sur le plan local, où les intérêts des professionnels de la politique sont devenus dominants.

Depuis 2002, la gauche se trouve dans une situation paradoxale. Affaiblie nationalement, écartée de la sphère du pouvoir central, elle n'a jamais autant prospéré localement. Le PS et les Verts ont accru de manière considérable leurs nombres d'élus dont les pouvoirs ont été renforcés avec la décentralisation. La « logique des élections intermédiaires » qui pénalise aujourd'hui les gouvernements de droite en place profite à la gauche. En rééquilibrant localement le partage du pouvoir, elle assure une rente de situation aux partis de gauche qui font ainsi vivre des milliers de professionnels de la politique dont les logiques de carrière pèsent en retour sur les stratégies partisanes. La gauche se structure ainsi de plus en plus par rapport à cette spécificité française institutionnelle : le nombre considérable de mandats électifs liés à l'empilement des collectivités locales. C'est d'ailleurs ce marché des



postes électoraux que Nicolas Sarkozy cherche à tarir avec la réforme des collectivités locales. La création du mandat de « conseiller territorial » doit permettre de réduire le nombre de postes de conseillers régionaux et cantonaux de 6000 à 3500.

Jamais le PS n'a compté autant d'élus. Mais le pouvoir local pour quoi faire au juste? Ces bases locales n'apparaissent pas aujourd'hui comme des leviers de politisation. Les contours du « socialisme municipal » apparaissent aujourd'hui particulièrement flous. Le local, pourtant doté de marges de manœuvre réelles avec la décentralisation, malgré le désengagement de l'Etat, n'apparaît plus comme un levier de transformation sociale (comme ce fut le cas dans les années 70). On se défend de « faire de la politique » au niveau local, pensé comme relevant essentiellement de la gestion. Le programme socialiste municipal de 2007 n'était qu'une vague déclaration de principes qui n'inspira que secondairement les candidats

locaux. L'apolitisme tient souvent lieu de projet dans le discours d'élus qui cherchent avant tout à conforter leur implantation et répugnent à tout marquage partisan trop net de leur action. La dépolitisation du discours local n'est au total que l'envers de la notabilisation du parti. La « proximité » tient lieu de projet.

La professionnalisation du PS ne renvoie pas à ses seuls élus. Elle « travaille » aussi le militantisme. Les intérêts professionnels et militants se confondent souvent. De nombreux militants dépendent très directement (professionnellement la plupart du temps) des élus en raison de la transformation de la fonction publique locale, de la multiplication des structures de cabinet à tous les niveaux des collectivités locales et des structures dépendant du parti. La place numérique et stratégique occupée par les professionnels de la politique dans le PS, croissante depuis une vingtaine d'années en a bouleversé progressivement l'économie interne et l'économie morale. Les intérêts électoraux sont devenus prépon-

dérants à tous les niveaux du parti, ce qui cantonne les tâches d'élaboration programmatique et le travail militant le plus quotidien (en dehors des phases de mobilisation électorale) au plus bas de l'échelle des pratiques. Le PS se rétracte sur ses réseaux d'élus alors que se décomposent ses liens avec le monde du travail, les catégories populaires, les enseignants, les intellectuels, les associations, les syndicats... De plus en plus replié sur ses jeux et enjeux propres, le PS est devenu un entre soi de professionnels de la politique en apesanteur sociale. Présidentialisation de l'organisation et professionnalisation des élus ont donc transformé en profondeur le parti socialiste qui ne se pense plus comme un outil de transformation sociale. ■

Rémi Lefebvre *Les primaires socialistes. La fin du parti militant*, Raisons d'agir, 2011.

Rémi Lefebvre, Frédéric Sawicki, *La société des socialistes*, Éditions du Croquant, 2006.

*Rémi Lefebvre est professeur de science politique à l'université de Lille 2.

LA DÉMOCRATIE ANESTHÉSIÉE

L'ébauche d'un nouveau visage du politique se met progressivement en place et prépare tranquillement, sans bruit, en douceur, l'entrée dans un âge post-démocratique. Autrement dit, parlons clair : un despotisme d'un genre nouveau.

PAR BERNARD VASSEUR*

Le constat ne fait guère de doute tellement les faits sont accablants : la démocratie va mal aujourd'hui en France. Les plumes les plus autorisées et les plus diverses s'accordent à lui trouver un air désenchanté. On la dit atteinte d'une maladie de langueur que ne parviennent pas (pas encore ?) à ranimer la musique de la « démocratie participative » et celle de la « démocratie bloggeuse ». Et chacun de commencer par souligner le nombre élevé des abstentionnistes lors des consultations électorales : de très loin le premier « parti » de France, notamment dans les milieux populaires, et cela de manière désormais durable. On évoque aussi celui des non-inscrits sur les listes électorales, en particulier chez les jeunes. Et beaucoup d'accabler une société soit-disant repue dans son confort et à l'horizon borné par son individualisme. Discours moralisateur, bien connu et bien-

pensant, qui s'épuise à stigmatiser ce qu'il prend pour un désintérêt coupable. D'autres évoquent encore bien des symptômes de cette atonie en cherchant ses causes dans les institutions et les comportements qu'elles autorisent ou perpétuent, dans la « vie politique ». On pourrait citer bien des exemples mis sur la table du « débat démocratique ». À commencer par le « présidentielisme » de la Constitution et la lecture personnelle qu'en fait le locataire de l'Élysée, qui polarisent le pouvoir et son exercice sur la toute-puissance du « sommet » de l'État, en dévitalisant toutes ses autres branches et en les stérilisant dans le commentaire incessant des faits et gestes du « monarque ». On a aussi parlé d'une véritable « crise de la représentation » titre d'un bel ouvrage de Daniel Bounnoux, quand les élus du peuple censés le représenter sont massivement perçus comme possédant un pouvoir dont ils font ce que bon leur semble : « On sait ce que valent les promesses des campagnes

électorales ! » Ou encore, l'impasse du scrutin majoritaire : quand 51% des voix suffisent pour l'emporter sur 49% et à régner comme si l'on avait fait 100% ! Quand, devant un si faible écart, c'est « la communication » qui fait gagner et la qualité du projet qui fait perdre. Ou bien toujours, le piège du cumul des mandats et des indemnités, qui transforme la politique en « carrière agréable », fabrique les « poids lourds » et les éternise, fige les conditions de « visibilité » et de notoriété, assied les notables, tarit les vocations, stimule la « délégation de pouvoir » et l'éloignement des citoyens qui, dans ces conditions, ne se sentent plus « motivés » par la chose publique. On cite encore la stérilité du carriérisme, quand l'exercice du pouvoir est ressenti comme un moyen de bien gagner sa vie qui vous dispense de la contrainte d'un vrai travail, au sens où tout le monde l'entend : « tu parles de la France, mais tu songes surtout à retrouver ton siège » ! Il y a aussi les soupçons de la corruption ou des « arrangements entre amis » : quand l'actualité montre qu'ils ne seraient pas aussi infondés ni aussi rares qu'on le dit. Ou encore l'inefficacité des alternances : quand passé « l'état de grâce » initial, la désillusion s'installe et

la morosité gagne, semble-t-il, inéluctablement. Et quelle différence claire demeure entre les politiques mises en œuvre, quand droite et gauche ne s'opposent plus que sur des « valeurs » et partagent la religion commune du « réalisme » et du « pragmatisme » qui les prépare à justifier leur capitulation en rase campagne et l'abandon de leurs engagements les plus solennels ? Enfin, *last but not least*, le sentiment de « compter pour du beurre » : quand, par exemple, le « non » à la Constitution européenne, en 2005, croit entrer par la porte du referendum, mais est chassé par la fenêtre du passage en force parlementaire ! Autant de traits, remarquons-le, qui portent tous sur la « professionnalisation » de la vie politique et la séparation qu'elle consolide entre « gouvernants » et « gouvernés ».

Torpeur, impuissance, inertie, etc. Le diagnostic paraît assuré : « le système démocratique est bloqué » et le pouvoir confisqué, puisqu'il n'en découle plus. Reste pourtant la question de fond : ce blocage n'est-il issu de la lente anémie de pratiques séculaires d'une démocratie que tout le monde vénère, d'une « vieille dame » qui est notre étendard glorieux et qu'il suffirait de rajeunir un peu ? Ou, au contraire, est-il le résultat de l'anesthésie programmée d'une démocratie qui ne fait plus l'affaire en haut lieu ? Quelque chose comme l'ébauche d'un nouveau visage du politique se mettant progressivement en place et préparant tranquillement, sans bruit, en douceur, l'entrée dans un âge post-démocratique. Autrement dit, parlons clair : un despotisme d'un genre nouveau.

Despotisme ? À peine lâché, le mot fera naturellement frémir d'indignation. Car évoquer le despotisme aujourd'hui, c'est convoquer de sombres souvenirs et de tristes passions : l'arbitraire délirant d'un fantôme, le parlement dissous, la loi suspendue, les libertés supprimées, la presse bâillonnée, l'armée aux carrefours, les prisons et les stades remplis d'opposants, etc. Une violence aveugle et brutale qui se déchaîne sans rime ni raison et fige la société dans la peur. Quelque chose comme l'Amérique latine d'il y a quarante ans, avec son cortège de dictateurs : Pinochet, Videla, Noriega, etc. Un mal qui, certes, continue de ronger le monde en profondeur, même si quelques-uns viennent de tomber avec fracas en Tunisie et en Égypte, mais qui a, en tout cas, disparu d'Europe il y a longtemps, avec la mort de Franco, la

chute de Salazar et des colonels grecs. Un cancer que « l'Occident », irrésistiblement gagné par la démocratie et le goût de la liberté, se plaît à conjuguer désormais au passé. Et s'il est un spectre qui a bien fini de hanter « notre » monde – sinon « le monde » tout court dans son ensemble – c'est bien celui du despotisme. Franchement, qui s'en plaindrait ? Dès lors parler de despotisme à propos d'une société comme la nôtre paraîtra tenir de la plus évidente mauvaise foi, voire de la farce de mauvais goût, et ne mériter que haussement d'épaules ou gigantesque éclat de rire : « Allons donc soyez sérieux ! Nous n'avons jamais été aussi libres ! Mieux : nous ne nous sommes jamais sentis aussi libres de nos mouvements et libérés de tout ! D'ailleurs, que faites-vous du suffrage universel qui s'exprime lors de consultations électorales régulières et pluralistes ? La démocratie est plus que jamais notre drapeau et notre mot d'ordre impérieux ! »

Objections véritables qui paraissent « le bon sens même » et dont la pertinence semblerait devoir conduire à tenir ce livre pour une insupportable et inutile provocation. À moins que !... À moins que le despotisme dont il va être question soit tout différent de ce que l'on conçoit habituellement dans ce terme. Rien qui ne corresponde aux figures antiques, et désormais obsolètes chez nous, du « tyran », du « dictateur » ou du « despote », telles que l'histoire nous les a transmises. Mais bel et bien un

nouveau type de pouvoir. Un despotisme qui flirte avec son contraire : un despotisme « cool », tout aussi « efficace », mais plus insidieux et plus doux que son lointain prédécesseur. Risquons le mot dès à présent : un « despotisme démocratique ».

On rétorquera sans doute : « Absurde ! Balivernes ! Contradiction dans les termes ! ». Et pourtant c'est bien de cela qu'il s'agit. Pour s'en convaincre, il faudra sortir de la politique *stricto sensu* (avec ses institutions, ses pouvoirs et ses acteurs), aller voir dans ses « bas-fonds » et sur ses marges : dans tout ce qui façonne les comportements et conditionne les modes de vie, à commencer par le travail et la manière dont il est traité aujourd'hui.

Mais peut-être nous croira-t-on plus volontiers si l'on veut bien considérer que l'idée de nouveau visage du politique, de « despotisme démocratique » n'est pas tout à fait nouvelle. Elle a été formulée pour la première fois par un éminent penseur, Alexis de Tocqueville, unanimement reconnu, admiré et tenu pour « raisonnable », au point qu'on le classe couramment aujourd'hui parmi les pères fondateurs du libéralisme classique. ■

Bernard Vasseur est philosophe
La Démocratie anesthésiée. Essai sur le nouveau visage du politique, Éditions de l'atelier, 2011.

Introduction publiée avec l'aimable autorisation de l'éditeur.

POURQUOI FAUT-IL UNE NOUVELLE CONSTITUTION ?

Une constitution, c'est le texte qui organise les relations entre les différentes forces politiques et dans lequel le peuple inscrit un certain nombre de principes, droits et devoirs

PAR MARIE-GEORGE BUFFET*

L'abstention est aujourd'hui la première force politique dans les milieux populaires. L'idée que le politique ne peut plus rien a gagné du terrain, conduisant des milliers de personnes à s'abstenir de toute action politique, voire même de toute revendication. Dans le même temps, les causes profondes comme les conséquences majeures de la crise économique actuelle

le prouvent clairement : nous avons besoin de plus de démocratie pour mettre un terme à la tyrannie des marchés financiers et bâtir une autre société. L'élaboration d'une nouvelle constitution constituerait un point d'appui en ce sens.

Une constitution, c'est d'abord le texte qui organise les relations entre les différentes forces politiques. Or cette organisation prive actuellement le peuple du pouvoir. D'un côté l'hyper-présidentialisation du régime de la Ve république a

aggravé la perte de pouvoirs du parlement et, de l'autre, les règles électorales contribuent à la formation d'une véritable oligarchie politico-financière souvent dénoncée par les médias et très peu représentative de la population. La situation de l'Assemblée nationale illustre assez bien cette idée. Sans parler des connivences entre certains député-e-s et les milieux financiers, un simple regard sur sa composition est éloquent. Sur 577 député-e-s, elle ne compte plus un seul ouvrier, seulement 6 employés du secteur privé et 1 fonctionnaire de catégorie C. Elle compte en revanche 76 fonctionnaires de catégorie A et supérieure, 47 cadres supérieurs du privé, 42 médecins et pharmaciens et 26 professeurs d'université. 300 député-e-s ont plus de 60 ans et seulement 17 % sont des femmes.

LE PEUPLE PRIVÉ DU POUVOIR

Le pouvoir d'initiative des député-e-s est, pour ainsi dire, nul. L'article 40 de la constitution leur interdit en effet de déposer une proposition de loi ou un amendement qui aurait pour conséquence d'augmenter une charge publique ou de diminuer les recettes publiques. Cela signifie concrètement que les député-e-s communistes n'ont pas le droit de mettre en débat, en séance, la création d'un service public du logement ou de l'eau. Cet article a même servi à refuser la formation des policiers à l'accueil des femmes victimes de violences et la mise en place d'un observatoire de ces violences ! Le temps de parole des député-e-s est compté. Lors de la dernière révision constitutionnelle, il a été institué un « temps programmé ». Ainsi, les député-e-s CRPG ont disposé de moins de 8h pour présenter leurs propositions lors de la réforme des retraites, alors même que ces idées étaient majoritaires dans le pays. Comme l'urgence avait été déclarée, il n'y a eu en outre qu'une seule lecture, au lieu de deux en général, confisquant encore davantage leur parole. Cette volonté de couper court aux débats se trouve poussée à l'extrême dans l'examen du budget, qui constitue pourtant en théorie le cœur de l'activité parlementaire. Non seulement il n'est en réalité pas possible de le modifier, mais en outre, les député-e-s CRPG n'ont pu disposer au mieux que d'une quinzaine de minutes par politique publique !

Nous sommes donc très loin de la définition de la démocratie comme exercice effectif du pouvoir par le peuple. La constitution actuelle organise un régime où les

parlementaires disposent d'un pouvoir d'expression réduit et de la possibilité d'infléchir les décisions gouvernementales seulement à la marge. Évoquer l'exercice direct du pouvoir dans notre constitution conduirait à noircir considérablement le tableau. L'exemple du référendum sur le Traité constitutionnel résume très bien la situation : lorsque le peuple dit « non », des démarches sont entreprises pour obtenir le « oui » attendu. Il apparaît donc logique de revendiquer une nouvelle constitution pour permettre au peuple d'exercer de manière effective son pouvoir.

DES PRINCIPES, DES DROITS ET DES DEVOIRS

Une constitution est aussi le texte dans lequel le peuple inscrit un certain nombre de principes, droits et devoirs dont il estime qu'ils doivent s'imposer à toutes les lois. Ces principes tracent les grandes lignes du type de société que l'on souhaite construire à plus ou moins long terme. Avec la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, la France a été l'un des premiers pays à s'engager dans cette voie. Mais, aujourd'hui, force est de constater que les déclarations de droits qui se sont succédées et parfois superposées répondent imparfaitement aux besoins populaires.

L'exemple de la participation des travailleurs à la gestion des entreprises, sujet qui est au cœur des solutions à la crise actuelle, mérite un développement particulier. Historiquement, son inscription dans la constitution date de 1946, période où les forces progressistes ont jugé nécessaire de rompre radicalement avec l'oligarchie politico-financière des années d'avant guerre, qui avait réprimé les manifestations ouvrières et confié très majoritairement les pleins pouvoirs à Pétain. Ce principe n'est pour l'heure toujours pas appliqué. À chaque fois que les député-e-s communistes avancent des propositions législatives concrètes pour sa mise en œuvre, ils sont accusés de sacrilège car ils remettent en cause le droit de propriété tel que défini dans la déclaration des droits de 1789, à savoir un droit « inviolable et sacré ». Mais à cette époque, déjà, cette définition faisait débat. Comme le rappelle l'historien Jacques Godechot, elle a été imposée par des nobles et des bourgeois qui étaient tous propriétaires tandis que pour d'autres, comme Robespierre, le droit de propriété est « borné, comme tous les autres, par l'obligation de respecter les droits d'autrui. »

Cet exemple, tout comme celui du droit au travail également inscrit dans la constitution en 1946, montre deux choses. En premier lieu, le droit reflète des rapports de force politiques et idéologiques. En second lieu, il constitue un point d'appui pour infléchir sur ces rapports. Aussi, l'inscription dans la constitution de l'égalité « dans tous des domaines » entre les hommes et les femmes en 1946 a contribué, grâce à des années de durs combats des femmes pour la rendre effective, à celle de la parité en politique en 1999 et dans l'accès aux responsabilités professionnelles en 2008. Cela a permis des avancées concrètes, même si l'égalité pleine et entière reste encore à conquérir. Il apparaît donc logique et utile de revendiquer la révision de la liste des droits fondamentaux, en veillant à la clarté et à la normativité des règles édictées. L'élaboration de nouveaux rapports politiques comme l'édiction de nouveaux droits ne peuvent résulter que de la volonté populaire. Aussi, la question de la méthode est posée avec force.

À court terme, il est important de renforcer la place du bon droit dans notre édifice constitutionnel par des réformes rapides permettant l'exercice effectif des droits, par exemple en généralisant le scrutin proportionnel ou en créant un véritable statut de l'élu, ou encore en précisant que le droit au travail implique la mise en œuvre d'une véritable sécurité d'emploi ou de formation, que le crédit bancaire doit être géré dans le cadre d'un service public et qu'un service public ne peut être géré comme une entreprise privée.

Mais l'enjeu d'une démocratisation profonde de la société réside aussi dans l'appropriation des leviers du pouvoir par tous et toutes, afin que soient rendus inévitables l'application et l'approfondissement dans les faits des avancées obtenues en droit. Les réformes mentionnées ci-dessus et la mise en place d'une assemblée constituante, associée à l'organisation de débats populaires dans tout le pays, vont dans ce sens. Elles constituent, aussi, un point central du programme du Front de gauche pour la présidentielle. ■

Jacques Godechot, *Les Constitutions de la France depuis 1789*, Flammarion, Paris, 1979, p.26 et p.72.

*Marie-George Buffet est députée de Seine-Saint-Denis, responsable du front de gauche des luttes.

DROIT DE VOTE DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS : UN ENJEU DÉMOCRATIQUE !

Le droit de vote reste un élément constitutif fondamental de la citoyenneté.

PAR **FABIENNE HALOUI***

Pour s'assurer le contrôle de sa destinée, le peuple doit reprendre le pouvoir : c'est le fil rouge de la VI^e république que porte le Front de Gauche à ces élections présidentielles et législatives. Peut-on concevoir cette affirmation démocratique sans aborder la citoyenneté des résidents étrangers alors que notre constitution assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ?

Les étrangers ont acquis au fur et à mesure des années, notamment grâce aux luttes, des droits quasi égaux à ceux des nationaux, ils sont responsables d'associations, délégués syndicaux, représentants de parents d'élèves, électeurs pour la désignation des conseils de prud'hommes : la citoyenneté sociale est aujourd'hui un concept largement reconnu. Le droit d'association qui leur a été reconnu en 1982 leur permet aussi d'adhérer et de militer dans un parti politique ! Mais la citoyenneté politique s'arrête aux portes de l'isolement pour les étrangers non communautaires de l'Union européenne alors que l'opinion publique, sondage après sondage, semble désormais acquise, à 70 %, au droit de vote de tous les résidents étrangers !

DROIT À LA DOUBLE CITOYENNETÉ

Certes la démocratie délégataire marque ses limites, nos institutions sont en crise. À l'heure où nombre de citoyens s'interrogent sur la façon de reprendre leur vie en mains, il semble indispensable de conquérir des droits nouveaux, la citoyenneté ne pouvant plus se limiter à l'exercice du seul droit de vote. Pour autant, le droit de vote reste un élément constitutif fondamental de la citoyenneté. Chaque être humain doit être pleinement citoyen là où il vit, travaille, paie ses impôts. C'est la garantie d'une citoyenneté participative, active et d'une construction partagée entre les différents habi-

tants d'un territoire pour vivre ensemble, égaux et solidaires. Cette conception de la citoyenneté de résidence était déjà inscrite dans la constitution du 24 avril 1793. La reconnaissance de cette citoyenneté ne peut être conditionnée à l'obligation de naturalisation. Par contre, elle implique de reconnaître un droit à la double citoyenneté comme il existe un droit à la double nationalité.

DROIT DE VOTE ET D'ÉLIGIBILITÉ À TOUTES LES ÉLECTIONS

Le droit de vote ne saurait être séparé du droit à l'éligibilité. Pour le PCF, il ne peut exister des citoyennetés politiques à plusieurs niveaux, des citoyennetés principales et des citoyennetés secondaires. Cette conception suppose que nous accordions le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers à toutes les élections. Au sein de la gauche, cette position est celle aussi d'Europe Ecologie-les Verts. Par contre, le Parti de Gauche et le Parti Socialiste se prononcent pour un droit partiel aux seules élections locales. Depuis 30 ans, le débat porte donc sur les seules élections locales !

En 1981, François Mitterrand avait renoncé au droit de vote des étrangers qui était une de ses promesses électorales. En 2000, la proposition de loi accordant le droit de vote aux élections locales aux étrangers non communautaires fut votée par l'assemblée nationale mais Lionel Jospin refusa de l'inscrire à l'ordre du jour du Sénat majoritairement à droite. Si en 2001, Nicolas Sarkozy avouait ne pas être choqué par la perspective de voir les étrangers non communautaires voter pour les scrutins cantonaux et municipaux, la nouvelle proposition de loi défendue par les députés socialistes et soutenue par les communistes et les verts, fut repoussée le 30 mars 2010 par 313 députés de la majorité présidentielle qui ont ainsi rejeté l'idée de demander aux Français de se prononcer sur cette question par référendum. Alors que le changement de majorité au sénat permet, à nouveau, de mettre cette question à l'ordre du jour (le 8 décembre) et pourrait conduire en 2012 à l'adoption d'une

loi, la Droite populaire, le 17 octobre dernier, suivie par le Front national, il y a quelques jours, a lancé une pétition contre le droit de vote et d'éligibilité des étrangers non communautaires aux élections locales. Une occasion pour alimenter la campagne de stigmatisation des étrangers et entretenir, par temps de crise, le climat xénophobe de rejet et de division. Le secrétaire national de l'UMP n'a-t-il pas déclaré que le droit de vote des étrangers relevait d'une idéologie servant la dissolution de la patrie !

L'injustice ne provient pas des immigrés mais d'un Gouvernement qui ne cesse de durcir les mesures contre les étrangers, que ce soit sur l'acquisition de la nationalité, le droit d'asile ou les politiques d'immigration. C'est au contraire en accordant la citoyenneté de résidence aux résidents étrangers non communautaires que la justice et l'égalité des droits progresseront. La France rattraperait ainsi son retard au sein de l'Union Européenne, alors que 17 états se sont déjà prononcés sur cette mesure. Lorsque les droits de minorités progressent, c'est toute la société qui avance dans la voie de l'émancipation. ■

***Fabienne Haloui** est responsable du secteur Lutte contre le racisme et les discriminations du PCF.



transform!
revue européenne pour une pensée alternative
et un dialogue politique

Une revue qui rend accessibles - en français - des analyses et expériences qui intéressent les militant-es de gauche de toute l'Europe

- sollicite dans chaque numéro des auteurs d'une quinzaine de pays européens ou d'ailleurs
- contribue, avec ses éditions en plusieurs langues, à créer un espace de réflexion européen commun
- veut faire débattre et échanger, en France et en Europe

Dernières parutions :

- N° 8 : avec un dossier sur
« **Droite populiste et extrême droite en Europe** »
- Un hors série « **Une crise de civilisation ?** » - les contributions d'un colloque organisé par Espaces Marx (2011)

Le N° : 10 €
Abonnement : 18 €
pour deux numéros (220 p.) par an
Commander en ligne sur le site d'Espaces Marx :
www.espaces-marx.espaces-marx.org
Par courrier : Espaces Marx,
6 avenue Mathurin Moreau, 75167 Paris cedex 19
Tél. : 01 42 17 45 27

REDESSINONS LA DÉMOCRATIE TERRITORIALE !

Il s'agit moins de définir d'en haut la physionomie future des collectivités territoriales dont nous aurions besoin que de la construire par et pour le peuple. C'est une nécessité pour dépasser le capitalisme mais aussi pour répondre aux immenses défis d'une société en mouvement, et d'un peuple qui bouge et qui change.

PAR JEAN-MARC COPPOLA*

Nous arrivons au bout de la V^e République. Ses institutions sont paralysées par l'obsessionnelle réduction des dépenses publiques, sa visée démocratique bouchée par les intérêts de la finance mondialisée. Les agences de notation, suppôts des marchés financiers, font la pluie et le beau temps, en droit et place des citoyens et des besoins sociaux et environnementaux. Le débat politique ne joue plus son rôle de confrontation des visions, des orientations et des projets, ayant glissé vers le présidentielisme, la bipolarisation et les petites phrases sans fond. Les services publics tournent à minima, préparant la conquête de pans entiers de l'activité humaine, jusque-là épargnés dans la course au profit, par le secteur concurrentiel privé. La porosité entre le milieu des affaires et l'exécutif révèle un pourrissement du régime par sa tête. Et les records d'abstention révèlent sans appel le rejet par notre peuple du fonctionnement actuel de la vie politique.

UNE NOUVELLE RÉPUBLIQUE

L'instauration d'une VI^e République est aujourd'hui ressentie comme une exigence, une priorité et une urgence pour une part grandissante de la population. Confrontée au débat démocratique qui s'ouvre en vue des échéances de 2012, cette nouvelle République devra passer le cap du slogan pour devenir une exigence populaire à mettre en œuvre. Elle passera par l'abrogation pure et simple de la réforme 2010 des collectivités. Cet ensemble de textes signe l'abandon du pouvoir politique de proximité aux mains d'un État centralisateur et d'une Europe de l'austérité pour les peuples, qui se complaisent dans la règle d'or imposée par les Sarkozy, Merkel, Berlusconi, Papandréou, BCE et FMI. Ce qu'ont clairement exprimé les élus locaux exaspérés en envoyant une majorité de gauche au Sénat. Écartés de toutes les décisions qui influent sur leur vie, les citoyennes et les citoyens doivent reprendre la main et revenir au centre des choix de société. Un grand débat

public doit être lancé dans tous les quartiers et lieux de travail afin de faire monter les exigences populaires, à tous les échelons du territoire. Ce n'est qu'après cette étape démocratique indispensable que pourra être organisée l'élection d'une assemblée constituante, distincte et indépendante de l'Assemblée nationale, qui aura la charge de rédiger la nouvelle Constitution française. Constitution intégrant une organisation territoriale qui remet à l'honneur une décentralisation compatible avec l'égalité et la cohésion républicaines ainsi que la solidarité nationale, garanties par l'État. Un État émancipé des marchés financiers. Un État de droit mu par l'intérêt général et la régulation sociale. Un État qui s'appuie sur une organisation territoriale plus démocratique.

UNE NOUVELLE DÉCENTRALISATION

Ainsi une nouvelle décentralisation doit être pensée, ni comme une déconcentration des superstructures étatiques, ni comme une localisation et régionalisation de collectivités autonomes et fragiles dans un monde de plus en plus complexe, mais prenant appui sur des collectivités publiques aux champs de compétence clairement répartis et un refus catégorique de la mise en concurrence des territoires comme peut l'induire le phénomène de métropolisation. La prise en compte permanente des aspirations et des besoins des habitants ne peut plus reposer sur un système exclusivement délégataire. Autrement dit, de nouvelles formes d'implication des citoyens restent à inventer. La généralisation des espaces de participation citoyenne et des budgets participatifs peut apporter un début de réponse à la nécessaire vivification des pratiques démocratiques. Mais celle-ci serait incomplète sans un large volet de nouveaux droits pour les salariés et les citoyens, dans le sens d'une appropriation sociale de l'entreprise. L'élargissement du droit de vote aux étrangers extracommunautaires et des consultations populaires de type référendum après débat public sont d'autres mesures nécessaires au renouveau démocratique.

Contrairement à une certaine propagande qui ne vise qu'à réduire les marges de manœuvres de lieux décisionnaires de proximité, l'existence de communes, d'intercommunalités librement consenties, de départements et de régions ne constituent pas un millefeuille inefficace et dispendieux. Un nombre élevé d'élus et d'individus en responsabilité est au contraire un gage d'élargissement de la participation populaire à la vie de la cité. À condition de définir un statut de l' élu (sécurité professionnelle et matérielle, transparence obligatoire de l'activité, non cumul, renouvellement, parité, révocabilité...) et de développer les coopérations entre des collectivités dont l'autonomie doit être assurée par le maintien du principe de libre administration.

RÉFORME DE LA FISCALITÉ

Enfin aucune réorganisation d'une nouvelle République ne sera efficace sans une remise à plat et une réforme globale de la fiscalité faisant davantage contribuer les actifs matériels et financiers des entreprises et toutes les activités spéculatives. Nous devons innover et légiférer en matière de financement public des collectivités et de l'État, pour les protéger des prédateurs financiers, en créant des liens dynamiques et mutuellement avantageux avec des banques véritablement coopératives, mutualistes et citoyennes. Chaque année, un fonds de péréquation, associé non seulement à l'arrêt du désengagement de l'État mais aussi au renforcement de ses dotations compensatoires, assurerait ainsi des ressources pérennes et suffisantes aux collectivités pour financer leurs actions et répondre aux attentes des populations. Ces attentes portent autant en elle le renforcement, la modernisation et le développement des services publics de proximité qu'une nouvelle ambition industrielle et agricole, favorisant un nouveau mode de développement humain respectueux du patrimoine social et environnemental. ■

Jean-Marc Coppola* est vice-président de la Région PACA et responsable du secteur réformes des collectivités locales du PCF.

SOCIÉTÉ ÉGALITAIRE OU SOCIÉTÉ D'ORDRE SEXUÉ ?

La bataille idéologique fait rage, dans une situation de crise systémique, les conquêtes des femmes sont remises en cause au nom du « libre choix ».

PAR LAURENCE COHEN*

En 2011, n'est-il pas paradoxal de devoir écrire un article justifiant l'importante et incontournable place des femmes dans la vie des institutions publiques et politiques ? Faut-il rappeler l'héritage de la révolution française et notamment l'article 6 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui proclame « Tous les citoyens étant égaux aux yeux de la loi sont également admissibles à toutes les dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités et sans autre distinction que celles de leurs vertus et de leurs talents ». Ces droits universels sont en réalité des droits essentiellement masculins. Et pourtant, certains philosophes « des Lumières », comme Condorcet, posent la question des femmes dans la sphère publique. Olympe de Gouges prête sa voix aux femmes dans une déclaration des droits de la femme. D'autres femmes sont dans la rue pour exiger du pain ! Mais la révolution les exclut de l'expression formalisée, institutionnalisée de la vie politique.

Le conservatisme de la société française a maintenu les femmes dans une situation d'infériorité juridique durant des décennies. Quelques rappels pour mémoire : les filles ne sont accueillies à l'école publique qu'en 1878, ce n'est qu'en 1944 que les femmes ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité ; jusqu'en 1946, les réductions des salaires féminins étaient légalement autorisés ; jusqu'en 1965, les femmes n'avaient pas le droit de travailler sans demander l'autorisation de leur mari ; jusqu'en 1967, les moyens de contraception médicale, notamment la pilule, étaient interdits ; la dépénalisation (sous conditions) de l'IVG, n'a été adoptée définitivement qu'en 1979... Ainsi, outre les différentes formes de pressions culturelles ou religieuses, les institutions républicaines de notre pays joueront un rôle important dans l'existence et le maintien des dominations masculines sur les femmes. Ce sont les luttes des femmes qui permettront qu'elles soient reconnues comme des citoyennes à part entière !

Mais la bataille idéologique fait rage et dans une situation de crise systémique, les conquêtes des femmes sont remises en cause au nom du « libre choix ». Parler de liberté de choix dans une société capitaliste est un leurre qui peut conduire à des positions fausses et dangereuses. Pour n'en rester qu'au sujet de la place des femmes dans les institutions, notre rôle de parti révolutionnaire n'est-il pas de créer les conditions favorisant la prise de pouvoir des femmes ?

On ne peut, en effet, en rester à ce constat accablant : les femmes occupent une portion congrue dans la sphère politique, même après le vote de la loi sur la parité le 6 juin 2000. Cette loi qui fait toujours débat au sein de la société française, jusque dans nos rangs : « La parité serait une affaire de quotas, elle institutionnaliserait la différence des sexes, elle obligerait les femmes à assumer des responsabilités alors qu'elles ne sont pas prêtes ou pas capables... Une femme pour une femme, c'est un non sens. » Il est intéressant de noter qu'on ne s'interroge jamais sur les capacités réelles des hommes, elles sont « naturelles ».

LA BATAILLE DE LA PARITÉ

Ces blocages, que l'on retrouve dans tous les partis politiques y compris au sein du PCE, ne sont-ils pas dus, pour une part, au fait que s'attaquer aux pouvoirs politiques, c'est aussi remettre en cause les comportements individuels, intimes qui touchent la sphère privée ?

Pourtant, au-delà des controverses concernant la parité, cette loi nous invite à construire de nouvelles avancées démocratiques. La parité n'est pas une fin en soi, il s'agit d'un levier, d'un outil permettant de remettre en cause l'exclusivité du pouvoir masculin et d'obtenir la reconnaissance de l'égalité des droits dans le domaine politique. Mais cette loi doit être modifiée, enrichie pour obtenir enfin le partage des pouvoirs. Les mesures financières ne sont pas suffisantes, elles sont même inefficaces. Les grands partis paient les pénalités, et rien ne change sur le fond. Mettons en place un bilan des candidatures et au-dessous des 50% de représentation des femmes,

le parti concerné serait frappé par une interdiction administrative de concourir à telle ou telle élection. Ainsi, il serait pénalisé dans la représentation de tous ses candidats qu'ils soient hommes ou femmes. N'y aurait-il pas également besoin de mesures coercitives comme l'arrêt des modes de scrutins uninominaux au profit des scrutins de liste ? A titre d'exemple, les femmes ne sont que 107 femmes députées soit 18,7% à l'assemblée nationale, alors qu'elles sont 48,8% dans les conseils régionaux.

L'exemple de la réforme des collectivités territoriales illustre parfaitement combien le combat contre les discriminations de sexe reste un enjeu démocratique. Si cette loi n'est pas abrogée, de nombreux conseillers seront supprimés et remplacés par des conseillers territoriaux siégeant à la fois dans les conseils généraux et les conseils régionaux avec un titulaire et un suppléant. Il y a fort à parier que les titulaires seront des hommes, les suppléantes des femmes, ce que nous venons de vivre aux dernières cantonales ! Les choix des candidatures pour les élections législatives de 2012 étant en cours, il nous faut être particulièrement attentives à la représentation des candidates. Quand on se bat pour la pleine égalité entre les femmes et les hommes, on se bat pour faire évoluer la société tout entière. Ainsi, notre engagement va de pair avec celui en faveur de la proportionnelle, indispensable pour sortir du poids de la notoriété des sortants, permettant un vrai renouvellement, donc plus de femmes et de jeunes. Enfin pour donner un sens nouveau aux institutions il est indispensable de permettre aux hommes et aux femmes de toutes conditions sociales de participer aux affaires du pays, ce qui nécessite de mettre en place un statut de l'élu. La situation des femmes, leurs conquêtes sont un baromètre de la civilisation, à nous de mener le combat ensemble pour faire en sorte que la société fasse un bond en avant en obtenant l'égalité politique. ■

*Laurence Cohen est responsable du secteur Droits des femmes/féminisme du PCE

PAS D'ALTERNATIVE À GAUCHE SANS DÉMOCRATISATION DES MÉDIAS

Le débat à la Fête de l'Humanité, entre les « responsables médias » du Front de Gauche (PCF, PF, GU) et du PS, a montré le fossé séparant les différentes propositions.

PAR JEAN-FRANÇOIS TÉALDI*

Aussi loin que remonte le pouvoir médiatique, la question de sa démocratisation a régulièrement fait l'objet d'envoies politiques avant chaque élection, tant il est vrai que de l'ORTF à aujourd'hui, de la « télévision voix de la France » à la décision de Sarkozy de nommer les PDG de l'audiovisuel public, la droite a toujours eu la main mise sur les contenus des journaux radios ou télévisés. Le pluralisme n'a jamais été respecté et les positions communistes sont quasiment exclues des reportages. Il en va de même pour la presse écrite dominante, où jamais comme aujourd'hui, la constitution de groupes multimédias autour de quelques grand oligopoles, les attaques contre la distribution coopérative et la faiblesse des aides aux journaux à faibles ressources publicitaires, posent un grave problème démocratique. Malheureusement, après la parenthèse de liberté amorcée entre 1981 et 1983, la gauche au pouvoir n'a jamais pris les mesures permettant cette démocratisation ; le débat à la fête de l'Humanité, entre les « responsables médias » du Front de Gauche (PCF, PF, GU) et du PS, a montré le fossé séparant les différentes propositions. Au-delà des luttes des personnels pour le développement industriel, les emplois ou les contenus, grèves de plus en plus défensives, la question d'une alternative permettant le respect du pluralisme est posée à l'ensemble de la gauche. En cas de victoire législative, la gauche majoritaire au parlement devra sans attendre abroger la nomination des PDG de l'audiovisuel public par le président de la République et inscrire le Droit à l'information et à la culture dans la Constitution, tant pour les médias publics que privés.

REDONNER VIE AU PLURALISME

La loi devra renforcer les dispositifs anti-concentration par abaissement des seuils et interdire, pour les groupes financiers, industriels et de services, les situations de monopole national ou régional ; inter-

dire aux groupes tributaires de commandes de l'Etat de posséder des médias. Il faudra créer une structure de régulation de la presse écrite. Nous conforterons les principes coopératifs mis en place à la Libération par un soutien accru au réseau de distribution et de vente, l'aide aux journaux à faible ressource publicitaire, l'aide postale et l'aide aux transports. Nous renforcerons le droit d'auteur mis à mal par la loi Hadopi et par la Commission européenne. T F 1 ne respectant pas le cahier des charges, nous relancerons un appel d'offre pour l'exploitation de sa concession. L'AFP conservera son statut.

Pour remplacer un Conseil supérieur de l'audiovisuel déliquescant, nous créerons un Conseil supérieur des Médias qui contrôlera le respect des obligations. Il élaborera un statut des médias publics, privés et associatifs, en relation avec les syndicats. Sa composition sera tripartite : parlementaires, professionnels et citoyens dans les représentations qu'ils se donnent (syndicats, associations) ; son président(e) sera élu(e) par le CSM. Il rendra compte de son travail devant les États généraux des médias et sollicitera le Parlement. Pour assurer la souveraineté populaire nous créerons des États généraux des Médias, constitués de professionnels, de parlementaires, de syndicats, d'associations. Les ÉGM pourront interpeller le CSM ou les Conseils d'administration des entreprises du pôle public.

Le droit des salariés et leur représentation dans les Conseils d'Administration seront accrus dans toutes les entreprises. Dans le secteur public, leur représentation sera portée à 50% ; un collège des usagers sera institué. Les PDG seront élus par les Conseils d'administration sur proposition du CSM et sur un projet d'entreprise. Dans toutes les entreprises de presse nous permettrons aux rédactions de s'opposer aux nominations des responsables éditoriaux par saisine des Comités d'entreprises. Les groupes privés de communication seront imposés en fonction de leur politique de l'emploi en CDI et de leur respect des Conventions collectives. Nous donnerons un statut légal aux entités rédactionnelles comme le réclament les syndicats de journalistes et légiféreront pour assurer une étanchéité entre les actionnaires et les rédactions.

Malheureusement force est de constater que les propositions pour la presse, adoptées par le PS, sont très loin de toutes ces mesures indispensables. Certaines sont même inquiétantes pour l'audiovisuel public ; rien n'est dit sur les industries, les aides à la presse, le statut de l'AFP, peu sur l'intervention des salariés, les concentrations.

Oui c'est bien de ruptures dont le pluralisme a besoin, du type de celles proposées par la commission médias du PCF et que nous allons travailler dans les prochaines semaines avec nos partenaires du Front de gauche, afin de les décliner avec les citoyens dans les ateliers législatifs du programme partagé. ■

*Jean-François Téaldi est responsable du secteur médias du PCF

DROITS NOUVEAUX CONTRE CAPITALISME FINANCIER

Il nous faut avoir l'ambition de trois exigences politiques de conquête de pouvoir : sur les institutions, sur l'argent et sur la gestion des entreprises

PAR ERIC CORBEAUX*

Pierre Laurent, secrétaire national du Parti communiste français déclarait, lors de la Fête de l'Humanité : « Nous voulons de nouveaux droits pour les travailleurs, nous voulons des pouvoirs pour la gestion des entreprises,

nous voulons la démocratie sociale, car sans elle, la gauche se brisera sur les puissances de l'argent ». N'est ce pas l'une des conditions majeures pour redonner le pouvoir au peuple sur le terrain stratégique des lieux de travail ! Quand nous écrivons dans le programme populaire partagé que les institutions

ont éloigné le pouvoir du peuple, provoquant une grave crise démocratique nous expliquons là une des raisons de l'abstention. Mais ne faut-il pas souligner également l'éloignement des décisions stratégiques des entreprises hors des murs du groupe, à l'échelle mondiale où de plus en plus les marchés financiers dictent les choix industriels. En pleine crise du capitalisme structurant une situation sociale catastrophique, pouvons-nous convaincre de placer "l'humain d'abord" sans nous attaquer aux pouvoirs des banques et des actionnaires ? Il nous faut avoir l'ambition de trois exigences politiques de conquête de pouvoir: sur les institutions, sur l'argent et sur la gestion des entreprises. Sinon, point de salut possible pour la gauche qui se fracassera sur les marchés financiers. La constitution dispose, en alinéa 8 du préambule de 1946 que « tout travailleur participe par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises ». Cette participation n'est guère effective !

Dans son livret spécifique aux syndiqués, la CGT Renault souligne la double stratégie du groupe Renault : opacité et éloignement des décisions stratégiques des instances et déstructuration des collectifs de travail avec une politique d'isolement, de concurrence entre les travailleurs associée à une remise en cause du droit syndical. Outre les dégâts occasionnés sur les conditions de travail, cette recette connue mais intensifiée en période de crise, vise à augmenter le taux de profit, dans une vision à court terme. L'actualité, avec les conflits à PSA, la Fonderie du Poitou, Mittal, Fralib, Still Montataire ou M Real met en lumière

l'enjeu décisif de faire entrer la démocratie dans les entreprises pour stopper la course à l'argent roi qui démantèle les outils de production sur notre territoire. 2 millions d'emplois industriels ont été supprimés en 30 ans ! C'est une question politique majeure qui est au cœur des mouvements sociaux. Les salariés de Montupet, après avoir refusé l'odieux chantage d'une baisse de salaire contre le maintien de leur emploi, voient aujourd'hui leur entreprise en redressement judiciaire. Demain, c'est une restructuration complète des usines de culasse qui risque d'arriver, Montupet investissant 40 millions d'euros en Inde et en Irlande.

FATALITÉ INDUSTRIELLE OU FATALITÉ FINANCIÈRE?

L'État qui participe à la hauteur de 20% au groupe Renault et qui siège au Conseil d'Administration, a accepté, il y a quelques années, de vendre la filière culasse à des financiers misant sur une baisse des prix par la mise en concurrence. Cette même logique entraîne aujourd'hui le groupe Montupet à délocaliser. Nicolas Sarkozy et Carlos Gohn sont donc complices d'une politique qui détruit des emplois mais qui surtout affaiblit la France de ses atouts industriels ! Les syndicats des Fonderies du Poitou avec la CGT Renault exigent la reprise de la fonderie par le constructeur automobile français qui est son principal client (75% des commandes). Et ils ont raison !

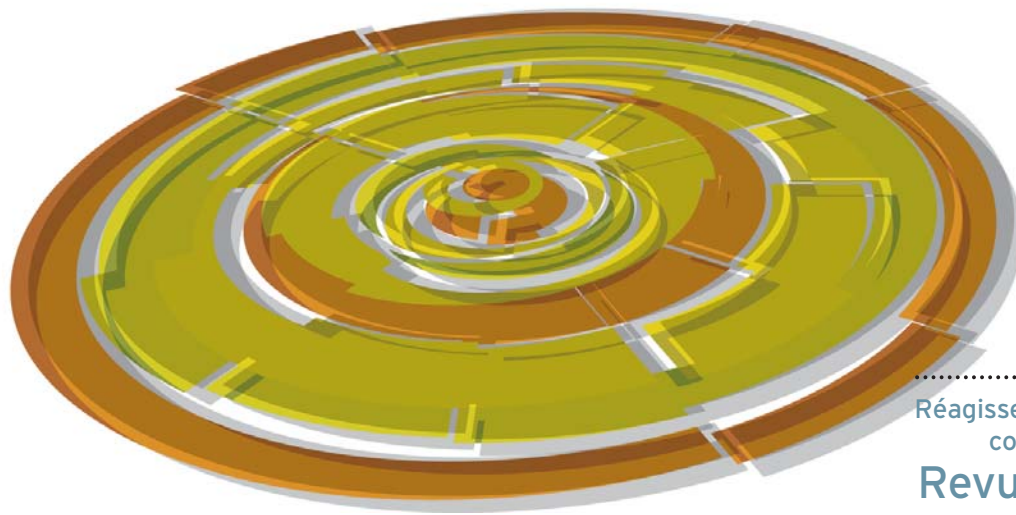
Le Front de gauche des luttes s'emploie à être très présent dans ces conflits très durs de l'industrie qui risque de perdre 300 000 emplois ces prochains mois. Derrière un mot d'ordre qui fleurit sur les frontons des usines occupées: « Ouvrier

contre Financier » : Quel débat engageons-nous pour mettre en perspective en amont des casses industrielles, une proposition majeure du Parti communiste français : l'avènement d'une réelle démocratie économique et sociale, grâce à la reconnaissance de droits nouveaux donnés aux salariés et à leurs représentants dans la gestion des entreprises.

Nos députés ont déposé un projet de loi allant dans ce sens. Saisissons nous de cette proposition dans les ateliers législatifs avec les candidats du Front de gauche pour lui donner de la crédibilité à partir du vécu des salariés, à partir d'un territoire, à partir de situations concrètes. Ne peut-on pas imaginer également une rencontre nationale de syndicalistes des banques et de l'industrie sur l'intervention des salariés sur les choix stratégiques de leur entreprise : levier qui pourrait nourrir des convergences autour de l'exigence d'un pôle public financier pour le développement de filières industrielles ?

Placer l'humain et les citoyens d'abord, ce n'est pas limiter notre intervention à la résistance aux marchés financiers mais surtout avoir l'ambition de changer le rapport de force entre le capital et le travail, par la conquête de nouveaux pouvoirs. Ce sera sans conteste le terrain idéologique et politique d'affrontements en 2012, dans le contexte de crise que nous traversons. À nous de l'occuper pour contrer le sentiment qui domine, d'impuissance face aux délocalisations et aux fermetures d'entreprises et qui peut nourrir abstention ou colère noire. ■

***Eric Corbeaux** est responsable du secteur Luites sociales et activité politique sur les lieux de travail du PCF



Réagissez à ce dossier
contactez-nous !
Revue@pcf.fr

“ UNE CONSTITUTION DÉMOCRATIQUE, DES LIEUX DE TRAVAIL AUX INSTITUTIONS ”

Pour s'assurer le contrôle de sa destinée, **le peuple doit reprendre le pouvoir**. Nous voulons de nouvelles institutions pour garantir la souveraineté populaire, assurer la primauté de l'intérêt général sur les intérêts financiers, permettre une implication populaire continue dans tous les actes de la vie professionnelle, sociale et politique par l'inscription de nouveaux droits pour les citoyen-ne-s et les salarié-e-s.

La constitution que nous défendons mentionnera la reconnaissance des droits sociaux : droit à l'emploi et au travail, à la santé, au logement, à l'éducation, à la protection sociale.

Elle renforcera les pouvoirs du citoyen là où il travaille, en reconnaissant la citoyenneté d'entreprise : nous instaurerons des droits nouveaux pour les salariés dans l'entreprise et le statut des grandes entreprises sera redéfini en tenant compte de leur responsabilité sociale. Le pouvoir économique ne sera plus entre les mains des seuls actionnaires, les salariés et leurs représentants seront appelés à participer aux choix d'investissement des entreprises en tenant compte des priorités sociales écologiques et économiques démocratiquement débattues. L'avis favorable des représentants du personnel ou des comités d'entreprise sera obligatoire pour toutes les décisions stratégiques. Nous instaurerons un droit de veto suspensif sur les licenciements et l'obligation d'examiner les contre-propositions présentées par les syndicats.

Dans les entreprises publiques, le droit des usagers sera reconnu et exercé. **Le droit de grève et de se syndiquer, la liberté d'expression seront confortés.** Les comités d'entreprise se verront reconnus des droits étendus d'expertise, de contrôle, de propositions et de décisions. Les délégués syndicaux d'entreprises dans les TPE seront reconnus, nous agissons pour l'extension des droits des « comités de groupe » au niveau des groupes européens. La hiérarchie des normes sera rétablie (pas d'accord d'entreprises moins favorables que les accords de branche). Une véritable médecine du travail dotée de moyens de prévention d'analyse et de décision sera développée.

Nous mettrons immédiatement en place une citoyenneté de résidence. Les rési-

dents extracommunautaires bénéficieront du droit de vote aux élections locales.

Contre le présidentielisme, nous défendrons le régime parlementaire et restaurerons la balance des pouvoirs. **Nous voulons rétablir la primauté de l'Assemblée nationale sur l'exécutif.** Les pouvoirs exorbitants du président de la république doivent être supprimés dans le cadre d'une redéfinition générale et d'une réduction de ses attributions. Le gouvernement sera responsable devant l'Assemblée nationale. Nous proposerons la suppression du Sénat ou sa réforme profonde pour devenir une chambre relais des collectivités locales et des initiatives citoyennes. La proportionnelle sera rétablie pour toutes les élections. La parité sera garantie par la loi, le cumul des mandats strictement limité en nombre et dans le temps

Nous garantirons l'indépendance de la justice à l'égard du pouvoir exécutif [...]

La constitution que nous voulons garantira l'indépendance des médias à l'égard du pouvoir politique et des puissances de l'argent. Les présidents des chaînes publiques seront nommés par leur conseil d'administration dans lesquels les représentants du personnel constitueront 50% des membres. Nous améliorerons les conditions de travail des journalistes pour permettre une information indépendante, pluraliste et de qualité.

Le droit des citoyens à intervenir dans le processus de développement de la recherche sera inscrit dans la constitution. Nous garantirons la création de forums citoyens des sciences et de la technologie à tous les niveaux territoriaux, dotés de pouvoir d'enquête, dès lors que les populations concernées en manifesteront la demande. La composition de ces instances reliées par un réseau national sera représentative de tous les acteurs de la vie publique. Travaillant aux côtés des instances de recherche existant dans ces territoires, leur travail, évalué par des scientifiques, donnera lieu à un rapport annuel examiné par l'Assemblée nationale. Le gouvernement sera tenu d'y répondre. Nous créerons un **ministère de l'Éducation populaire et des libertés associatives**. [...] Nous renforcerons les pouvoirs des instances regroupant les associations au plan national (CNDA et CPCA)

FRONT DE GAUCHE

*l'humain
d'abord*

qui prendront une place prépondérante dans la gestion d'un observatoire national de la vie associative.

L'IMPLICATION POPULAIRE PERMANENTE

Nous voulons renforcer et amplifier la souveraineté directe du peuple. **La démocratie participative** sera inscrite dans la Constitution et des lois déclineront ce principe pour donner les moyens, les outils, les espaces, pour sa mise en œuvre. Elle s'appliquera à l'élaboration des lois, à la mise en œuvre des grandes politiques publiques et à la gestion des collectivités territoriales, notamment au moyen de budgets participatifs.

Un statut de l'élu(e) dans toutes les collectivités (communes, départements, régions, assemblées nationale et européenne) sera garanti ainsi qu'un statut du bénévole.

Une nouvelle instance nationale pluraliste chargée du contrôle de constitutionnalité sera créée en lieu et place du Conseil constitutionnel actuel ; les citoyens ayant pouvoir de la saisir.

Nous créons de nouveaux domaines d'intervention populaire. Le référendum, ou toute autre forme de consultation populaire directe, pourra être initié par voie de pétition réunissant un pourcentage conséquent de la population.

Tout changement du périmètre des **services publics** sera décidé après consultation du peuple.

L'initiative d'une loi sera ouverte aux citoyennes et aux citoyens, aux organisations syndicales et associations.”

Par **GÉRARD STREIFF**

Polar et politique

En ces temps où la politique n'a guère la cote, le polar politique, lui, semble bien marcher. Paradoxe ? Souvent mieux que le cinéma, le roman « policier » en effet sait coller à la vie publique. Sans doute parce que c'est un genre qui aime montrer les tensions, les coups tordus, en poussant un peu, mais pas trop, la réalité ; qui met d'emblée le lecteur dans une situation de crise et l'amène (l'amuse) à chercher la solution. Sans doute aussi parce que le polar est un genre, en France notamment, qui manie volontiers la critique sociale. Depuis 1968 notamment.

« **L**e roman noir de la politique » : juste avant l'été, l'hebdomadaire *Le Monde des livres* (10 juin 2011) titrait ainsi le dossier qu'il consacrait au polar. Le « chapo », en Une, de la journaliste Raphaëlle Leyris s'interrogeait : « Le polar est-il le genre idéal pour explorer la paranoïa politique ? » Et dans l'article, elle notait : « Comment raconter la politique ? Comment s'en emparer pour faire œuvre de fiction ? (...) » Par la littérature, estimait-elle, « plus précisément par sa branche polar, la seule à se coller à la question. (...) Comme si le pouvoir et sa conquête ne pouvaient être saisis que sur le mode de la paranoïa. Comme si le polar était le seul genre assez décomplexé pour élucider l'intrigue politique. »

On remarquera en passant que la condescendance à l'égard de la littérature policière, qui a longtemps prévalu, n'est plus

trop de mise ; le genre s'est imposé comme une forme respectable de créativité, il est reconnu : on estime qu'un livre acheté sur quatre est un polar ; il n'y a plus de mauvais genre, simplement parfois, comme partout, de mauvais auteurs ; le polar était hier limité à des collections prestigieuses et précises, aujourd'hui tous les éditeurs s'y mettent. La mode non seulement du polar mais du polar politique est telle qu'on sollicite volontiers les hommes, les femmes politiques pour participer à cette entreprise.

Dans la dernière période, c'est le cas notamment du maire (UMP) du Havre et du conseiller de Juppé, MM. Edouard Philippe et Gilles Boyer, qui ont écrit *Dans l'ombre*, chez JC Lattès, sur les coulisses des partis de droite ; d'Eva Joly, candidate verte à la présidentielle, auteure de *Les yeux de Lira* (Les arènes) sur la corruption, le blanchiment et les trafics d'influences ; de Jean-Louis Debré, *Jeux de haine* (Fayard noir), qui se veut un coup de colère contre « les petits marquis de la finance » (!) ; le président du Conseil Constitutionnel en est déjà à son sixième

roman noir. Disons que ces romans participent d'un air du temps ; ce n'est pas ce qui s'écrit de mieux dans le genre mais ces titres sont significatifs de la popularité et de l'efficacité de la littérature policière.

Il est peut-être plus intéressant de noter qu'il existe en France une tradition du roman policier « engagé », terme à la fois discrédité et en voie de réhabilitation, une littérature noire de critique sociale durablement installée dans le paysage romanesque après 1968, ce qu'on appelle le « néo-polar ». Dès les années cinquante, il y eut quelques précurseurs, et on lira avec bonheur la production de Jean Meckert (1910 / 1995), qui signait aussi sous le pseudonyme de de Jean Amila. Il utilisa le roman noir pour évoquer les fusillés de 14/18 (*Le boucher des Hurlus*), les dérives militaristes (*La lune d'Omaha*), le colonialisme (*La vierge ou le taureau*). « Je suis un ouvrier qui a mal tourné » disait-il. Son œuvre, un temps éclipsée, connaît un nouvel écho ; il est une référence pour des auteurs comme Daeninckx ou Pécherot ; ses livres sont republiés, chez Losfeld ; des travaux universitaires lui sont consacrés ; il a donné le nom à un prix, au festival d'Arras, chaque Premier Mai. Après 1968, le polar s'est « gauchisé », avec de superbes plumes comme Jean-Patrick Manchette (1942/1995), qui déclare (en 1993) : « Le bon roman noir est un roman social, un roman de critique sociale qui prend pour anecdotes des histoires de crimes ». Tout est dit. On relira *L'affaire N'gustro*, inspirée par le dossier Ben Barka, Nada sur la dérive terroriste d'un certain gauchisme, *La position du tireur couché*... Manchette, donc mais aussi Jean Vautrin, Frédéric H. Fajardie, Thierry Jonquet, Jean-Bernard Pouy, Marc Villard, etc., auteurs de textes radicaux et libérateurs... On citera encore Didier Daeninckx et *Meurtres pour mémoire*, en 1984, qui évoque la répression, largement occultée jusque là, de la manifestation des Algériens à Paris en octobre 1961, mais il faudrait évoquer toute la production de cet auteur ; Jean-Hugues Oppel et *French tabloïd* (2005), superbe

mise en scène à la mode polar (avec un clin d'oeil à Ellroy) de la campagne présidentielle de 2002 ; Caryl Ferrey et Utu (Série noire) sur la vengeance à la mode maori...

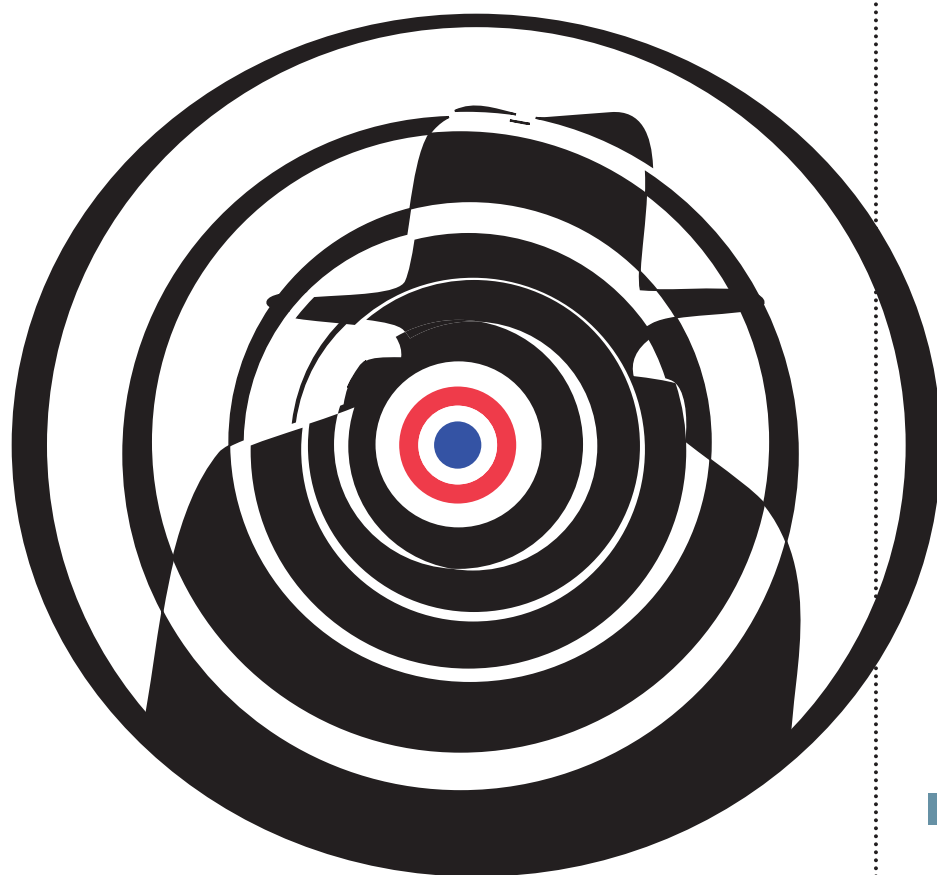
Le néo-polar n'a sans doute plus aujourd'hui la position hégémonique dans la famille du noir qu'il avait dans les années 70/80 mais il perdure et s'affirme toujours avec brio. Pour preuve, *L'honorable société* (2011) de Dominique Manotti (et DOA), à la Série noire. Manotti est une grande dame qui a déjà décortiqué aussi bien l'arivisme mitterrandien que l'affairisme sarkozyste (À *nos chevaux*, Kop). L'honorable société part de la mort d'un salarié du CEA (Commissariat à l'énergie atomique) à quelques heures du premier tour de la présidentielle ; s'y croisent barbouzes et industriels dans un thriller qui dénonce les liens du pouvoir et du fric. Dans un entretien à la revue *L'ours polar*, elle présente ainsi son engagement littéraire : « J'ai longtemps eu la conviction que je pouvais, que j'allais, participer au changement de la société dans laquelle je vivais, pour ne pas dire à une révolution. J'étais donc une militante très

SOIRÉE ÉLECTORALE

« La soirée électorale bat son plein sur toutes les chaînes de télé. Au rez-de-chaussée du siège du parti de Guérin, un grand buffet a été préparé pour les militants. Jambons, fromages et vins de pays. Plusieurs postes de télévision retransmettent les débats et les commentaires de différentes chaînes. Au premier étage, Guérin, les membres de sa garde rapprochée qui ne sont pas sur les plateaux de télé et quelques amis choisis commentent les prestations de tel ou tel, et boivent du champagne. Sonia n'a pas fait d'apparition. Elisa (...) coince Guérin dans l'embrasement d'une fenêtre :

« Soubise, c'est nous ?
Nous quoi ?
Son assassinat. »

Extraits de *L'honorable société* de Dominique Manotti, Série Noire, 2011.



31

engagée, et je concevais mon métier d'historienne comme un instrument d'élucidation du présent. Aujourd'hui, je n'y crois plus, ou tout au moins pas pour ma génération. Peut-être pour la suivante ? Alors je cherche à raconter ce que je connais de cette société dans laquelle je vis, à tout hasard. Le roman noir me paraît la forme la plus adaptée, et qui me procure le plus grand plaisir. »

L'actualité continue de fournir un riche terreau aux « polardeux », les exemples foisonnent : on lira par exemple *Sur la route de Gakona* de JP Jody (Seuil), sur les tentations militaires d'utiliser le climat à des fins douteuses ou son *Chères toxines* sur la mafia des firmes pharmaceutiques ; Roger Martin et *Jusqu'à ce que mort s'en suive* (Cherche-midi) sur le racisme dans l'armée américaine ; Lali Walker, *Au malheur des dames*, sur l'affairisme parisien (Parigramme) ; Antoine Blocier et *Camping sauvage* (Krakoen) sur l'exclusion, etc.

Les enjeux politiques internationaux sont également bien traités : *La frontière* de Patrick Bard (Seuil) est une terrifiante plongée dans les marges mexicano-nord-

américaines (2002). La tétralogie *La crucifixion en jaune* de Romain Slocombe sur le Japon est remarquable. *Adieu Jérusalem* d'Alexandra Schwartzbrod, un polar d'anticipation sur (notamment) le conflit israélo-palestinien, vient de recevoir le Grand prix de la littérature policière.

Et nous restons ici, de manière tout à fait arbitraire, dans un cadre franco-français mais ce genre d'investigation est aussi très présent chez les grands auteurs anglosaxons, européens (les scandinaves notamment), africains, sud américains... Tout se passe comme si les auteurs de la « noire », décomplexés comme l'écrit la journaliste *du Monde*, évoquaient plus facilement et plus librement la société et ses travers que les écrivains de la (littérature) « blanche », même si ces dernières années, le roman « classique » s'ouvre plus largement au monde. ■

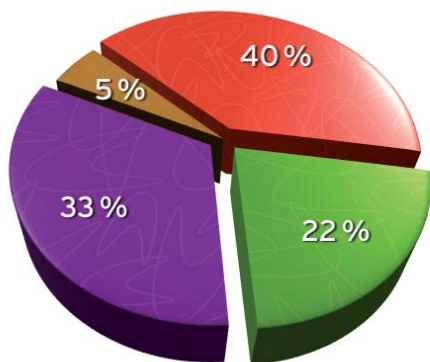
SONDAGES

L'idéologie des militants socialistes

Le numéro de juin de la *Revue Socialiste* livre une longue enquête consacrée aux 120 000 adhérents du PS ; il s'agit d'un public majoritairement masculin, âgé, diplômé et de moins en moins syndiqué. Interrogés sur leurs références idéologiques, les sondés se montrent « acquis au principe de l'économie de marché mais viscéralement hostiles au libéralisme économique » dit l'étude, qui montre aussi des militants plus « à gauche » que les électeurs PS : « les militants sont davantage antilibéraux sur le plan économique et poussent plus loin le libéralisme culturel ».

LES ADHÉRENTS ET LA MONDIALISATION

POUR LA FRANCE, LA MONDIALISATION EST



● **Un danger** parce qu'elle menace ses entreprises et son modèle social : 40%

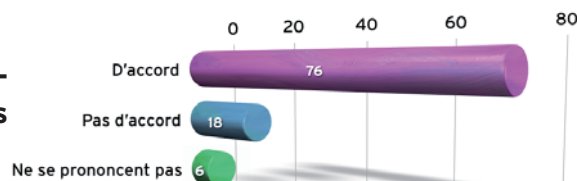
● **Une chance** parce qu'elle lui ouvre des marchés à l'étranger et la pousse à se moderniser : 22%

● **Ni l'une ni l'autre** : 33%

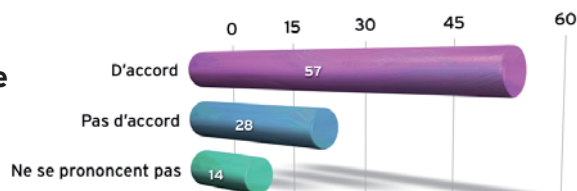
● **Ne se prononcent pas** : 5%

QUELLES SONT POUR VOUS LES RÉFÉRENCES IDÉOLOGIQUES NÉCESSAIRES À L'ORIENTATION DE L'ACTION DU PS ?

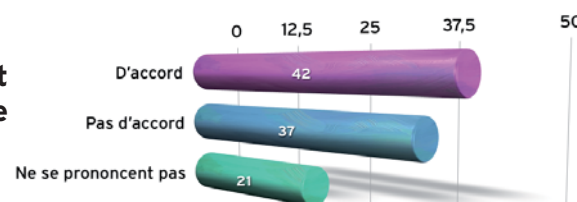
Les idées sociales-démocrates



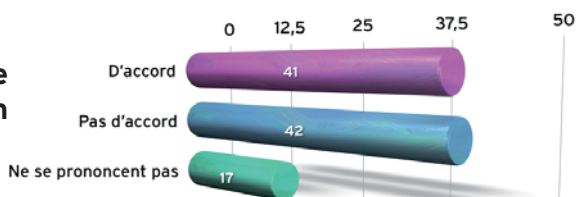
L'altermondialisme



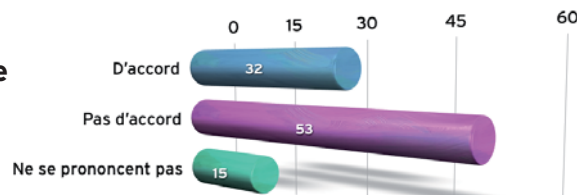
Le courant autogestionnaire



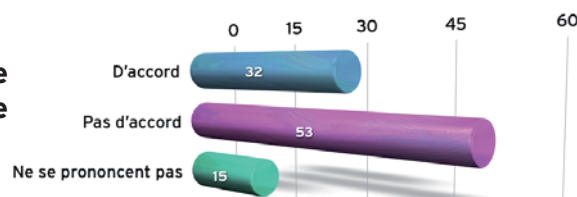
L'humanisme chrétien



Le marxisme



Le libéralisme économique





L'humain et l'émancipation humaine au cœur de ces notes : qu'il s'agisse de la santé, de la reconnaissance des Trans ou de l'abolition de la peine de mort.

SANTÉ

UNE POLITIQUE DE SANTÉ RÉPONDANT AUX BESOINS HUMAINS

Une volonté clairement affirmée au sein du Front de gauche de rompre avec les politiques actuelles et de promouvoir une vraie alternative progressiste concernant la dépendance et les centres de santé

POUR UNE ABROGATION DE LA LOI HPST.

Après s'être clairement opposée à la loi « Hôpital, patients, santé, territoires », HPST dite loi Bachelot lors des phases de projet, notre commission est engagée avec détermination dans la résistance et l'opposition à sa mise en œuvre un peu partout sur le territoire national. En effet, il n'est pas question d'attendre 2012 pour envisager une opposition aux mauvais coups d'autant que le pouvoir frappe fort et que les dégâts seraient trop importants si nous attendions. En même temps, nous sommes clairement pour une abrogation de cette loi ainsi que des mécanismes actuels de financement des établissements de santé (T2A et EPRD) ; à noter que le Front de gauche est la seule force politique à indiquer clairement cette volonté et cet engagement de rompre avec la situation actuelle.

LA « DÉPENDANCE »

Nous préférons parler de perte d'autonomie. Nous avons collectivement élaboré un positionnement du Pcf qui est devenu depuis celui du programme populaire partagé pour le Front de Gauche. Il est important de tordre le coup à une campagne médiatique orchestrée par le pouvoir visant à dramatiser la problématique pour justifier des décisions individuelles avec le recours à l'assuranciel. La perte d'autonomie est une vraie question mais qui peut se gérer pour un pays comme le notre. Nous avons marqué notre opposition à la notion du « 5^e risque » proposée par le pouvoir et le Medef. Cette conception est éminemment d'inspiration assuranciel et ne correspond pas à notre conception de cette problématique. Nous avons aussi repoussé un nouveau découpage de la sécurité sociale qui conduirait à une rupture supplémentaire de l'unité de la sécurité sociale. Ce serait le cas d'une nouvelle branche qui

aurait en outre un objet actuellement partiellement couvert par l'assurance maladie qui serait de fait « siphonnée » par ce nouveau découpage. Au contraire, nous affirmons l'universalité de l'assurance maladie, nous voulons la renforcer et y intégrer la réponse aux besoins de la perte d'autonomie. Nos propositions s'articulent autour de deux piliers : le développement du service public et le financement à 100% par la sécurité sociale. Bien évidemment, cela doit articuler prévention, dépistage et prise en charge solidaire avec un droit universel de compensation de la perte d'autonomie. La prévention passe par le développement notamment des vertus protectrices de l'activité physique ou intellectuelles, de l'intégration sociale, d'une alimentation équilibrée. Cela renvoie aussi au rôle social des personnes profondément nié dans notre société. La prévention passe aussi par le remboursement à 100 % par l'assurance maladie des dépenses de santé notamment les prothèses dentaires, auditives et des lunettes. Cela passe aussi par l'amélioration des conditions de travail et le développement de la prévention et des services de santé au travail.

• **En termes d'organisation et de structuration** : proposition de développement de tous les services publics pour prendre en charge les différents aspects de la perte d'autonomie (transports, logements, service à la personne, etc.). Une coordination départementale est à prévoir avec un pôle public adossé au conseil général permettant de contrôler démocratiquement les orientations prises sur le terrain en terme de compensation de la perte d'autonomie. Une consolidation nationale est indispensable pour notamment établir des critères nationaux garantissant la même réponse quels que soient le territoire et le moment de l'année. Il faut une indépendance totale et des critères indiscutables. Il faut aussi engager une vaste politique de formation, de professionnalisation et de création en nombre d'emplois qualifiés des services d'aide à la personne, en partenariat avec le monde associatif en proposant d'intégrer les personnels à la fonction publique territoriale, ce qui fera de nouvelles ressources pour la protection sociale.

• **En termes de prise en charge et de financements** : La prise en charge et son financement doivent relever de la solidarité nationale à partir des richesses créées par le travail dans les entreprises.

SUITE DE LA
PAGE 33 >

C'est le 100% remboursé par la sécurité sociale à travers l'assurance maladie. C'est aussi le financement de la protection sociale par la cotisation liée au travail et une cotisation supplémentaire sur les revenus financiers des entreprises, des banques et assurances.

CENTRES DE SANTÉ

Pour répondre aux défis de la proximité mais aussi aux attentes des professionnels de santé, nous proposons de promouvoir les centres de santé comme alternative progressiste. Nous avons édité un numéro spécial du *Globule Rouge info* pour synthétiser notre proposition.

Nous publions par Internet tous les mois « *Globule Rouge Info* » pour faire état de l'actualité et des positionnements de la commission et quatre fois par an « A cœur ouvert » en direction des salariés du secteur. N'hésitez pas à donner des coordonnées pour le recevoir à l'adresse : sante@pcf.fr ■

JEAN-LUC GIBELIN

animateur de la commission
Santé / Protection sociale

EXISTRANS

TRANS : LÀ AUSSI L'HUMAIN D'ABORD !

Avancer dans l'émancipation humaine en refusant le formatage et en reconnaissant la multiplicité des cas

La récente « marche Existrans » le 1^{er} octobre dernier a – pour un trop bref moment – braqué quelques projecteurs sur la vie difficile des personnes trans. À bien des égards, tout leur est refusé, chaque pas en avant vers la reconnaissance de ce qu'est chacune d'entre elle, dans sa complexité particulière, tient de l'exploit. Voilà des êtres humains qui, dès leur naissance et l'éveil de leur conscience, se sentent d'un genre différent de celui qu'on leur a donné lorsqu'ils sont venus au monde, au vu de leur physique. « Pas normal ! » proclame-t-on dans cette société où la norme n'est que l'expression de l'idéologie dominante et l'exigence de formater l'humain pour servir les puissants. Alors, c'est pathologie et psychiatrie, tutelle médicale et diktat bureaucratique de l'État, stérilisation forcée ou pas de papiers... et toujours du fric, du fric, du fric.

PÉNALISER LA TRANSPHOBIE

Le PCF est fier d'être depuis plusieurs années – par le biais d'une proposition de loi de Marie-George Buffet – à l'initiative d'exigences de pénalisation et de luttes contre la transphobie génératrice de souffrances, de violences et de meurtrissures ; transphobie dont l'État lui-même donne en quelque sorte l'exemple en corsetant et bâillonnant ces hommes et ces femmes comme je viens de le souligner. Mais nous devons aller plus loin. Constatons en premier lieu que la dépsychiatisation annoncée en mai 2010 par la ministre de la Santé de l'époque, Roselyne Bachelot, n'a rien changé à la relation entre la personne et les médecins qui ont à voir avec son dossier. La décision appartient toujours à ces derniers. Unilatéralement, cet arbitraire doit être banni. Il est contraire à la citoyenneté qui appelle la résolution de tels problèmes. La mise en œuvre de ce concept – inédit de ce point de vue – pourrait, dans chaque cas, se traduire par l'installation d'un atelier où, avec les différents médecins ad hoc, la personne concernée recevrait les moyens de construire, assumer et réaliser sa décision dans toutes les dimensions par elle voulues.

REFONTE DES PROCESSUS ET PRINCIPES JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIFS

À l'évidence, cela suppose des formations universitaires spécialisées et nécessaires, la prise en charge des soins par la Sécurité sociale, une totale refonte des processus et principes judiciaires et administratifs – longs et coûteux d'inadmissible façon – concernant l'identité de genre et ses changements. Certains aspects évoqués peuvent prendre du temps ? Raison de plus pour s'y mettre au plus vite et pour l'heure assurer l'accès aux dispositifs existant à l'étranger avec les prises en charge nécessaires et la reconnaissance juridique et administrative immédiate et gratuite dans notre pays, une fois établi le parcours décidé.

ASSURER LA PROTECTION DES MIGRANTS

La France jouerait ainsi un rôle majeur pour en finir avec l'intolérable que constitue la classification des spécificités trans dans la liste des maladies internationales dressée par l'OMS. Patrie des droits humains, elle doit aussi assurer la protection des migrant-e-s trans au lieu de les renvoyer dans leur pays d'origine lorsque la prison, la lapidation ou encore la mort les y attendent. Enfin, aborder cette question, c'est aussi

et surtout souligner la multiplicité des cas. Nous l'avons dit : refus du formatage. Certains, certaines souhaitent aller « jusqu'au bout » d'un parcours trans et changer à tous égards de sexe. D'autres souhaitent autre chose et veulent être reconnu-e-s d'un autre genre que celui avec lequel on les a marqués. La notion de « genre social » doit intervenir dans notre législation ! Là aussi, créer du neuf est à l'ordre du jour afin que pour ces personnes comme pour toutes les autres, ce soit d'abord l'humain qui compte. Avancer ainsi dans l'émancipation humaine – car c'est bien de cela qu'il s'agit, même si là, le chemin est plus étroit et escarpé que d'autres, donc plus dur à défricher – telle doit être l'ambition des communistes, et l'annonce de la préparation d'une proposition de loi par Marie-George Buffet avec le concours des associations concernées va y contribuer. C'est une exigence de notre temps. ■

RICHARD SANCHEZ

membre du CN du PCF,
en charge des questions LGBT,
Collectif Fier-e-s et révolutionnaires

PEINE DE MORT

30^e ANNIVERSAIRE DE L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

L'abolition de la peine de mort fait partie du socle commun des pays européens. Cette sentence inhumaine recule dans le monde, mais le chemin est encore long vers l'abolition universelle...

Pour ce 30^e anniversaire de l'abolition de la peine de mort en France, j'aurais souhaité pouvoir éprouver plus de bonheur. Mais, le 21 septembre, à 23 h 08 heure locale, aux États-Unis, pris dans un terrible piège judiciaire, Troy Davis, dont la culpabilité était plus que douteuse, a été exécuté par injection létale. Emprisonné durant vingt-deux ans, dont vingt dans le couloir de la mort en Géorgie, il n'aura cessé jusqu'à l'ultime seconde de clamer son innocence et d'exiger la justice et la vérité. Ce même 21 septembre, au matin, Alizera Molla Soltani – jeune iranien de 17 ans – est mort, pendu à une grue en public. Ce 30^e anniversaire coïncide aussi de peu avec l'incarcération puis la condamna-

tion à mort de Mumia Abu Jamal, figure emblématique du combat contre la peine de mort, victime lui aussi d'une machine judiciaire impitoyable dans une vieille démocratie qui ne se prive pourtant pas de donner des leçons au monde. Je lui ai rendu visite deux fois dans le couloir de la mort de la prison de Waynesburg en Pennsylvanie. Je peux vous assurer que c'est un moment d'émotion intense.

L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT, UN LONG CHEMIN

En France, le gouvernement de 1981 a été courageux et je salue ici l'implication personnelle du Président Robert Badinter, alors Garde des Sceaux. A l'époque, alors que l'opinion publique y était majoritairement opposée, l'abolition de la peine de mort a été votée. Depuis lors, le débat public a permis de faire triompher l'idée profondément progressiste et humaniste qu'aucune personne ne pouvait être légalement privée de la vie ; l'idée qu'aucune indignité ne pouvait être considérée comme définitive ; la conviction qu'en tout état de cause, la mort d'un être humain ne pouvait répondre à la mort d'un autre être humain. Aujourd'hui, la majorité de l'opinion est opposée à la peine de mort. Je veux rappeler aussi l'engagement indéfectible contre la peine capitale des parlementaires communistes – tout particulièrement de mon regretté ami Charles Lederman – et leurs propositions de loi pour l'abolition en 1973 et 1979.

Le chemin fut long, en France, pour parvenir à la suppression de la peine de mort. C'est de longue date que des voix se sont élevées pour son abolition. Elles viennent du siècle des Lumières. Ce sont celles de Michel Le Peletier de Saint-Fargeau en 1791, celle de Victor Hugo, de Jean Jaurès, d'autres encore [...]

En 1981 même, d'aucuns considéraient que cette réforme pouvait attendre. Au Sénat, elle a été adoptée par 160 voix contre 126. Ne nous y trompons pas. Des nostalgiques de la peine de mort continuent encore de se manifester. Depuis 1981, on compte une trentaine de propositions de loi émanant de quelques poignées d'élus français pour la rétablir. Ce fut le cas à l'Assemblée nationale en 2004, de celle déposée par quarante-sept députés UMP en faveur du rétablissement de la peine de mort pour les auteurs d'actes de terrorisme. En 2006, quarante-neuf sénatrices et sénateurs déposaient une proposition tendant à porter à trente ans la période de sûreté

pour « les crimes les plus odieux ». L'exposé des motifs constituait un véritable réquisitoire pour le rétablissement de la peine de mort, allant jusqu'à affirmer que l'abolition de la peine de mort avait été décidée « dans l'euphorie d'un état de grâce qui... péchait par excès d'optimisme ou par sensibilité à sens unique ». Aujourd'hui, Marine le Pen propose un référendum pour rétablir la peine capitale ! Nous savons bien que, toujours, l'instrumentalisation des peurs et des désordres de la société est pain béni pour tous ceux qui ne renoncent pas à la loi du Talion [...]

POUR L'ABOLITION UNIVERSELLE DE LA PEINE DE MORT

C'est dans cet esprit que j'avais moi-même défendu, au nom de mon groupe, une proposition de loi « tendant à créer une journée nationale pour l'abolition universelle de la peine de mort ». Elle fut adoptée à la quasi-unanimité de notre assemblée le 12 février 2002. Je regrette qu'elle n'ait jamais été portée à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Néanmoins, je me suis réjoui de l'inscription de l'interdiction de la peine de mort dans la Constitution par le Congrès du Parlement, le 19 février 2007. Bien plus qu'un symbole, elle rend l'abolition de la peine capitale irréversible en France ; elle ferme définitivement la porte à son rétablissement, quelles que soient les circonstances. Et elle donne un signe au monde : celui de la nécessité que soit partout abolie cette sentence atroce [...]

L'abolition de la peine de mort fait partie du socle commun des pays européens [...], cette sentence inhumaine recule dans le monde, mais le chemin est encore long vers l'abolition universelle [...]. De 35 États en 1981, nous sommes passés, sur les 193 que compte l'ONU, à 138 États ayant aboli la peine de mort en droit ou ne la pratiquant plus en fait. Signe que les idées progressent [...]

Mais des pays très importants maintiennent la peine de mort dans leur législation et continuent de pratiquer l'assassinat légal : la Chine, l'Arabie Saoudite, l'Iran, le Pakistan, le Japon, les États-Unis... Les autorités chinoises et américaines invoquent la même raison : leurs opinions publiques y sont favorables ! Des femmes et des hommes sont exécutés pour leurs opinions. Neuf pays exécutent encore des homosexuels. Des femmes sont exécutées par lapidation après avoir été violées. En 2010, des mineurs ont été exécutés dans six États. Les chiffres sont toujours approximatifs,

mais on peut penser que 20 000 personnes attendent leur exécution dans les couloirs de la mort. En 2010, au moins 23 États ont procédé à des exécutions et au moins 527 personnes ont été tuées par leur pays, sans compter la Chine où leur nombre est probablement effrayant. Pour notre part, nous sommes, partout, solidaires des voix, aussi timides soient-elles parfois, qui combattent la peine capitale : en Chine, en Arabie Saoudite, aux États-Unis, en Iran, au Pakistan, au Japon [...] ou ailleurs [...]

Quant à la soi-disant « irrécupérabilité » de certains criminels, en réalité seule la mort est « irrécupérable ». Permettez-moi de citer ici Jean Jaurès, comme l'avait fait mon ami Charles Lederman : « Si déchu, si flétri soit-il, il n'est pas un seul individu qui ne soit susceptible de relèvement ».

Pour les élus de mon groupe, le combat pour l'abolition de la peine de mort est constitutif de tout engagement pour la libération des êtres humains de la barbarie et de toutes les formes d'oppression. ■

1) Extraits du discours prononcé le 30 septembre 2011 par **Nicole Borvo**, Nicole Borvo Cohen-Séat, sénatrice, présidente du groupe CRC, à l'occasion de la célébration du trentième anniversaire du vote, par le Sénat, de la loi abolissant la peine de mort. Depuis, grâce à une mobilisation mondiale sans faille, une formidable nouvelle est tombée : Mumia est sorti des couloirs de la mort.

LA MISE À MORT DE HANK SKINNER REPORTÉE MAIS RIEN N'EST GAGNÉ

"Cette exécution potentielle, que certains journalistes américains n'hésitent pas à qualifier, si elle doit avoir lieu, du plus grand scandale de l'ère contemporaine de la peine de mort aux États-Unis, fera de ce 9 novembre peut-être un grand jour pour la justice, ou simplement une date honteuse de plus dans l'histoire de cette barbarie américaine. Sans avoir de réponse, nous continuons ensemble à croire et à œuvrer pour un avenir meilleur "

Sandrine Ageorges-Skinner, militante abolitionniste, épouse de Hank Skinner, *l'Humanité*, 7 nov. 2011

Par **ALAIN VERMEERSCH**

Sarkozy a-t-il déjà perdu la présidentielle ?

Au lendemain de la défaite de la droite au Sénat, l'ensemble des commentaires posait cette question. Un tour d'horizon des propos de la presse et un aperçu des querelles des droites.

LA DROITE A PEUR... MAIS SARKOZY IRA À LA BATAILLE

En Une *France Soir* annonce « A-t-il déjà perdu ? » « Peut-il encore espérer faire un second mandat à l'Élysée ? Si l'on s'en tient aux éléments dont on dispose aujourd'hui, la réponse à cette question est non », affirme le journal. L. Joffrin estime « Il a perdu parce qu'il mérite de perdre. Sa politique de baisse d'impôts et de retrait de l'Etat a débouché sur la crise financière que nous connaissons » (RTL 27/09). « La droite a peur », constate *Libération* en Une (27/09). « Sonnée par sa déroute historique aux sénatoriales, l'UMP cherche à enrayer la spirale de la défaite à sept mois de la présidentielle. » Attention toutefois, prévient *Libération*, la gauche ne doit pas claironner pour autant : « L'alternance n'est pas acquise en 2012, même si, à droite, c'est la dévastation » G. Courtois, *Monde.fr* (29/09) le pense « Il est trop tard pour que la droite imagine un scénario alternatif à une nouvelle candidature du président. Cela la mettrait dans une position de faiblesse impensable. » Mais estime-t-il ? Ces résultats témoignent d'une perte d'autorité du chef de l'Etat sur sa majorité. « Certes, comme le rappelle le directeur de *Libération* N. Demorand, "l'alternance n'est pas acquise en 2012, même si, à droite, c'est la dévastation". *Le Figaro*, par la voix de P-H. du Limbert, martèle le même message : "la meilleure façon de perdre une élection présidentielle, c'est de se persuader qu'on l'a déjà perdue" et "le meilleur défenseur de N. Sarkozy, c'est N. Sarkozy" qui "se doit de réaffirmer le cap s'il ne veut pas que le parti majoritaire entame la campagne présidentielle avec un moral de vaincu". Et le journal d'appeler à un sursaut : "les électeurs de l'UMP ne lui demandent pas de battre sa coulpe, ils lui demandent de donner des perspectives et d'expliquer ce que peut et ce que doit faire la France

dans un monde en crise. " *La Croix* partage cet avis : « des sénatoriales et une présidentielle ne se ressemblent pas. Ni le mode de scrutin des unes ni la personnalisation de l'autre n'autorisent beaucoup d'extrapolations. Après cette victoire, la prudence s'impose donc à gauche. » R. Dély écrit dans le *Nouvel Observateur* (27/09) « Pour s'imposer à son camp, N. Sarkozy n'a jamais joué sur la corde sensible. Il n'a pas vraiment cherché à séduire les élus de droite ; il s'est imposé à eux parce qu'il s'en est fait craindre et respecter. Il les a fascinés, galvanisés et, surtout, conduits à la victoire. Le problème, c'est que la machine à gagner s'est faite boulet. Piégée par l'esprit de la V^e République qui lui interdit de songer à changer de cheval si près du but, il n'est plus qu'un totem devant lequel l'UMP se prosterne pour se sauver, le dogme de l'infailibilité sarkozienne, cette croyance quasi-magique dans la capacité d'un (sur)homme à vaincre seul, envers et contre tous. Le souci c'est que même à droite, il n'y a plus guère qu'un individu à y croire encore. »

C'EST LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS 1958 QUE LA DROITE PERD LE SÉNAT

La droite constate que Sarkozy avait déjà perdu toutes les élections intermédiaires depuis 2007 : municipales, européennes, régionales, et maintenant sénatoriales. Une série noire dans une période sombre avec l'affaire Karachi et ses rebondissements désormais quasi quotidiens, la hausse du chômage, la crise budgétaire... Les difficultés s'accroissent et la grogne aussi. Les premiers coups sont partis hier soir. Le sénateur UMP P. Marini a brisé le tabou : poser la question d'un autre candidat pour l'UMP que Sarkozy, c'est une « question légitime », a-t-il dit. (RFI 26/09) Mais elle nie la comparaison avec la présidentielle. « Ça n'a pas de consé-

quences au niveau des électeurs et électrices qui vont élire le président de la République », estime ainsi P. Ollier, le ministre des Relations avec le Parlement. « Ça a simplement une valeur symbolique. Mais je reconnais que ça ne nous fait pas plaisir. Nous avons cru sincèrement que nous pourrions garder la majorité, mais nous ferons avec. C'est vrai que c'est un changement qui, sur le plan symbolique est fort, mais qui n'a pas de conséquences directes pour 2012 » (RMC 27/09)

Dans le *Télégramme de Brest* (27/09), H. Couturier constate « l'enchaînement des élections intermédiaires régulièrement perdues dessine les contours d'un vote-sanction constamment réitéré par les Français. Plusieurs conséquences secondaires peuvent en être tirées comme l'inscription désormais impossible de la règle d'or budgétaire dans la Constitution. Ou encore le parachutage compromis de F. Fillon à Paris. Mais il faut reconnaître que la crise demeure l'élément majeur du trouble des Français auxquels l'actuel président avait promis de « travailler plus pour gagner plus ». De surcroît, malgré la multiplication des réformes et son activisme diplomatique, N. Sarkozy ne donne pas toujours les clés de ce qui se passe. Tant pour la dépendance à l'égard des marchés que pour les contraintes qui pèsent sur la politique dans une économie mondialisée. Entre l'affirmation des pays émergents que le libéralisme n'effraie pas et les vertus d'une régulation qui protégerait les salariés sans tuer la production, il y a sans doute une palette d'options et une voie moyenne à trouver. Ainsi, l'élection présidentielle se jouera-t-elle sur la crédibilité. N. Sarkozy, qui ne s'est toujours pas déclaré, ira-t-il jusqu'au bout ? »

LES DISSENSIONS À L'UMP

Médiapart (26/09) a mené une enquête auprès de secrétaires départementaux UMP. Le moral n'est pas au beau fixe. « À huit mois de la présidentielle, ils sont inquiets, conscients que la réélection de N. Sarkozy sera « difficile » car il « a suscité des déceptions ». Nommés par la direction nationale, ils en dépendent et leur liberté de parole n'est donc pas franchement libre. Bernadette Thiébaud, à la tête de la fédération du Bas-Rhin, a une drôle de formule pour le dire : « J'ai la parole libre dans la mesure où je suis d'accord (avec la direction de l'UMP). Sinon je m'en vais. ». Marie Apathie, secrétaire départementale de la fédération des Landes et ouvrière : « Copé n'est pas Sarkozy ! Ça ne démarre pas. La dernière fois (en 2006), on avait déjà mis la machine en marche. On avait des ordres qui venaient d'en haut, des référents partout (qui faisaient remonter les contributions au national), chaque adhérent recevait une lettre de Sarkozy. On a perdu des adhérents l'année après l'élection. (...) L'erreur a été de supprimer le poste de président de l'UMP », tranche-t-elle. « On a connu une sacrée hémorragie, explique le député du Nord Thierry Lazaro. On était entre 9.000 et 10.000 en 2007, je ne sais pas si on est 3.000 aujourd'hui. La pente est difficile à remonter », raconte-t-il. Au Campus UMP de Marseille, début septembre, des militants s'inquiétaient du retard de l'UMP dans la bataille des idées. « Ce projet de Le Maire est inexistant. J'ai été déçu par son discours à Marseille, deux heures pour rien ! », déplore Jérôme Dumont (Meuse). « Il a donné quelques grandes lignes, c'est totalement insuffisant, ça manque de souffle », estime Jean-Sébastien Vialatte, rappelant que « le projet de l'UMP et celui du candidat sont deux choses différentes ». Parmi nos interlocuteurs, deux voies apparaissent clairement pour 2012. Certains imaginent une « campagne très à droite ». « Sarkozy doit être un président rassembleur », explique le député du Nord T. Lazaro, mais « la meilleure façon de ne pas trahir, c'est d'être à droite, il ne fera pas croire qu'il est ailleurs ». Pour gagner, répètent-ils, « il faudra un mix des trois fondements : immigration, sécurité, justice sociale ». Par justice sociale, ils entendent d'abord « taper sur l'assistanat ». « Le débat sur la laïcité, ça nous a gonflés, les militants sont lassés de cela, raconte Jérôme Dumont, de la fédération de la Meuse. On est un département rural, on n'est pas touchés par l'immigration, mais

en revanche de plus en plus de gens touchent le RSA et ne font rien, ça c'est un vrai sujet. » D. Reynié est pessimiste (*Le Monde* 28/09) « Le PS est devenu un parti modéré, central, voire centriste. C'est comme ça qu'il peut gagner en 2012. Plus un seul candidat sérieux à la primaire ne conteste la nécessité de lutter contre la dette et les déficits. C'est une révolution dont la droite n'a pas mesuré l'importance ni les conséquences pour elle. Un PS central mord sur les terres de l'UMP ». Selon lui la droite « est allée d'errance doctrinale en erreurs stratégiques. L'UMP ne peut pas prendre le risque de subir une saignée sur ses deux flancs : à gauche victime du PS, à droite victime du FN. L'autre problème est le rapport au populisme. Le débat sur la laïcité, la loi sur la burqa, le discours de Grenoble ont été contre-productifs : ils ont créé un malaise au sein de l'électorat modéré. »

LA DROITE POPULAIRE SE RECOMPOSE

« La création d'une carte Vitale biométrique pour lutter contre ceux qui fraudent à la sécurité sociale, la mise en place d'un service civique de la nation pour chaque jeune entre 16 et 18 ans, d'avantage de cours d'Histoire de France à l'école, la suppression de l'aménagement systématique des peines de prison... Voilà quelques-unes des 12 propositions pour 2012 que dévoilera la Droite populaire avant la fin du mois. S'activant jusqu'à présent uniquement à l'Assemblée, celui-ci va devenir une branche de l'UMP, à laquelle tous les Français et tous les élus, y compris ceux qui ne sont pas adhérents du parti majoritaire, pourront adhérer. « Nous allons nous ouvrir à tous ceux qui se reconnaissent dans une droite sans complexes », annonce T. Mariani. Son seul objectif : la réélection de N. Sarkozy en 2012. Et, pour ses animateurs, celle-ci ne se fera qu'à une condition : l'ancrage à droite du président candidat.. Mariani et ses compères n'ont pas oublié que, si N. Sarkozy est à l'Elysée, c'est parce qu'il a siphonné les voix de J-M. Le Pen. Depuis le début du quinquennat, ils ont vérifié, à l'occasion de chaque élection locale, que l'ouverture à gauche entreprise par le chef de l'Etat n'avait jamais rapporté la moindre voix. » (*Paris Match* 15/09)

LE FN À L'AFFÛT

La crise qui secoue la majorité est un scénario rêvé pour le Front national, qui mise à terme sur une implosion de l'UMP et compte bien tirer profit de ces dissen-

sions dans la perspective de la présidentielle et des législatives. – Qu'il s'agisse du débat sur la laïcité ou des consignes de vote pour le second tour des cantonales, entre « ni FN, ni front républicain » ou « front républicain » – l'attitude à adopter face au parti d'extrême droite et à ses thématiques favorites suscite des épisodes récurrents de cacophonie à l'UMP. Cette fois, elles mettent en scène les plus hauts représentants de la majorité, comme F. Fillon, sur fond de défaite aux cantonales. Dans le même temps, le parti d'extrême droite, donné moribond en 2007 et en 2008, a retrouvé à la faveur des sondages et de ses résultats électoraux sa capacité à polariser autour de lui le débat politique. Plus confiante que jamais, M. Le Pen prédit ni plus ni moins une « implosion » à l'UMP, dont elle se veut au moins pour partie à l'origine. « Pour nous, le bénéfice essentiel de l'ensemble de ces débats » sur l'immigration ou l'insécurité, « c'est que ça met en lumière l'absence totale de résultats du gouvernement », affirme la présidente du FN à l'AFP (29/09). Mais ces débats « mettent également en lumière les fractures idéologiques au sein de l'UMP. » Moi, j'agis comme un révélateur, au sens chimique, de ces fractures », assure-t-elle. Au-delà des questions de stratégie politique, « le FN est en train de précipiter une crise sur une question fondamentale : la définition de l'identité française telle que doit la concevoir la droite », estime, auprès de l'AFP, J-Y. Camus, chercheur à l'Iris et spécialiste de l'extrême droite. « La droite n'a pas compris ou feint de ne pas comprendre que la définition de l'identité nationale que donne le Front national est une définition contraire à un peu plus de deux siècles de tradition républicaine et qui est fondée sur le contrat », ajoute-t-il, en citant le concept de « préférence nationale » défendu par le FN. « L'UMP est dans un étau », poursuit F. Dabi, directeur du département opinion publique de l'Ifop : « d'un côté, les électeurs du centre ne peuvent pas se reconnaître dans la séduction de l'extrême droite, et de l'autre, on a une part croissante d'électeurs qui sont tentés par le FN ». M. Le Pen assure que pour les législatives de 2012, la marque « Front national » laissera la place à un « rassemblement des patriotes de droite et de gauche », dont elle dit ne pas avoir encore décidé quel nom il prendrait. ■

Chaque mois, des chercheurs, des étudiants vous présentent des ouvrages, des films, des DVD...



Art contemporain : le concept

PUF, 2010

SAMUEL ZARKA

PAR STÉPHANIE LONCLE

Ce livre, dont la lecture est ardue, se propose d'analyser la façon dont la société capitaliste a engendré, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale (même si le propos remonte parfois à la fin du XIX^e siècle) « l'art contemporain », entendu comme une pratique sociale spécifique, historiquement datée. C'est donc à la fois une esthétique, des institutions, une idéologie et un marché qui sont décortiqués et mis en relation par l'auteur, dans une perspective historique. Le raisonnement, parfois difficile à suivre, emprunte à l'hégélianisme et au(x) marxisme(s), en particulier celui de Clouscard. La critique des différentes théories de l'art (sociologie bourdieusienne, théorie des institutions, sémiologie...) est radicale, vive et stimulante. Si l'ouvrage s'adresse d'abord à des spécialistes, la bibliographie invite à se familiariser avec les questions traitées, d'autant que celles-ci ne manquent pas d'être politiques. Ce livre proclame haut et fort que le temps où l'art passait pour un espace immanent de liberté doit finir : les artistes ne sont pas plus libres en ce monde que les travailleurs et les exploités. À eux donc de penser et d'agir pour s'émanciper de l'aliénante illusion qu'ils sont des créateurs libres : ce livre, qui se veut un outil à cette (honorable) fin politique, lance ou relance le combat.



Entre théorie et pratique

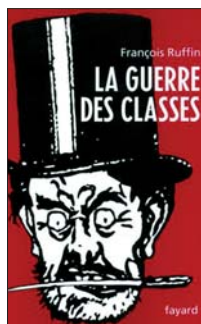
L'Harmattan, 2011

JEAN-PIERRE COTTEN

PAR JEAN QUÉTIER

Les articles, ou plutôt les « jalons » si l'on en croit le sous-titre de l'ouvrage, rassemblés dans ce recueil témoignent d'une pratique de la philosophie sans doute trop rare. On pourrait résumer la qualité de ces textes rédigés entre 1972 et 2007 en évoquant deux aspects décisifs de l'entreprise de l'auteur. D'abord le souci de la rigueur théorique et de la précision du propos : Jean-Pierre Cotten examine des textes de Marx, d'Engels ou de philosophes français contemporains sans céder à la facilité rhétorique des lieux communs ou des grandes questions abstraites, quitte à paraître manquer d'ambition ou de solutions. Il préfère identifier des difficultés locales et prendre au sérieux des perspectives que d'autres se sont souvent contentés de mentionner. D'autre part, comme l'indique le titre du livre, la pratique philosophique de Jean-Pierre Cotten participe pleinement d'une conception exigeante de la théorie critique. L'horizon toujours présent du livre, à tel point qu'il peut parfois faire figure d'obsession, est de saisir à la fois la pensée comme pratique et d'affirmer comme vocation de la théorie la mise au jour de ce qui, dans le réel,

en est la négation et l'abolition en devenir. L'auteur puise le matériau de sa réflexion en premier lieu dans l'œuvre de Marx et Engels dans son aspect le moins évident et le plus problématique. Il choisit d'affronter des textes difficiles, particulièrement ceux qui traitent du communisme, et aboutit le plus souvent sur des interrogations ouvertes en guise de conclusion. En la matière, il ne cache pas la dette qui est la sienne à l'égard de l'œuvre d'André Tosel. Le fil du recueil ouvre largement le champ de l'analyse en se confrontant à ce qui est devenu l'histoire de la philosophie française de Merleau-Ponty à Bourdieu, en passant par Foucault et Deleuze. De bout en bout, l'entre théorie et pratique est jalonné du souci de donner sens et force à ce qui demeure l'enjeu majeur de notre temps : l'appropriation collective et la décision démocratique.



La guerre des classes

Fayard, 2008

FRANÇOIS RUFFIN

PAR AGNÈS SCHWAB

François Ruffin est journaliste à l'émission « Là bas si j'y suis » sur France Inter et au *Monde Diplomatique*.

Son livre nous interpelle, nous communit, dès les premières pages. C'est en effectuant des recherches sur internet autour de Marie-Georges Buffet et la lutte des classes qu'il trouve non pas un discours de la secrétaire nationale de l'époque mais la citation de Warren Buffett, avec deux t, (ce même W. Buffett dont on parle tant ces jours-ci à propos de sa proposition de taxer les riches) : « La lutte des classes existe et c'est la mienne qui est en train de la remporter ». Cette phrase sera le déclencheur du livre.

Pourquoi le terme de « luttes des classes » a-t-il disparu à gauche ? À partir de cette question, Ruffin décrypte les formules, le vocabulaire en cours : modernisation = régression, internationalisation = délocalisation... Et il piste le glissement dans les discours des dirigeants socialistes, l'abandon d'un certain vocabulaire : capital..., place au dialogue, à la réconciliation... Les extraits de discours et relevés d'émissions n'ont pas besoin de commentaires tellement ces paroles ne répondent pas aux préoccupations, aux révoltes de ceux à qui elles devraient s'adresser. Les socialistes ne sont plus porteurs du combat des classes populaires. Ce n'est pas F. Ruffin qui le dit mais les urnes : 49% des ouvriers et employés, 42% des non diplômés ont voté pour S. Royal, 58% des électeurs « qui ont arrêté leurs études avant 20 ans » ont voté pour N. Sarkozy en 2007. F. Ruffin espère, implore, une réaction. Rien, bien au contraire ! S. Royal le 6 mai 07, lendemain de la défaite : « Il va falloir que le PS révise un certain nombre de ces dogmes ». B. Julliard : « Une gauche qui est trop à gauche », « un programme élaboré par les plus gauchistes du parti ». Devant tant de renoncement, la charge du journaliste devient terrible, surtout envers Vincent Peillon, le roi du discours

moderniste dont (selon l'auteur) chaque soumission est convertie en une preuve d'audace, de courage. Les conséquences, elles, sont exposées dans la quatrième partie quand Ruffin revient dans sa région de Picardie où cette classe ouvrière (car elle existe) perd sa conscience, perd ses repères. Et donc perd ses armes pour se battre. Il conclut par un vibrant hommage à Jaurès qui disait : « Ce que la vie m'a révélé, ce n'est point l'idée socialiste c'est la nécessité de combat ». Gageons que la problématique de La guerre des classes restera d'actualité pendant la campagne de 2012.



Vivre la fin des temps

Flammarion, 2011

SLAVOJ ŽIZEK

PAR FLORIAN GULLI

Le fatalisme du pire croit que les chances d'une transformation sociale s'accroissent à mesure que les situations se dégradent. S'il n'y a pas de révolution, ce serait parce que nos vies seraient encore trop confortables. On aime tant les bouleversements radicaux qu'on en vient vite à souhaiter la misère pour tous. Ce livre a le mérite de rappeler que la fin des temps peut se vivre de plusieurs manières dont la plupart n'ont aucune portée politique émancipatrice. Žizek évoque, entre autres, deux manières d'affronter les tragédies sociales. D'abord le déni, le refus d'accepter la réalité. L'utopie libérale multiculturaliste est le nom de cette réaction qui voit dans l'intolérance et les préjugés moraux des plus conservateurs les seules causes de nos maux. Nul péril réel par conséquent, seulement des manières archaïques d'appréhender la réalité nouvelle. Cependant, cette négation de la catastrophe présente participe elle-même de la catastrophe. La chasse à l'intolérance produit une société suspicieuse condamnée à voir le crime partout. N'importe quel discours peut être perçu comme du harcèlement dont on cherchera à se prémunir par le droit. Les sociétés libérales, loin de l'ambition originaire du libéralisme, croulent sous les règles légales et morales. Une autre réaction typique est la dépression, c'est-à-dire le renoncement et le repli sur soi. Si le « capitalisme du désastre » décrit par Naomi Klein peut considérer l'état de choc des populations comme des occasions de profits, c'est parce que les blessures traumatiques produisent des formes de subjectivités totalement désimpliquées du monde, incapables de s'y rapporter de manière active. Le sujet post-traumatique est le sujet à son niveau zéro, une sorte de maison vide, prête à subir, dans la passivité, la fin des temps. Les crises graves n'engendrent pas mécaniquement des mouvements émancipateurs, mais à l'inverse elles ne les empêchent pas. Au déni et à la dépression, Žizek oppose ce mot de Mao : « Tout se trouve en grand désordre sous le ciel, la situation est excellente ».

La Revue des Livres

n°1, septembre-octobre 2011.

PAR MARINE ROUSSILLON

Après la *Revue internationale des livres et des idées*, disparue en 2010, *La Revue des livres* tente le pari de faire vivre en



France une revue consacrée aux comptes-rendus d'ouvrages et à l'état des lieux de la pensée critique, sur le modèle de la *New York Review of books*. Elle est assortie d'un riche site internet (www.revue-des-livres.fr), d'une série de rencontres et d'un séminaire de lecture : le dialogue et la collaboration avec les lecteurs sont au cœur du projet.

Ce premier numéro propose des recensions d'ouvrages exigeantes, couvrant des domaines très variés, et cherchant à articuler théorie critique et action politique. Un entretien croisé avec Éric Hazan et Bernard Marchand sur « la haine des villes » examine ainsi la construction historique et idéologique d'une représentation de Paris comme ville dominatrice, et la confronte à la réalité économique : l'Île-de-France produit l'essentiel des richesses du pays et c'est là que se concentrent les classes populaires. L'urbanophobie française apparaît alors comme un moyen de « légitimer l'État sur le dos des classes populaires ». Les révolutions arabes, l'économie du développement ou l'œuvre d'Herbert Marcuse font l'objet de recensions tout aussi fouillées et tout aussi utiles à qui veut penser le réel pour le transformer. Les dernières pages de la revue sont d'ailleurs consacrées à l'analyse d'« expérimentations politiques ».

Au fil des articles, les différents courants de la pensée critique entrent en dialogue : marxisme ou post-marxisme, critique post-coloniale, études de genre et queer theory. L'un des grands mérites de la revue est son ouverture sur le monde. Elle permet ainsi aux lecteurs français d'avoir un aperçu des nombreux ouvrages en langue anglaise qui nous restent trop souvent inaccessibles. Ce numéro propose un portrait de Wang Hui, figure de la nouvelle gauche chinoise : il y a là de quoi nourrir un nouvel internationalisme, qui ne serait centré ni sur un continent ni sur un « modèle », mais fondé sur l'échange et le débat.

Enfin, il faut souligner l'effort de clarté réalisé par les rédacteurs. Sans rien sacrifier de la complexité des sujets abordés, ils prennent le temps de les rendre accessibles à un lecteur novice. Des rubriques à vocation pédagogiques font le point sur un champ de recherche (ce mois-ci, les science studies), un vocabulaire critique (agency et empowerment), un débat (la querelle du « néo-extractivisme » en Amérique latine). La présentation sobre et la riche iconographie contribuent au plaisir de la lecture.

ENTRETIEN AVEC DIDIER DAENINCKX, ÉCRIVAIN

L'interrogation de l'histoire à travers la fiction

« La vérité vraie est beaucoup plus dynamique que la vérité construite »

Nicolas Dutent : Si on opère un retour rétrospectif sur votre œuvre, une question qui s'impose est de savoir de quelle manière vous avez décidé de permettre et de réussir la synthèse entre mémoire historique et démarche romanesque.

Didier Daeninckx : Au départ ce n'est pas une volonté théorique de choisir cette manière d'interroger l'histoire par le biais de la fiction. Cela tient vraiment à un parcours personnel. Dans une première période, le roman m'a permis d'interroger des moments de ma propre histoire, et d'élucider certaines interrogations en jetant des hypothèses. Mon premier roman, avant *Meurtres pour mémoire* (1984), évoquait la construction de la centrale de Fessenheim et traitait des enjeux liés au nucléaire dès les années 1970. Il interrogeait par exemple la manière dont une société est saisie d'une technique qui peut la conduire à sa destruction.

Je venais d'un milieu extrêmement confiant dans l'idée de progrès, qui était alors considéré comme quelque chose d'obligatoirement positif et libérateur et, d'un seul coup, cet espace était confronté à quelque chose qui disait le contraire, pointant l'incapacité d'aborder cette interrogation environnementale.

Juste derrière j'ai écrit *Meurtres pour mémoire*, qui questionnait la guerre d'Algérie, les répressions, le fossé qui s'était creusé entre des gens qui portaient un discours et une action indépendantistes et des forces progressistes qui les avaient lâchés. Je m'étais alors inscrit dès 1983 dans l'interrogation du silence d'une société sur les responsabilités de gens arrivés aux plus hautes instances du pouvoir. Tels Maurice Papon ou Bousquet en embuscade. Il y a dans mes livres d'une part une critique de l'état de la société mais aussi un regard parfois effaré sur mon propre camp, une forme de désespoir raisonné sur ses insuffisances et petites lâchetés.

Guillaume Quashie-Vauclín : Ce qui est justement frappant dans *Missak*, c'est cette sorte d'état d'esprit historien qui est le vôtre à certains égards, votre volonté de comprendre et de faire comprendre qui est Dragère. Sans amener le lecteur à juger de manière trop frontale. Cette démarche, pourtant ancrée dans le code génétique de la discipline historique, un certain nombre d'historiens s'en écartent paradoxalement aujourd'hui... Comment conciliez-vous donc l'exigence de la méthode historique et son articulation avec les « droits imprescriptibles de l'imagination » (*La Semaine Sainte, Aragon*) ?

DD : Pour *Missak*, cet enjeu a été encore plus évident que dans mes autres romans. Par l'intermédiaire d'un personnage clairement identifié, ma recherche a été celle du vraisemblable. Constatant des « trous » énormes dans la biographie de Missak Manouchian, ma volonté a été de rechercher ses actes à partir d'éléments concrets datant par exemple de 1938/40 et en tirer des éléments romanesques vraisemblables. Confronté au pacte germano-soviétique et apatride, les Allemands ayant eu à l'époque une responsabilité majeure dans le génocide arménien, comment va-t-il se comporter ? Si nous n'avons pas de textes, nous savons comment il va agir, il le fera en s'enrôlant dans l'armée française dès 1939. Il est ainsi tout sauf dans une position attentiste ; il est dans une démarche de lutte contre le nazisme qui le pousse à se retrouver instructeur en Bretagne. Tout ce parcours est vérifiable. Si ce travail est à base historique, sans que je sois pour autant historien, j'emprunte effectivement ces techniques d'interrogation de la réalité. Mais l'historien, lui, ne s'autorisera jamais à constituer des scènes et à « placer » le personnage. Ce travail s'est accompagné par ailleurs de nombreuses découvertes d'archives, avec l'injonction correspondante de ne jamais excéder la réalité vérifiée du personnage. Sans pour autant se priver de l'invention romanesque : cette voie est donc extrêmement étroite. Aragon avait si bien montré dans le *Cycle du Monde réel* sa

capacité à interroger à la fois son époque et sa relation à son père, préfet de police ; la filiation est donc là, en abîme, elle devient un enjeu essentiel à côté du travail de retranscription historique.

ND : Envisagez-vous donc la fiction comme un moyen, si ce n'est d'accéder à la vérité (entreprise fort risquée et incertaine), mais de la rétablir lorsque celle-ci pour des raisons parfois obscures a été bafouée, comme par exemple le 17 octobre 1961 ?

DD : C'est dire en effet une partie des éléments de la vérité qui ont été dédaignés, mis de côté, rabaissés. Mais au moment de la production du livre, cette intention ne préexiste pas. C'est un constat *a posteriori*, possible rétrospectivement. Le plus essentiel demeure pour moi le point de vue adopté pour faire en sorte d'être au plus près de la réalité. Cette question du point de vue est résolue de manière différente dans *Meurtres pour mémoire* où j'entreprends un travail sur trois époques par un jeu de miroir, tandis que dans *Missak*, c'est choisir le moment où on peut débusquer les non-dits quand les choses ne sont pas encore dites vers 1955/56 (Budapest, rapport de Khrouchtchev). On navigue entre le mensonge absolu et le début des aveux. C'est là qu'Aragon, personnage non central mais important de ce roman, écrit son magnifique poème « L'Affiche rouge » qui pose le problème de la vérité et montre les contradictions et les tensions du moment, de ce qu'on nous a rabâché, de ce qu'on a pris alors pour vérité [...].

Ce qui me passionne dans l'écriture c'est ce passé récent qui a encore une charge sur le quotidien. *Meurtres pour mémoire* n'est ainsi pas écrit n'importe quand : il prend forme en 1983 au moment de la marche des Beurs, quand un mouvement profond se développe dans notre pays où une partie de la population discriminée se rend compte qu'elle est discriminée aussi parce qu'on l'a privé non pas seulement de territoires, mais de territoires



imaginaires notamment. Cette irruption-là, comme le 17 octobre 1961, est centrale car les acteurs de cette nuit-là ne sont pas à considérer en premier lieu comme des victimes – certains l'ont été et ce, horriblement – mais j'y vois avant tout une exigence de dignité et de citoyenneté dont le cœur de Paris est le théâtre (les manifestants devaient confluer place de l'Étoile) et qui s'exprime dans le défi suivant : « on vous regarde en face comme votre égal et ce territoire, nous avons le droit de le fouler des pieds ». Cette irruption de dignité est essentielle et traverse le 17 octobre 1961. C'est un défi historique majeur, tellurique, avec un peuple colonisé qui défie un empire en son sein, au cœur de sa capitale. Le travail de mémoire autour du 17 octobre 1961 est décisif car il met en lumière le dépassement en acte du statut de victime ou de colonisé et valorise une pleine phase avec la citoyenneté et l'histoire.

Quand je travaille, j'utilise mes intuitions au service de hasards, mais de « hasards objectifs » comme le dit l'ami contradictoire d'Aragon (André Breton). Dans ce que j'ai envie d'écrire, il y a des choses qui ont été disposées dans l'histoire contemporaine qui me permettent de les aborder et de les mettre en perspective aujourd'hui.

ND : Votre roman *Missak*, tout en donnant des clés de lecture et de compréhension nouvelles et précieuses pour ce qui est du parcours du poète arménien M. Manouchian, opère un retour attendu sur la polémique liée à l'*Affiche rouge*. Avez-vous eu l'intention, consciente ou inconsciente, de faire découvrir enfin à un plus grand nombre le destin pour le moins exceptionnel des vingt-trois membres des FTP-MOI de la région parisienne ?

DD : J'ai toujours été fasciné par le personnage de Missak Manouchian, par tout ce qu'il peut dire ; j'avais des éléments de lecture et de rencontres mais j'avais le sentiment que sa statue lui faisait de l'ombre. Comme c'est le cas pour certains héros. Le personnage était trop insuffisamment exprimé, avec des manquements énormes. Il y avait aussi les promesses non tenues, comme sa dernière lettre qui fait figure d'icône littéraire et donne naissance au poème d'Aragon et à la chanson de Ferré. Dans cette lettre, des choses sont demandées mais ne sont toujours pas tenues. Il demande à ses camarades d'éditer par exemple ses poèmes. C'était

en février 1944 ; nous sommes en octobre 2011. Qu'on me montre une seule traduction française, ne serait-ce que d'une vingtaine de ses poèmes ! Le point de départ était donc celui-là : restituer une partie de sa parole et de son itinéraire qui n'étaient pas apparents. On s'interroge ainsi peu ou pas sur son parcours politique. Comme s'il était né avec la carte du PC arménien... J'ai voulu traduire l'histoire d'une prise de conscience qui tient dans la rencontre avec la langue française, ce qui n'est pas banal. Il y avait aussi un flou à résoudre sur la présence et l'action près de lui du militant trotskiste de la bande, Manoukian. Il m'a fallu voir comment les pièces qui semblaient appartenir à un autre puzzle pouvaient prendre place dans le « puzzle Missak Manouchian ».

Par ailleurs, en décidant que le point de vue adopté serait l'inauguration en mars 1955 de la rue du Groupe-Manouchian à Paris (XX^e), j'ai pu aussi bien donner un rôle déterminant au journal *L'Humanité* (à partir de recherches réalisées à Bobigny, aux archives) ou à Willy Ronis que m'inspirer pour une bonne part de Jean-Pierre Chabrol pour fabriquer et asseoir mes personnages dans le roman.

Dans ce paysage de nuages, on parvient progressivement à lever ces mystères, au milieu de certaines impossibilités toutefois.

Ma méthodologie a ensuite été facilitée par certains épisodes romanesques comme la découverte d'archives personnelles le concernant. Pour la petite histoire, alors que je commençais le travail de lecture, j'ai appris qu'une exposition sur la résistance arménienne se tenait au musée Jean-Moulin au dessus de la tour Montparnasse. Il y a de nombreux documents de la préfecture de police, de filatures, de comptes rendus et diagrammes établis à l'époque et certaines choses émouvantes comme la Bible sur laquelle Jean Epstein écrivit le nom de son fils en prenant ce faisant un risque incroyable. Et il y avait un tableau datant de 1925/27, une huile de très bonne facture représentant M. Manouchian, nu et sportif. Je relève le prénom du peintre et me renseigne naturellement sur sa provenance. Après des recherches, je retrouve la personne ayant prêté le tableau et je tombe sur Katia Guirgossian qui se trouve être la nièce de M. Manouchian. Mélinée avait une sœur, Armène, qui est la grand-mère de Katia dont je suis devenu assez proche. Elle m'apprend alors qu'elle possède des sanguines, des études, des photos et plusieurs cartons

de documents appartenant à Missak et Mélinée, ainsi qu'à Armène passée sous silence dans l'histoire du groupe Manouchian... Elle me confie qu'elle n'a jamais osé lire dans le détail tout cela, le poids de l'Histoire étant trop massif. Croyant être engloutie par ce passé, elle me demande si je veux bien lire ce qui se trouve dans ces témoignages divers. C'est essentiellement là-dedans que j'ai trouvé et puisé une grande partie de ce qui se trouve dans le livre. Comme le fait de tomber sur l'original de la dernière lettre de Manouchian glissé dans la lettre qui porte le nom de Mélinée, et dont on s'aperçoit quand on la retourne qu'il est inscrit : « Missak Manouchian, section allemande de la prison française de Frênes. » Il domine le moindre mot qu'il trace : tout est net, calibré. On sait qu'il s'adresse à l'Histoire.

Quand je repose cette lettre, il y a la sœur de cette lettre, avec une enveloppe et un papier identiques. L'avant-dernière qu'il écrivait à Armène, la sœur de Mélinée et dans laquelle il y a le début de « l'énigme Manoukian » et sa résolution : dans cette lettre – document inédit et authentique que personne n'a eu entre les mains hormis sa famille, document reproduit pour la première fois dans mon roman – il confie à Armène un devoir sacré, celui de prendre en charge et de défendre la mémoire de son ami Dav'tian dit Armenek Manoukian. Le fait que ce soit le seul de ses compagnons cité représente une importance capitale et un enjeu considérable.

GQV : Ce Dragère enquêteur, curieux et admiratif de la figure communiste peut-être exemplaire de M. Manouchian, n'est-ce pas finalement une certaine projection de l'objet et du contenu de votre travail ?

DD : Il y a de cela. Il y a en germe également cette interrogation : comment gérer les désillusions ? Considérons néanmoins qu'il s'agit non pas d'un travail de déconstruction mais d'« amplification » de la figure de Manouchian. Un personnage meurtri mais dont l'image n'est jamais abîmée. Il est en échec dans tout son univers mais il se fortifie sur des adhésions et des principes. Il y a ce double mouvement qui fait que la vérité sur Manouchian est bien plus enthousiasmante que ce qui avait été compris ou construit. Cette complexité nous conforte dans l'idée que la vérité vraie est beaucoup plus dynamique que la vérité construite. ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR **NICOLAS DUTENT**
ET **GUILLAUME QUASHIE-VAUCLIN**

Par **HÉLÈNE CILLIÈRES***

Quelle place des femmes dans le christianisme ancien ?

Ou comment faire de l'histoire à partir des Gender Studies.

42

Étudier en histoire les femmes comme groupe historique génère souvent des doutes et des remarques, parce qu'encore aujourd'hui, pour certains, ce type d'approche ne peut s'appuyer que sur des questionnements féministes, donc a priori suspects au regard de l'histoire.

***HÉLÈNE CILLIÈRES** est docteur en histoire, École pratique des hautes études. Auteur de la thèse *La place et le statut des femmes dans les communautés chrétiennes des deux premiers siècles en milieux judéen et gréco-romain. Approche historique comparative des sources antiques*, 2008.

Évidemment, le poids des engagements personnels nécessite d'élucider les raisons de ses propres curiosités, puisque chacun évolue dans un contexte. S'il est possible aujourd'hui de s'intéresser à l'histoire des femmes, c'est à la suite des "gender studies" qui ont porté et imposé à juste titre les femmes comme un nouveau sujet d'étude. Cependant, dans cette historiographie du genre, il apparaît que l'histoire des femmes dans les religions anciennes est truffée de lieux communs et de la vision a priori d'une sensibilité spécifiquement féminine. Le christianisme serait en effet attractif parce que « bon » pour les femmes, leur offrant des opportunités inaccessibles à l'époque dans d'autres mouvements d'ordre religieux. L'image d'un Jésus libérateur et féministe, en rupture avec un judaïsme intrinsèquement archaïque et androcentrique², s'est

imposée dans tout un pan de la littérature féministe chrétienne. Dans les inscriptions juives anciennes, la prédominance de femmes parmi les prosélytes³ aurait quant à elle pour explication le caractère plus « simple » de la conversion au judaïsme pour les femmes puisqu'il n'y a pas circoncision. Tout ceci s'appuie souvent sur des poncifs récurrents comme celui d'une différence fondamentale d'attrait pour le divin/sacré entre femmes et hommes ou d'une sensibilité plus accrue des femmes à la religiosité. On peut d'ailleurs légitimement s'interroger quant à l'impact d'une telle pensée de la différenciation des genres par essence, et/ou d'une supériorité de l'un, sur notre société dans sa construction actuelle.

L'ÉCLAIRAGE DE L'HISTOIRE

En résumé, si la littérature féministe présente méthodologiquement peu de liens avec l'histoire, le débat et la discussion à partir de certaines de ses hypothèses et conclusions ne doit pas être éludé ni refusé. C'est pourquoi, si

l'historien appartient à un présent qui conditionne sa vision et sa lecture du passé, il ne doit pas céder à un hyper-scepticisme désenchanté qui l'empêcherait de « faire » de l'histoire. Au contraire, le point de vue, sans cesse modifié, apporte de nouveaux éclairages. Au cœur d'une histoire riche parce que sans cesse renouvelée, l'historien doit participer à la reconstitution de réalités passées, comme celle proposée ici pour le sujet qui nous intéresse.

Au II^e siècle, les femmes exercent des fonctions diverses au sein de certaines communautés chrétiennes, comme des activités publiques tels l'enseignement et le baptême. Il est cependant difficile de déceler dans les textes une vérité générale et globale sur le rôle des femmes. Le christianisme ancien ne connaît pas d'unité ; il est organisé en communautés de culture et d'origines différentes, qui produisent et utilisent des textes différents. C'est seulement au début du III^e siècle, et notamment chez Tertullien, qu'une évolution est sensible dans les textes que l'on qualifie aujourd'hui de proto-orthodoxes⁵. Une tension semble alors exister entre l'opinion de ces auteurs sur la place des femmes⁶ et ce que l'on sait du fonctionnement des communautés charismatiques⁷. Dans ces dernières où l'attente de la fin des temps est forte, les femmes, notamment prophétesses, semblent, d'après les sources chrétiennes, particulièrement présentes⁸.

Il me semble en revanche erroné de se limiter à ce constat : le « combat idéologique » des auteurs chrétiens entre eux se situe en effet non sur la seule question de la place des femmes, mais sur le problème majeur de l'inscription de la communauté dans la société. Les christianismes des deux premiers siècles n'ont pas encore de véritable organisation sociale globale : quant il s'agit au III^e siècle de s'inscrire dans le siècle, certaines communautés « proto-orthodoxes » semblent alors calquer leur fonctionnement sur celui des sociétés environnantes, grecques, juives ou romaines (sur le re/mariage et le divorce surtout, comme conséquence du recul progressif de la valorisation extrême de la continence sexuelle).

Parallèlement à une « proto-orthodoxie » qui chercherait à s'intégrer dans le temps, aboutissant à un phénomène de hiérarchisation des fonctions dans la communauté, d'autres christianismes, aux attentes eschatologiques⁹

et apocalyptiques fortes, présentent un autre fonctionnement interne, où les femmes continuent de pratiquer des activités publiques en lien avec le culte et la gestion de la communauté.

Il faut souligner un phénomène qui pose problème : le thème récurrent de l'attrait important des femmes vers les mouvements ésotériques pourrait n'être qu'un lieu commun littéraire, utilisé par les auteurs "proto-orthodoxes" pour dénoncer des communautés chrétiennes qu'ils considèrent comme marginales et contraires à l'orthodoxie. La question de l'adéquation de ce que disent ces textes proto-orthodoxes avec une quelconque réalité fait encore aujourd'hui débat.

Plusieurs titres honorifiques et fonctions féminines dans les communautés sont toutefois transversaux aux sociétés antiques : c'est le cas des anciennes¹⁰, diaconesses¹¹ et prophétesses. L'originalité des communautés chrétiennes semble résider dans la reconnaissance de l'existence de groupes sociaux féminins spécifiques : celui des « veuves » et celui des « vierges » (jeunes filles non mariées). Cette valorisation du choix de vivre sans époux aboutit à leur prise en charge matérielle par la communauté. Dans un contexte défavorable socialement et financièrement, la possibilité d'échapper à une certaine précarité sociale tout en assumant leur choix de vie valorisant la chasteté et la virginité a pu constituer un attrait réel pour ces femmes ayant besoin d'assistance mais aussi de reconnaissance.

Peut-on expliquer une présence importante de femmes dans ces communautés par la prise en considération des questions sociales les touchant particulièrement ? C'est une piste d'analyse qui montre que ces communautés ont pu offrir des possibilités de « rupture » avec des éléments de nature sociale des sociétés environnantes, à des femmes en recherche d'un autre mode de vie et/ou de la possibilité de vivre selon leurs choix.

Cette recherche historique de plusieurs années a sans aucun doute enrichi ma pensée et mon action pour le présent. A l'heure où est attaquée l'introduction dans les manuels scolaires des théories du genre, le « salut » politique peut aussi venir du dialogue avec l'histoire.

Sans pour autant trahir ce qui fait de l'histoire une « science », il me semble possible de s'en nourrir pour nos combats d'aujourd'hui, pour l'égalité entre les femmes et les hommes et pour l'émancipation. ■

1) Ou « études de genre », domaine d'étude transversal à plusieurs disciplines, ayant émergé dans les années 1970, visant à expliquer les causes et les effets des discriminations de genre sur les femmes et dans la société.

2) Terme non répertorié dans les dictionnaires. Signifie « *qui se place du côté de l'homme, qui a une vision organisée autour de l'homme* ».

3) Personnes converties au judaïsme.

4) Notamment dans son *Traité de la prescription contre les hérétiques* ou encore dans *Sur le baptême*, 17.

5) « Proto-orthodoxe » au sens d'avant la canonisation du Nouveau Testament et la mise en place de l'église comme référent de l'orthodoxie et de la mise au ban de mouvements qualifiés alors d'hétérodoxes, notamment à partir du IV^e siècle.

6) Sous prétexte d'une « crédulité » et d'une « effronterie » typiques des femmes les amenant à croire à toute sorte de superstitions et croyances hors-normes, ils s'opposent, en reprenant notamment Paul dans l'Épître aux Corinthiens, à l'attribution de ministère sacerdotal et de fonction religieuse aux femmes.

7) Communautés chrétiennes dont la pratique religieuse est caractérisée par une intense ferveur et une place importante accordée aux manifestations de l'Esprit, notamment à travers les prophètes et prophétesses.

8) On cite souvent les deux oracles d'une communauté montaniste, Maximilla et Prisca, mentionnée par Tertullien, Eusèbe de Césarée et Épiphane de Salamine. On peut aussi faire référence au personnage un peu hors du commun de Thècle dans les Actes de Thècle.

9) Relatifs à la fin des temps.

10) Le terme grec de *presbutidas* peut renvoyer à un titre honorifique et/ou fonctionnel, sans qu'il soit vraiment possible de trancher.

11) Ou « femmes-diacres », sans doute spécialisées dans les missions de liaison entre les disciples.

Par **OLIVIER GEBUHRER***

Mathématiques : de quelques enjeux politiques actuels

« Je vais vous conter une histoire qui vous glacera de terreur » ; j'emprunte cet exergue au long roman *Cacao* de Jorge Amado dont la première chronique était la « Terre aux Fruits d'or ».

***OLIVIER GEBUHRER** est maître de conférence en mathématiques

Les mathématiques occupent une place singulière dans notre civilisation ; elles sont partout et on ne les voit pas. La chirurgie est une technologie mathématique et tire son nom de la spécialité médicale bien connue ; mais chacun sait inversement, que l'on ne peut dépister aujourd'hui des tumeurs malignes sans une imagerie médicale sophistiquée dont le soubassement est mathématique, une mathématique qui va quelque peu au-delà de la règle de trois ; la chirurgie elle-même est aujourd'hui de plus en plus souvent assistée par ordinateur. L'effort mental tendant à imaginer ce qui arrive à notre civilisation si d'un seul coup tout ce qui est d'ordre mathématique en disparaissait est trop complexe pour être entrepris mais chacun pressent que dans la minute qui suivrait, le monde que nous connaissons serait invivable sur une grande partie de la planète. On dira qu'il l'est déjà pour des milliards d'êtres humains pour des raisons qui n'ont rien de mathématique mais qui ont beaucoup à voir avec les formes du capitalisme actuel. On dira que les mathématiques relèvent de l'exactitude et que les enjeux proprement politiques ne la traversent pas et qu'inversement, les mathématiques n'ont rien à apporter au politique. Et tout porte à penser que tout cela est vrai à première vue.

À première vue, le Soleil se meut autour de la Terre, centre de l'Univers.

Là où commencent les mathématiques, il y a la preuve. Le fait de dire « Les humains sont mortels ; or Socrate est

un humain, donc Socrate est mortel » n'est pas ce que les mathématiciens appellent une preuve, on peut espérer que les mathématiciens ne sont pas seuls à penser ainsi. Par contre, déduire du second axiome d'Euclide, « Par un point extérieur à une droite on peut mener une et une seule parallèle à une droite » que la somme des angles d'un triangle est un angle plat est un théorème. Mérite ce nom un énoncé et seulement un énoncé dont les hypothèses se vérifient à « l'œil nu » et dont les conclusions, elles, ne se voient pas « à l'œil nu ». Un théorème nécessite une preuve ; le « théorème de Schmidt » n'en est pas un. La preuve est-elle donc une exclusivité mathématique ? Chacun sait les difficultés rencontrées par tout jeune devant l'introduction de « x » ; il est bien regrettable de ne pas expliquer que « x » n'est autre que le portrait robot dont toute enquête policière se sert. Les enquêtes judiciaires utilisent donc des outils mathématiques sans le savoir ; il ne s'agit pas cependant de jouer à Mr Jourdain. On dira que depuis que les méthodes judiciaires se sont raffinées, on se serait depuis longtemps aperçu qu'elles en ont besoin. À première vue. Il y a quelques siècles, la « preuve » du crime procédait de l'« aveu » et celui-ci obtenu sous la torture la plus abjecte. La période sombre du Moyen Âge au moins dans de vastes étendues du globe ne fit aux mathématiques aucun emprunt, d'aucune sorte (et elles tombèrent dans un coma profond). Si j'osais, j'écrirais : aussi fut-elle sombre.

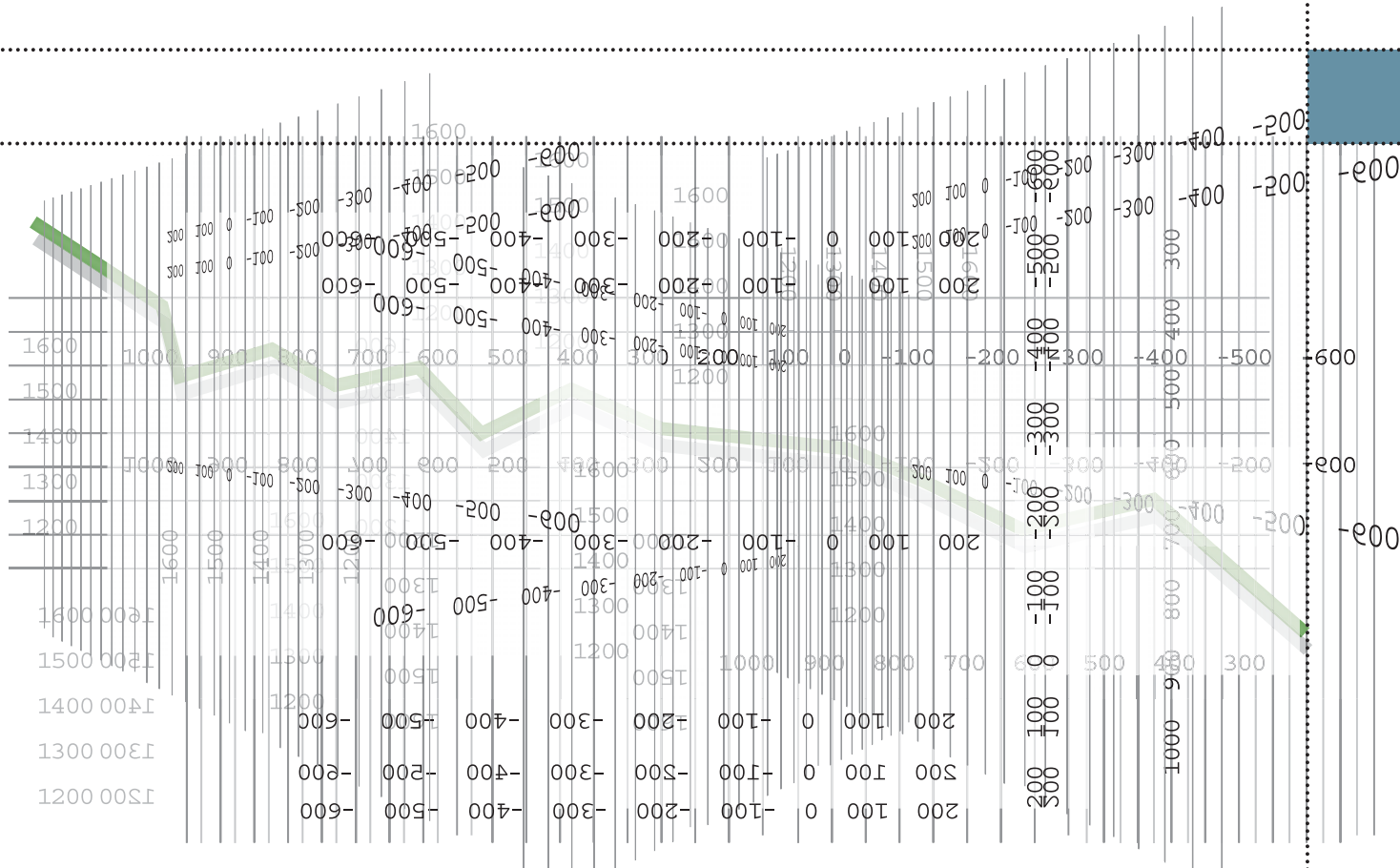
DEUX « HISTOIRES » ACTUELLES

Un ghetto est en gros un rassemblement d'êtres humains soumis à *un ensemble* de contraintes extérieures violentes et contradictoires. Par exemple se nourrir et éventuellement sa famille et être mis dans l'incapacité de trouver du travail ou toute forme de rétribution pour une

activité socialement utile. Par exemple se loger et se voir interdit l'accès au logement. Par exemple, être conscient de son humanité et se la voir dénier par une étoile jaune. La liste n'est évidemment pas épuisée.

Devant les spectaculaires évolutions sociétales d'un monde où se développe un capitalisme nouveau, les sociologues empruntèrent de plus en plus fréquemment l'idée de sociétés fracturées ; le langage de gauche s'y référa lui aussi. Or les mathématiques avaient rencontré ce phénomène depuis longtemps et construit des objets totalement étranges, sans épaisseur mais au contenu aussi dense que possible, discontinus mais sans point isolé etc. Ces objets étranges furent regardés comme des curiosités jusqu'au jour où Benoit Mandelbrot « découvrit » que l'étrangeté en question était une forme d'existence de la matière ; ainsi le flocon de neige, le dessin de la côte de granit en Bretagne... Ces systèmes qui obéissent tous aux conditions draconniennes mentionnées ci-dessus s'appellent fractals. Mais une lecture attentive du livre *le Choc des civilisations* de Samuel Huntington montre sans aucune équivoque possible qu'il s'est trouvé sur un endroit de la terre des « penseurs » qui comprirent que la propriété générale des fractals était ... leur autoreproduction. Une fois posé le réseau de contraintes externes mentionné, le système dynamique créé s'autoreproduit indéfiniment sans avoir la possibilité de la moindre évolution : il reproduit indéfiniment en son sein les contraintes qui lui ont donné naissance ; il ne peut pas *les dépasser*.

Créer une société fractalisée provoque sa domination complète ; ses éléments ne sont pas isolés mais ne communiquent pas entre eux. Bien entendu, et heureusement, l'histoire, même bégayante de l'espèce humaine assigne une certaine limite au mot



« indéfiniment » et au mot « complet » mais une société fractalisée est l'accomplissement du capital, en tout cas de ceux qui le pensent.

Un homme politique connu pour se situer à gauche s'écria dans le *Journal Le Monde* : « les mathématiciens qui enseignent les techniques sophistiquées permettant le développement des marchés financiers sont coupables de crimes contre l'humanité ! » L'exclamation ressemble à son auteur qui est un spécialiste de l'arc ajusté sur de fausses cibles mais ce qu'il dit correspond à une idée assez répandue. Les mathématiciens devraient fermer les enseignements de haut niveau appelés mathématiques financières et s'occuper d'autre chose. Si donc « à première vue », les mathématiques sont totalement étrangères au politique, il ne fait cependant pas de doute que le capitalisme, ceux qui le pensent, l'implémentent et cherchent avec obsession les moyens de le transformer pour que rien ne change, s'en servent.

Peut-on imaginer un « usage » des mathématiques qui au lieu de servir à de nouveaux modes de domination conduisent à émanciper l'humanité ?

Bien qu'il y ait des aspects relativement simples où la réponse est immédiatement positive, un instant de réflexion montre qu'avant d'en donner un exemple il faut repenser la question. Que le capital soit obsédé par l'idée de se « servir » de ce que les mathématiques produisent de plus

sophistiqué voilà une problématique normale pour qui a le profit comme déterminant principal. Il n'en est pas du tout de même s'il s'agit de développer une autre logique, celle du développement des capacités humaines. Les mathématiques se prêtent mal à l'asservissement quel qu'il soit. Lorsque cependant c'est le cas – et cela mériterait un développement en soi – elles engendrent des monstres ce qui somme toute est naturel.

Dans un temps éloigné une discussion âpre fit rage dans ce qu'on appelait alors le mouvement ouvrier sur la question de la participation parlementaire. Pouvait-on se contenter de conquérir une majorité électorale pour utiliser ensuite les institutions contre la domination de la bourgeoisie ? La littérature à ce sujet est trop vaste pour être rappelée mais la question ici est du même ordre en dépit de l'apparence selon laquelle les mathématiques constituent sans doute un superbe « ornement de l'état » une activité de luxe mais en gros la révolution peut s'en passer – des mathématiques, pas des mathématiciens –, on a quand même progressé depuis Lavoisier.

Mais là surgit soudain une question nouvelle et quelque peu intimidante ; on voit assez ce que veut dire qu'il faut *changer* d'institutions et pas se contenter de se glisser dans celles qui sont conçues pour perpétuer la domination du capital. Qu'il y faille une certaine dose d'invention est une chose mais « changer de mathématiques » qu'est-

ce à dire ? Il serait de ma part déplacé de tenter ici une réponse en peu de mots. Un exemple en donnera une idée néanmoins : pour ce faire on usera d'un procédé utilisé fréquemment par K. Marx, à savoir « le passage à la limite ». Supposons le monde débarrassé des Agences de notation, de l'OMC, de l'OTAN, de la CIA, des Barroso et autres Sarkozy, supposons un monde dont les armes aient disparues, supposons un monde de libre coopération entre individus libres. N'y aurait-il aucune place dans un tel monde pour des échanges multiples de *biens* communs et divers, de productions de toute nature, matérielles et immatérielles ? Et si tel est le cas, n'est-il pas nécessaire de concevoir l'appareil conceptuel qui permet de passer de la domination des hommes à l'organisation des choses ? Et cette organisation exclue-t-elle les fluctuations, le hasard ? Peut-elle se concevoir sans disposer d'une certaine notion d'efficacité ? De la matrice constituée par les mathématiques financières sortiront d'autres concepts, d'autres champs d'exploration, d'autres questions frontières et d'autres possibles. Les mathématiques – c'est la grande différence entre cette science et le mouvement de la société – permettent de l'intérieur leur propre dépassement ; ce n'est pas la seule fois dans leur histoire mais ce serait la première où ces mouvements seraient synchrones. Hâtons nous. ■

LES RESPONSABLES THÉMATIQUES



Patrice Bessac
Responsable national du Projet
projet@pcf.fr



Stéphane Bonnery
Formation/Savoirs, éducation
recherche
stephane.bonnery@wanadoo.fr



Nicolas Bonnet
Sport
nbonnet@pcf.fr



Hervé Bramey
Ecologie
hbramycg93@wanadoo.fr



Ian Brossat
Sécurité
ian.brossat@paris.fr



Laurence Cohen
Droits des femmes/Féminisme
cohenperdrix@gmail.com



Xavier Compain
Agriculture/Pêche
jyoudom@pcf.fr
ssimonin@pcf.fr



Olivier Dartigolles
Europe
odartigolles@pcf.fr



Yves Dimicoli
Economie Finances
ydimicoli@pcf.fr



Jacques Fath
Relations internationales,
paix et désarmement
jfath@pcf.fr



Olivier Gebhurer
Enseignement supérieur
et recherches
olivier.gebhurer@wanadoo.fr



Jean-Luc Gibelin
Santé Protection sociale
jean-luc.gibelin@orange.fr



Isabelle De Almeida
Jeunesse
isabelle.dealmeida@numericble.fr



Fabienne Haloui
Lutte contre racisme,
antisémitisme et discriminations
fabienne.haloui@orange.fr



Alain Hayot
Culture
ahayot@pcf.fr ou
ahayot@regionpaca.fr



Valérie Goncalves
Energie
val.goncalves@free.fr



Jean-Louis Le Moing
Dom-tom
jllemoing@pcf.fr



Danièle Lebaill
Services Publics et solidarités
danielle.lc@wanadoo.fr



Isabelle Lorand
Libertés et droits de la personne
liberte@pcf.fr



Sylvie Mayer
Economie sociale et solidaire
mayersy@wanadoo.fr



Catherine Peyge
Droit à la ville, logement
catherine.peyge@ville-bobigny.fr



Gérard Mazet
Transports
gmazet@pcf.fr



Eliane Assassi
Quartiers populaires et libertés
elianeassassi.contact@gmail.com



Richard Sanchez
LGBT
rsanche@pcf.fr



Véronique Sandoval
Travail
vsandoval@espaces-marx.org



Jean-François Téaldi
Droit à l'information
jean-francois.tealdi@francetv.fr



Nicole Borvo
Institutions, démocratie, justice
mdagorn@pcf.fr



Jean-Marc Coppola
Réforme des collectivités locales
jmcoppola@regionpaca.fr



Jérôme Relinger
Révolution numérique
et société de la connaissance
jrelinger@pcf.fr

Liste publiée dans *Communistes*
du 22 septembre 2010

L'ÉQUIPE DE LA REVUE



Patrice Bessac
Responsable
de la Revue



Guillaume Quashie-Vaughan
Responsable
adjoint



Noëlle Mansoux
Secrétaire
de rédaction



Amar Bellal
Sciences



Gérard Streiff
Combat d'idées



Marine Roussillon
Pages critiques



Nicolas Dutent
Communisme
en question



Alain Vermeersch
Revue des médias



Côme Simien
Histoire



Anne Bourvic
Regard



Frédo Coyère
Maquette et
graphisme

COMITÉ DU PROJET ÉLU AU CONSEIL NATIONAL DU 9 SEPTEMBRE 2010 : Patrice Bessac - responsable ; Patrick Le Hyaric ; Francis Wurtz ; Michel Laurent ; Patrice Cohen-Seat ; Isabelle Lorand ; Laurence Cohen ; Catherine Peyge ; Marine Roussillon ; Nicole Borvo ; Alain Hayot ; Yves Dimicoli ; Alain Obadia ; Daniel Cirera ; André Chassaigne.